Département du GARD

Plan de transport

période des hostilités

17°/ Les services périodiques de foires et marchés pourront être rétablis lorsque les disponibilités en matériel et en personnel le permettront.

Article 3

Un exemplaire du dit plan, avec les pièces jointes, restera annexé au présent arrêté.

Fait à Paris, le 3I Janvier I940
LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
signé: A. de MONZIE

MJC

MINISTERE
des
TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

REPUBLIQUE FRANCAISE

12 FEV 1940
D 9/4/4/5/9

ARRETE

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS,

Vu le décret-loi du I2 Novembre I938 et notamment l'annexe A ;

Vu le décret du I2 Janvier I939;

Vu le décret-loi du I9 Septembre I939,

Vu l'arrêté du 26 Septembre I939;

Vu le plan d'organisation des transports de voyageurs pour la période des hostilités transmis par le Préfet du GARD, le 3 Novembre I939;

Vu l'avis du Directeur Général des transports en date du 29 Janvier I940

ARRETE :

Article premier

Est approuvé le plan susvisé d'organisation des transports publics de voyageurs du département du GARD pendant la période des hostilités.

Article 2

Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes :

I°/La ligne de chemin de fer d'intérêt général TOURNEMIRE - ROQUEFORT - LE VIGAN sera fermée au service des voyageurs conformément à ce qui est prévu dans le plan de l'AVEYRON.

2°/ Les 2 aller et retour de trains omnibus qui subsistent entre MONTPELLIER et NIMES pourront être supprimés par une décision ultérieure sur proposition de nouveaux horaires présentés par la S.N.C.F.

3°/ Seront supprimés les services routiers de remplacement

./.

de trains :

VOGUE - ALES (Entreprise ALLAUZEN)
NIMES - LE GRAU-du-ROI (Société Nouvelle des CEVENNES-CARS)

4°/ L'organisation des services ferroviaires et routiers sur les lignes :

NIMES - REMOULINS - AVIGNON.
NIMES - TARASCON - AVIGNON.
ALES - VOGUE
LEZAN - ST-JEAN-du-GARD

fera l'objet d'une décision ultérieure

5°/ Sur les lignes :

NIMES - SOMMIERES- LE VIGAN
QUISSAC - MAS-des-GARDIES
ALES - ROBIAC -BESSEGES
NIMES - LE-GRAU-du-ROI

les horaires des services routiers seront coordonnés avec ceux des trains, compte tenu des possibilités d'exploitation des services routiers.

6°/ Le service de remplacement de trains de la ligne LE MARTINET - St - JULIEN-les-FUMADES sera assuré à titre libre par les entreprises MOLHERAC et SOUSTELLE avec une consistance de 2 aller et retour.

Le service routier libre LE MARTINET - ALES exploité par les mêmes entreprises sera maintenu avec 3 aller et retour journaliers.

7°/ Le service de remplacement de trains sur la ligne ALES - AVIGNON sera limité au tronçon ALES - L'ARDOISE et assurera la correspondance avec le chemin de fer à l'ARDOISE.

8°/ Les services routiers libres;

GENERAC - NIMES (entreprise ALLIER)
ANDUZE - ALES (entreprise ATGER)
PONT-st-ESPRIT - St-JULIEN-de-PEYROLAS (entreprise AURAN et Cie
ST-GENIES-de-MALGOIRES - NIMES (entreprise CHABALIER)
ALES - LA GRAND'COMBE (entreprise CHAUVET)
ALES - BESSEGES
MARSILLARGUES - NIMES (entreprise GARNIER)
MONTFRIN à NIMES)
MONTFRIN à AVIGNON (entreprise MONLEAU
MONTFRIN à TARASCON

./.

QUISSAC - NIMES (entreprise RIGAL)
ST-LAURENT-le-MINIER - GANGES (entreprise SERRE)

seront maintenus avec leur consistance du temps de paix.

9°/ Le service routier libre

PONT-St-ESPRIT - AVIGNON (entreprise AURAN et Cie)

sera maintenu dans sa consistance du temps de paix sous condition qu'aucune garantie financière ne sera attribuée par la S.N.C.F. en faveur des 4 aller et retour quotidien que cette entreprise assure sur la même relation en remplacement de trains.

IO°/ Le service routier libre ROQUEMAURE - AVIGNON (entreprise CAMBE) sera maintenu avec une consistance de 2 aller et retour quotidiens + I aller et retour les dimanches et fêtes.

II°/ Le service routier libre NIMES - BEAUVOISIN (entreprise les CARS-BLEUS) sera maintenu avec une consistance de 2 aller et retour quotidiens.

I2°/ Le service routier libre ALES -les-TAVERNES (entreprise CHAUVET) sera maintenu les dimanches et fêtes avec une consistance maximum de I2 aller et retour.

I3°/ Le service routier libre ARAMON - AVIGNON de l'entreprise GUYOT pourra être maintenu avec une consistance de 2 aller et retour quotidiens si l'entreprise est en mesure de l'assurer.

I4°/ Les services routiers libres NIMES - AVIGNON assurés par les entreprises DAVOUST, PASCAL, CEVENNES-CARS, feront l'objet d'une décision ultérieure qui sera prise en même temps que la décision relative à l'organisation des services ferroviaires et routiers prévue à la réserve 3° ci-dessus mentionnée.

I5°/ Les services routiers libres :

BEAUCAIRE -CAVAILLON) de la Société Nouvelle des
TARASCON - ARLES (CEVENNES - CARS

feront l'objet d'une décision ultérieure à l'occasion de l'examen du plan de transports des BOUCHES-du-RHONE.

I6°/ Les services routiers non subventionnés.

NIMES - LE GRAU-du-ROI assurés par les entreprises MOURET et CEVENNES-CARS auront la consistance suivante :

MOURET I aller et retour quotidien
CEVENNES-CARS (2 aller et retour l'hiver
(4 aller et retour l'été)

./.

Ministère des Travaux Publics
et des Transports

République Française

ARRETE COMPLEMENTAIRE

LeMinistre des Travaux Publics et des Transports

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'Annexe A;

Vu le décret du 12 janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 septembre 1939;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1940 approuvant le plan d'organisation des transports de voyageurs du département du Gard pour la durée des hostilités;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 15 mai 1940.

A R R E T E :

Article 1er

Sur la ligne de chemin de fer d'AVIGNON à NIMES par REMOULINS, les gares désignées ci-dessous seront fermées au service des voyageurs;

- MARGUERITTES
- SAINT-GERVASY
- BEZOUCE
- LEDENON
- LAFOUX-les-BAINS

Article 2

Le remplacement des trains supprimés sera assuré par les entreprises libres maintenues au plan ou rétablies par l'arrêté du 31 janvier 1940 et par le service libre de l'entreprise PASCAL qui sera rétabli avec une consistance à fixer par le Comité restreint en coordonnant ses horaires avec ceux des entreprises assurant un service sur la totalité du parcours AVIGNON - NIMES par TARASCON.

Article 3

Le service routier libre NIMES - VAUVERT de la Société gardoise de transports sera rétabli avec saconsistance du temps de paix.

Fait à Paris, le 23 mai 1940
Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports
signé : A. de MONZIE

DÉSIGNATION DES MATIÈRES	CATÉGORIE	EXPÉDITION, ÉTIQUETAGE EMBALLAGE, CHARGEMENT, TRANSPORT Numéros des pages à consulter
Air comprimé (*V. Gaz comprimés*).		
Air liquide	3e c	34 (art. 4-5-87-162-164).
Alcali volatil (*V. Ammoniaque*).		
Alcools autres que l'alcool méthylique	4e d	48 (art. 4-5-122-166-166 *bis*).
Alcool méthylique	3e c — 4e d	35 (art. 4-5-89-90-162-164-164 *bis*). 46 (art. 4-5-119-166-166 *bis*).
Aldéhyde acétique anhydre stabilisé	2e b — 4e d	23 (art. 4-5-40 à 42-157 à 159-180). 46 (art. 4-5-119-166-166 *bis*).
Alfa (*V. Objets auxquels le feu*, etc.).		
Allumettes chimiques et autres à friction (allumettes bougies, allumettes d'amadou, etc..., susceptibles de s'enflammer par frottement sur une surface rugueuse)	2e b	25 (art. 4-5-50-51-157 à 159-160 *bis*).
Allumettes de sûreté)ne pouvant s'enflammer que sur un frottoir spécial), avec ou sans frottoir	4e D	39 (art. 4-5-98[8]-99-160 *bis*-166).
Allumettes munies d'un feu de Bengale (*V. Munitions de sûreté*).		
Allumeurs pour mèches lentes (*V. Munitions de sûreté*).		
Ammoniac (gaz) liquéfié	2e b — 4e d	23 (art. 4-5-40-180-41-42-157 à 159). 46 (art. 4-5-119-166).
Ammoniaque	4e d	43 (art. 4-5-106-166).
Amorces détonantes pour jouets d'enfants (*V. Munitions de sûreté*).		
Amorces électriques munies de détonateurs	1re A	12 et 13 (art. 4-5-21 à 23-136 à 140*bis* 144 à 148-150 à 152 *bis*).
Amorces électriques non munies de détonateurs (*V. Munitions de sûreté*).		
Amorces en papier pour jouets ou pour briquets de poche (*V. Munitions de guerre de la 1re catégorie*).		
Amorces en poudre n° 1, en boîtes de fer-blanc (*V. Munitions de sûreté*).		
Amorces en poudre n° 3 (*V. Munitions de sûreté*).		
Amorces Flobert, en boîtes de fer-blanc (*V. Munitions de sûreté*).		
Amorces fulminantes (*V. Munitions de guerre de la 1re catégorie*).		
Amorces non détonantes pour projectiles (*V. Munitions de sûreté*).		
Amorces pour détonateurs d'obus (*V. Munitions de guerre de la 1re catégorie*).		
Amorces pour pétards explosifs	1re A	12 et 13 (art. 4-5-19-20-136 à 140 *bis* 144 à 148-150 à 152 *bis*).
Anhydride (*V. Acide sulfurique anhydre*).		
Aniline	4e d	43 (art. 4-5-108-166).
Antidustine (*Assimilée*, au point de vue du transport, aux « *Objets auxquels le feu peut être facilement communiqué* » à la condition que, dans la déclaration d'expédition, la dénomination du produit soit suivie de l'une des indications ci-après : *Produit préparé au moyen d'un mélange de résidus avec des corps poreux inflammables* » ou « *Sciure de bois, produit préparé...*, etc. (*comme il vient d'être dit*) ».		
Antimoine (Cendres d') (*V. Produits vénéneux*).		
Appareils percutants pour cartouches à percussion centrale (*V. Munitions de sûreté*).		
Aquinite (*V. Substances irritantes halogénées liquides*).		
Arsenic jaune (*V. Acide arsénieux*).		
Arsenic natif (*V. Acide arsénieux*).		
Arsenic rouge (*V. Acide arsénieux*).		
Artifices munis de dispositifs d'inflammation simple *à l'exclusion des détonateurs*.	1re A	3 (renvoi 1), 12 et 13 (art. 4-5-21 à 23-136 à 140 *bis*-144 à 148-150 à 152 *bis*).
Automobiles avec leur réservoir garni et leur robinet fermé	4e d	46 (art. 4-5-119-119 *bis*-166-166 *bis*).

NOTA. — *Quand un produit est assimilé, dans la table des matières, à un produit déjà classé, le produit assimilé doit, pour être admis au transport, satisfaire, sauf indication contraire, à toutes les conditions imposées par le présent règlement à l'autre produit* (Décisions ministérielles des 1er juin 1906 et 1er août 1932).

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ COMPLEMENTAIRE

Le Ministre des Travaux Publics,
et des Transports;

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'annexe A;

Vu le décret du 12 janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 septembre 1939;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1940 approuvant le plan d'organisation des transports de voyageurs du département du GARD pour la durée des hostilités;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 15 MAI 1940

ARRETE :

Article 1er

Sur la ligne de chemin de fer d'AVIGNON à NIMES par REMOULINS, les gares désignées ci-dessous seront fermées au service des voyageurs :

- MARGUERITTES
- Saint-GERVASY
- BEZOUCE
- LEDENON
- LAFOUX-les-BAINS.

Article 2

Le remplacement des trains supprimés sera assuré par les entreprises libres maintenues au plan ou rétablis par l'arrêté du 31 janvier 1940 et par le service libre de l'entreprise PASCAL qui sera rétabli avec une consistance à fixer par le Comité restreint en coordonnant ses horaires avec ceux des entreprises assurant un service sur la totalité du parcours AVIGNON - NIMES par TARASCON.

.....

J. 1762-39 (4)

Article 3

Le service routier libre NIMES - VAUVERT de la Société gardoise de transports sera rétabli avec sa consistance du temps de paix.

Fait à PARIS, le 23 MAI 1940

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS,

Signé : A. de MONZIE

le groupement départemental des transports routiers sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

j) La situation des entrepreneurs qui, par suite de mobilisation de réquisition de matériel ont eu leurs services suspendus dans le plan des hostilités est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

Fait à Paris, le 3 octobre 1941

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

BERTHELOT.

G.G.

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

ETAT FRANCAIS

A R R Ê T E

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'annexe A;

Vu le décret du 12 janvier 1939;

Vu la loi du 15 octobre 1940;

Vu le plan minimum de transport de voyageurs du département du Gard transmis par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées le 28 janvier 1941;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 1er octobre 1941,

A R R Ê T E :

Article premier

Est approuvé le plan susvisé d'organisation des transports de voyageurs du département du Gard modifié comme suit :

a) Les lignes de la S.N.C.F. fermées au service des voyageurs sont celles prévues au plan approuvé par arrêtés des 31 janvier 1940 et 23 mai 1940, auxquelles il y a lieu d'ajouter les lignes de :

Mas-des-Gardies - St-Jean-du-Gard
Lezan-Quissac.

b) Suivant accord entre la S.N.C.F. et la S.G.T.D. le service routier de remplacement de trains Uzès-Nozières est supprimé. Le remplacement des trains de cette ligne sera assuré par aménagement du service routier libre Uzès-Nîmes via St-Chaptes de la S.G.T.D. dont la consistance sera portée à 1 AR journalier. En outre, la consistance du service routier Uzès-Nîmes via Blanzac et Dions de la même société sera portée à 3 AR hebdomadaires au lieu de 2.

...

c) Les deux AR du Service routier Nîmes - Le-Grau-du-Roi de la Société des Cévennes (ars emprunteront l'itinéraire via Générac-Beauvoisin-Vauvert.

d) Le service de remplacement de trains Alès-l'Ardoise assuré par la S.G.T.D. suivra l'itinéraire indiqué à l'article 3 ci-après.

e) Les services routiers suivants seront supprimés :

- Entreprise Trauchessec - Sommières - Nîmes - 1 AR
- Entreprise Teissonnière - Le Vigan - Nîmes - 1 AR
- Entreprise Cévennes- Cars - Nîmes - Alès - 1 AR

Les véhicules à gazogène qui assurent ces services seront affectés par le Comité restreint, le groupement départemental des transports routiers entendu, à d'autres services aux lieu et place de véhicules à carburant liquide.

Article 2

Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes :

a) Le plan visé à l'article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après.

Les services prévus à ce plan maximum seront remis en exploitation suivant un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le groupement départemental des transports routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Comité restreint, par les chemins de fer d'intérêt local ou par le groupement départemental des transports routiers dans le délai de 8 jours suivant la notification de la décision.

b) L'ordre de priorité visé au paragraphe précédent classera en dernière urgence la reprise de service Le Vigan-Nîmes de l'entreprise Teissonnière.

Article 3

Le plan maximum visé à l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par les arrêtés des 31 janvier 1940 et 23 mai 1940 modifié comme suit :

a) Les lignes de chemin de fer :

Mas-des-Gardies - St-Jean du Gard
Lezan - Quissac

.....

seront fermées complètement au service des voyageurs.

L'organisation des services routiers assurant le remplacement des trains sera fixée par le Comité restreint.

b) Suivant accord entre la S.N.C.F. et la S.G.T.D. le service de remplacement des trains Uzès-Nozières de la S.G.T.D. sera supprimé. Le remplacement des trains de cette ligne sera assuré par l'aménagement du service libre Uzès-Nîmes via St-Chaptes de la S.G.T.D. Cet aménagement sera fixé par le Comité restreint.

c) L'itinéraire du service de remplacement de trains Alès-l'Ardoise exploité par la S.G.T.D. sera le suivant :

Alès-G.C.6 - Vallerargues - N-579 - Lussan-G.C.6
Audabiac - I C 44 - St-Laurent-G.C.23 - G.C.6 - G.C.9-
Le Pin-G.C.5 - Tresque - V.O. Connaux - N.86 - G.C.9
Laudun - l'Ardoise.

d) Les services routiers ci-après seront rétablis :

Vallerargue	- Le Vigan	- 1 AR journalier	de l'entreprise	Panse
Le Pontil	- Alès	- 1 AR journalier	- d° -	Pertus
Quissac	- Alès	- 1 AR journalier	- d° -	Rigal
Nîmes-Collias via St-Gervasy et Cabrières.		- 1 AR .undi	- d° -	S.G.T.D.

e) Le service routier St-Jean-du-Gard - Alès de l'entreprise Lafont suivra l'itinéraire via Anduze - St-Christol.

f) Les services routiers libres Nîmes - Avignon via Tarascon des entreprises Davoust et Cévennes-Cars seront rétablis avec une consistance à fixer par le Comité restreint. Le service des trains omnibus sur cette ligne sera réduit au minimum compatible avec la fréquence des services routiers ainsi rétablis et pourra même être complètement supprimé.

g) Le service routier Courry - St-Ambroix de l'entreprise Malbos sera rétabli avec une consistance de 1 AR hebdomadaire.

h) Le service routier Vialas - Génolhac de l'entreprise Quinsac fera l'objet d'une décision dans l'arrêté du plan de la Lozère.

i) La consistance des services routiers de remplacement de trains pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic, par accord entre la S.N.C.F., les entreprises routières intéressées et

.....

L. D.

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale
des Transports

Service de la
Coordination

3ème Bureau

ARRÊTÉ

Le SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'annexe A ;

Vu le décret du 12 janvier 1939 ;

Vu la loi du 15 octobre 1940 ;

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 1941 approuvant le plan de transports de voyageurs du Département du Gard ;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports, en date du 16 Mai 1942

ARRÊTE :

Article premier.- Le plan maximum approuvé par l'arrêté du 3 octobre 1941 est modifié ainsi qu'il suit :

a) le service Nîmes - Alès, de la Société des Cévennes Cars, sera rétabli provisoirement dans une consistance de 1 AR quotidien, sauf le dimanche. Ce rétablissement prendra fin lorsqu'un service ferroviaire suffisant sera rétabli sur la ligne Alès - Nîmes.

b) le service Saint-Jean-du-Gard - Nîmes, de la Société des Cévennes-Cars, sera inscrit au plan maximum dans une consistance de 1 AR quotidien, sauf le dimanche.

c) le service Le Cailar - Nîmes, de la Société Gardoise de Transports, sera rétabli dans une consistance de 1 AR quotidien, sauf le dimanche, plus 1 AR quotidien sur la relation Veuvert - Nîmes.

d) le service Cardet - Alès, de l'Entreprise DAUDÉ, sera rétabli dans une consistance de 2 AR hebdomadaires, sauf le dimanche.

e) le service Valleraugue - Le Vigan, assuré par la S.G.T.D. suivra l'itinéraire via Notre-Dame-de-la-Rouvière deux fois par semaine.

f) le service Barjac - Bollène, de l'Entreprise AURAN et Cie suivra l'itinéraire via Orgnac, trois fois par semaine.

g) la section Vals - Bagnols, de la ligne Vals - Avignon, de l'Entreprise RIEUBON, sera rétablie dans une consistance de 1 AR quotidien, sauf le dimanche.

h) le service Saint-Jean-du-Gard - Nîmes, de l'Entreprise FORT, suivra l'itinéraire via Cardet, deux fois par semaine.

i) le service Lanuéjols - Trèves - Le Vigan, des Entreprises PIEYRE et VEYRIE, suivra l'itinéraire Lanuéjols G.C. 47, Trèves, I.C. 41, Saint-Jean-de-Bruel, Le Vigan, et comportera la création d'une antenne Camprieu - Trèves.

j) le service Pont-Saint-Esprit - Le Gard, de l'Entreprise AURAN et Cie, sera remplacé par le service Pont-Saint-Esprit - Embranchement d'Issirac.

k) la consistance du service La Levade - Alès, de l'Entreprise ALLAUZEN, sera portée à 2 AR quotidiens, sauf le dimanche.

Article 2.- Au plan minimum et au plan maximum, la consistance du service Les Plantiers - Saumane, de l'Entreprise PERRIER, sera ramenée à 1 AR hebdomadaire.

Fait à Paris, le 28 Mai 1942
Pour le Secrétaire d'Etat aux Communications
et par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Travaux
et Transports,

SCHWARTZ.

S.L.L.

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale
des
Transports.

Service de la Coordination.

3ème Bureau.

ARRÊTE.

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment l'annexe A ;

Vu le décret du 12 Janvier 1939;

Vu la loi du 15 Octobre 1940 ;

Vu les arrêtés en date des 3 Octobre 1941 et 14 Avril 1942 approuvant le plan de transports de voyageurs du département du Gard ;

Vu le rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en date des 19/21 mai 1942;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 26 Juin 1942.

ARRÊTE :

Article unique L'article unique de l'arrêté susvisé du 14 avril 1942 est annulé et remplacé par le suivant :

c) l'itinéraire du service de remplacement de train Alès-l'Ardoise exploité par la S.G.T.D., sera le suivant :

Alès - CD.6 - Vallerargues - R.N. 579 - Lussan - C.D. 406 - Audeliac - C.D. 144 - St-Laurent - CD.23 - CD 6 - CD 9 - Cavillargues - C.D.9 - Le Pin (gare) - CD 145 - Comaux - St-Paul - Cave coopérative de St-Victor - CD 240 - Laudun - CD. 9 L'Ardoise .

Fait à Paris, le 30 Juin 1942.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation,
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Travaux et Transports
au Secrétariat d'Etat aux Communications,

SCHWARTZ

Communiqué [illegible] pour observation s'il y a avant le 30 courant.
26.8.41
Signé : Victor.

H.

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le

SECRETARIAT D'ETAT
aux COMMUNICATIONS

ARRÊTÉ

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'annexe A ;

Vu le décret du 12 janvier 1939 ;

Vu la loi du 15 octobre 1940 ;

Vu le plan minimum de transport de voyageurs du département du Gard transmis par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées le 28 janvier 1941 ;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du

ARRÊTE :

Article premier

Est approuvé le plan susvisé d'organisation des transports de voyageurs du département du Gard modifié comme suit :

a) Suivant accord entre la S.N.C.F. et la S.G.T.D. le service routier de remplacement de trains Uzès-Nozières est supprimé. Le remplacement des trains de cette ligne sera assuré par aménagement du service routier ~~Uzès-Nîmes~~ (via St-Chaptes de la S.G.T.D. dont la consistance sera portée à 1 AR journalier. En outre la consistance du service routier Uzès-Nîmes via Blanzac et Dions de la même société sera portée à 3 AR hebdomadaires au lieu de 2.

b) Les deux AR du Service routier Nîmes-Le Grau-du-Roi de la Société des Cévennes Cars emprunteront l'itinéraire via Générac-Beauvoisin-Vauvert.

c) Le service de remplacement de trains Alès-l'Ardoise assuré par la S.G.T.D. suivra l'itinéraire indiqué à l'article 3 ci-après ;

....

Ce projet omet :
1) la réduction à 2 AR du service La Grand Combe Alès [illegible] (4 AR au plan de guerre)
la suppression du service
2) Le Vigan Nîmes 2 AR J [illegible]
3 AR J [illegible]
3) la clause concernant le maintien du service Saint-[illegible] Nîmes –

Demander que 1) et 2) soit ~~maintenu~~ ajouté –
Pour 3 ne rien mettre, mais qu'il soit entendu qu'au moment de l'envoi de l'arrêté au préfet – le ministre à ce dernier que ce service sera assuré sans subvention de la SNCF, puisque c'est le ministre qui avait décidé en temps de paix que la SNCF ~~ne pas~~ subventionnerait lui qu'il ne s'agissait pas d'un service de remplacement 29/8/41

1708-39(8)

d) Les services routiers suivant seront supprimés :

-Entreprise Trauchessec -Sommières-Nîmes- 1 AR

-Entreprise Teissonnière-Le Vigan-Nîmes - 1 AR

-Entreprise Cèvennes-Cars-Nîmes-Alès - 1 AR

Les véhicules à gazogène qui assurent ces services seront affectés par le Comité restreint, le groupement départemental des transports routiers entendu, à d'autres services aux lieu et place de véhicules à carburant liquide .

Article 2

Cette approbation est donnée sous la réserve suivante :

Le plan visé à l'article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après .

Les services prévus à ce plan maximum seront remis en exploitation suivant un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le groupement départemental des transports routiers entendu Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant . Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les Membres du Comité restreint, par les chemins de fer d'intérêt local ou par le groupement départemental des transports routiers dans le délai de 8 jours suivant la notification de la décision .

Article 3

Le plan maximum visé à l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par les arrêtés des 31 janvier 1940 et 23 mai 1940 modifié comme suit :

a) Les lignes de chemin de fer :

Mas-des-Cardies - St-Jean du Gard

Lézan-Quissac

seront fermées complètement au service des voyageurs .

L'itinéraire et la consistance des services routiers assurant le remplacement des trains seront fixés par le Comité restreint.

b) Suivant accord entre la S.N.C.F. et la S.G.T.D. le service de remplacement des trains Uzès-Nozières de la S.G.T.D. sera supprimé . Le remplacement des trains de cette ligne sera assuré

libre

par l'aménagement du Service Uzès-Nîmes via St-Chaptes de la S.G.T.D. - ~~La consistance de ce service sera fixée par accord entre la S.N.C.F. et l'entreprise routière intéressée sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées .~~

Cet aménagement sera fixé par le comité restreint.

c) L'itinéraire du service de remplacement de trains Alès-l'Ardoise exploité par la S.G.T.D. sera le suivant :

Alès-G.C.6 - Vallerargues à N-579-Lussan - G.C.6
Audebiac-I C 44 - St-Laurent - G.C.23-G.C.6 - G.C.9-
Le Pin - G.C.5 - Tresque - V.O. Connaux - N. 86 - G.C. 9 -
Laudun - l'Ardoise .

d)Les services routiers ci-après seront rétablis :

Vallerargue - Le Vigan	-	1AR journalier	de l'entreprise Panse
Le Pontil - Alès	-	1 AR journalier	de l'entreprise Pertus
Quissac - Alès		1 AR journalier	- - Rigal
Nîmes-Collias(via St-Gervais et Cabrières (	-	1 AR lundi	- - S.G.T.D.

e) Le service routier St-Jean-du-Gard-Alès de l'entreprise Lafont suivra l'itinéraire via Anduzé-St-Christol .

f) Les services routiers libres Nîmes-Avignon via Tarascon des entreprises Davoust et Cévennes-Cars seront rétablis avec une consistance à fixer par le Comité restreint . Le service des trains omnibus sur cette ligne sera réduit au minimum compatible avec la fréquence des services routiers ainsi rétablis et pourra même être complétement supprimé .

g) Le service routier Courry-St-Ambroix de l'entreprise Malbos sera rétabli avec une consistance de 1 AR hebdomadaire.

h) Le service routier Vialas-Génolhac de l'entreprise Quinsac fera l'objet d'une décision dans l'arrêté du plan de la Lozère .

i) La consistance du service routier Nîmes-Le Grau-du-Roi de la Société Cévennes-Cars sera portée à 2 AR journaliers.

Le plan maximum prévoit 2 AR hiver 4 AR été - Nous ne comprenons donc pas cette réduction

j) La consistance des services routiers de remplacement de trains pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic, par accord entre la S.N.C.F., les entreprises routières intéressées et le groupement départemental des transports routiers sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées .

.....

k) La situation des entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition de matériel ont eu leurs services suspendus dans le plan des hostilités est réservée . Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité .

sb

12/5/41

Projet d'Arrêté approbatif

du plan de transports du département du GARD

Le Secrétaire d'Etat aux Communications, vu le décret-loi du 12 novembre 1938, et notamment l'Annexe A ;

Vu le décret du 12 janvier 1939 ;

Vu la loi du 15 octobre 1940 ;

Vu le plan de transports de voyageurs transmis par

Vu l'avis du Directeur Général des Transports, en date du

A R R E T E :

Article 1er -

Est approuvé le plan sus-visé de transports de voyageurs du département du Gard, modifié comme suit :

suivant accord entre la S.N.C.F. & la S.G.T.D.

a) Le service de remplacement UZES - NOZIERES, ~~de la S.G.T.D.~~, est supprimé. Le remplacement des trains de cette ligne sera effectué par aménagement du service routier de cette Société UZES - NIMES via St CHAPTES dont la consistance sera portée à 1 AR journalier. En outre, la consistance du service UZES - NIMES via BLANZAC et DIONS sera de 3 AR H au lieu de 2 AR H.

b) Le service routier SOMMIERES - NIMES, 1 AR journalier, de l'Entreprise TRAUCHESSEC est supprimé.

c) Le service routier SAUVETERRE - NIMES via REMOULINS, 3 AR H, de l'Entreprise CAMBE ne sera maintenu que s'il est exploité sans subvention de la S.N.C.F.

manque à l'accord

d) Le service routier LE VIGAN - NIMES, 1 AR journalier, de l'Entreprise TESSONNIERE, est supprimé.

e) Les 2 AR du service routier NIMES - LE GRAU-du-ROI, de la Société des CEVENNES-CARS, emprunteront l'itinéraire via GENERAC - BEAUVOISIN - VAUVERT.

f) Le service routier NIMES - ALES, de la Société des CEVENNES-CARS, est supprimé.

g) Le service de remplacement de trains ALES- l'ARDOISE, de la S.G.T.D., suivra l'itinéraire indiqué à l'Article 3 ci-après.

....

Article 2 -

Cette approbation est donnée sous la réserve suivante :

Le plan visé à l'Article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint suivant un ordre de priorité fixé par lui, le Groupement départemental des Transporteurs routiers entendu, au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant, dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'Article 3 ci-après. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les Membres du Comité restreint, par les Chemins de fer d'intérêt local ou par le Groupement départemental des Transporteurs routiers dans le délai des 8 jours suivant la décision.

Article 3 -

Le plan maximum visé à l'Article 2 ci-dessus est le plan approuvé par les arrêtés ministériels des 31 janvier 1940 et 23 mai 1940, modifié comme suit :

a) Les lignes de chemin de fer de :

MAS-des-GARDIES - StJEAN-du-GARD
LEZAN - QUISSAC

sont fermées complètement au service des voyageurs. L'itinéraire et la consistance des services routiers assurant le remplacement des trains de ces lignes seront fixés par le Comité restreint.

b) Le service de remplacement de trains UZES - NOZIERES, de la S.G.T.D., est supprimé. suivant accord entre la S.N.C.F. et l'entreprise intéressée

Le remplacement des trains de cette ligne sera assuré par l'aménagement du service UZES -NIMES via St CHAPTES, de cette Socité. La consistance de ce service sera fixée par accord entre la S.N.C.F. et l'Entreprise routière intéressée, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.

c) L'itinéraire du service de remplacement de trains ALES- L'ARDOISE, exploité par la S.G.T.D. sera le suivant :

ALES, G.C. 6, VALLERARGUES, N 579, LUSSAN, G.C. 6, AUDAMIAC, I C 44, St LAURENT, G.C. 23, G.C.6, G.C. 9, LE PIN, G.C. 5, TRESQUE, V.O., CONNAUX, N 86, G.C. 9, LAUDUN-l'ARDOISE.

d) Le service SAUVETERRE-REMOULINS -NIMES, de l'Entreprise CAMBE, ne sera maintenu que s'il est exploité sans subvention de la S.N.C.F.

manque à l'arrêté

e) Les services routiers ci-après sont rétablis :

VALLERAUGUE - LE VIGAN , 1 AR Journalier, de l'Entreprise PANSE

LE PONTIL - ALES , 1 AR journalier, de l'Entreprise PERTUS

QUISSAC - ALES 1 AR journalier, de l'Entreprise RIGAL

NIMES - COLLIAS, via St GERVASY et CABRIERES, 1 AR lundi, de la S.G.T.D.

.....

f) Le service routier St JEAN-du-GARD - ALES, de M. LAFONT, suivra l'itinéraire ANDUZE - St CHRISTOL.

g) L'organisation des services ferroviaires et routiers sur la ligne de NIMES à AVIGNON via TARASCON, est réservée et fera l'objet d'une décision ultérieure.

h) Le service routier de La GRAND-COMBE - ALES, de M. GAZAGNON aura sa consistance ramenée à 2 AR J.

i) Le service routier LE VIGAN - NIMES, 2 AR J plus 1 les lundis et samedis (hiver) et 3 AR J (été) de l'Entreprise TESSONNIERE est supprimé.

j) Le service COURRY- St AMBROIX, de l'Entreprise MALBOS, est rétabli avec la consistance de 1 AR H.

k) La situation du service VIALAS- GENOLHAC, de l'Entreprise QUINSAC, supprimé au plan de guerre, sera réexaminée dans le plan de transports du département de la LOZERE.

l) La consistance des services routiers de remplacement de trains pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic par accord entre la S.N.C.F. et les entreprises routières intéressées, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, et le groupement départemental des transporteurs routiers.

m) La situation des entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition de matériel, ont eu leurs services suspendus dans le plan des hostilités, est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

Fait à le

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

mg

Rectificatif au projet d'arrêté approbatif

du plan du Gard

(annule et remplace le rectificatif précédent)

A l'article 3 de ce projet d'arrêté, au lieu de :

g) l'organisation des services ferroviaire et routier sur la ligne de Nîmes à Avignon via Tarascon est réservée et fera l'objet d'une décision ultérieure.

il faut :

g) Les services routiers libres Nîmes - Avignon via Tarascon des Entreprises DAVOUST et CEVENNES-CARS, seront rétablis avec une consistance à fixer par le Comité restreint Le service des trains omnibus sur cette section de ligne sera réduit au minimum pompatible avec la fréquence des services routiers ainsi rétablis et pourra même être complètement supprimé.

LB

29 AOU 1941

Août 41

Projet d'arrêté ministériel

concernant le Département du Gard.

I - Je demande l'adjonction, en tête de l'article 1er, des paragraphes suivants :

" Les lignes de la S.N.C.F. fermées au service voyageurs sont :

a) d'une part, celles indiquées au plan approuvé par les arrêtés ministériels des 31 janvier 1940 et 23 mai 1940;

b) d'autre part, les lignes de : Mas-des-Gardies - St-Jean-du-Gard et Lezan - Quissac qui seront fermées complètement au service des voyageurs ".

Des dispositions semblables (ne comportant d'ailleurs qu'un paragraphe a) dans certains cas) me paraissent nécessaires chaque fois que le plan minimum ne donne pas la liste des lignes fermées. En effet, d'une part, le plan minimum comporte souvent des services de remplacement. Il est bon, dans ces conditions, de rappeler que les lignes intéressées par ces services sont toujours fermées.

D'autre part, lorsqu'il n'y a pas de service de remplacement

1° - les ligne peut être quand même fermée (et cela se présente dans tous les cas où la faiblesse du trafic a fait estimer que l'on pourrait surseoir au rétablissement du service de remplacement);

2° - la ligne a été réouverte (elle est alors desservie, en général, par un MV) mais il s'agit d'une mesure provisoire la ligne restant fermée en principe.

J'insiste donc sur l'adjonction des dispositions que je demande dans le cas du plan du Gard et dans les cas similaires qui pourraient se présenter. Cela permettra d'éviter toute confusion.

....

II - Ce projet émet :

a) la réduction à 2 AR du service La-Grand-Combe - Alès de Gazagnan (4 AR au plan de guerre) (voir h) de l'article 3 de notre avant projet).

b) la suppression du service Le Vigan - Nîmes de l'entreprise Tessonnière (2 ARJ hiver, 3 ARJ été) (voir i) de l'article 3 de notre avant projet).

c) la clause concernant le maintien du service Sauveterre-Nîmes via Rémoulin de l'entreprise Cambe sans subvention de la S.N.C.F. (voir c) de l'article 1er de notre avant projet).

Je demande que a) et b) soient ajoutés. En ce qui concerne c), je suis d'accord pour ne rien indiquer sous réserve qu'il soit entendu qu'au moment de l'envoi de l'arrêté au Préfet , le Ministre indique à ce dernier que ce service sera assuré sans subvention de la S.N.C.F. puisque c'est le Ministre qui avait décidé, en temps de paix, que la S.N.C.F. subventionnerait , bien qu'il ne s'agisse pas de service de remplacement (lettre du 7 avril 1939 du Ministre des Travaux Publics au Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.)

III - D'autre part, il y a lieu :

1° - de préciser en a) de l'article 1er et b) de l'article 2 que le remplacement des trains sur Uzès - Nozières est assuré par aménagement du service routier libre Uzès - Nîmes de la S.G.T.D.

2° - de remplacer la mention ci-après indiquée en b) de l'article 3 :

" La consistance de ce service sera fixée par accord entre la S.N.C.F. et l'entreprise routière intéressée sous l'égide de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées"

par la mention ci-après :

" Cet aménagement sera fixé par le Comité Restreint"

3° - de revoir la mention i) de l'article 3 qui se comprend mal : le plan maximum prévoit, en effet, une consistance de 2 AR hiver et de 4 AR été du service Nîmes - Le Grau du Roi de la Société Cévennes-Cars.

L'Ingénieur en Chef
Chef de la Division de la Coordination
Signé : BOREL

Gard 20
323

AL

Ministère de la Production Industrielle et des Communications

Direction des Transports

Service des Transports Routiers

3ème Bureau

Paris, le 22 novembre 1943.

Le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications,

à Monsieur l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées chargé de la 16ème circonscription régionale - 1, quai de la Joliette. Marseille.

La décision du 26 juillet 1943 approuvant les plans réduits de transport de voyageurs de votre circonscription est complétée par les dispositions suivantes relatives au département des Bouches-du-Rhône et aux départements limitrophes.

1° - dans le tableau 1 (lignes de chemin de fer dont la fermeture totale ou partielle est maintenue), il y a lieu d'ajouter :

- au paragraphe A) Fermeture totale : la ligne Arles-Lunel. longueur totale 44 km 470, longueur supprimée dans le département, 13 km, 380.

- au paragraphe B) Fermeture partielle : la ligne Avignon - Tarascon, longueur 21 km, 600, réduction du nombre des trains omnibus.

2° - vous ferez figurer la gare de Simiane sur la liste des gares de la ligne Marseille-Aix-en-Provence, qui ont été réouvertes au public.

3° - dans le tableau 11 (liste de tous les services routiers) il y a lieu d'ajouter au paragraphe A (services de remplacement de trains), le service Arles-Lunel, de la Société Nouvelle des Cévennes-Cars, avec la même consistance que celle indiquée dans le plan du Gard.

4° - vous examinerez si le service 122 Jouques-Marseille, de l'entreprise SUAIAN ne devrait pas être limité au parcours Jouques-Aix, la relation Aix-Marseille étant déjà suffisamment desservie par trains, tramways et autobus, et si la ligne 158 Marseille-Cavaillon, de l'entreprise CHEROUTE, ne devrait pas être limitée à Marseille-Mallemort, les trains S.N.C.F. permettant de faire le parcours Cavaillon-Marseille et retour dans la journée.

5° - La S.N.C.F. demande que, pour les services :

34, Salon-Fos, de l'Entreprise CONSTANZA,
104, Marseille-Sausset, de l'Entreprise SEPA,
111, Marseille-Port-de-Bouc, de l'Entreprise SEPA,
114, Marseille-Fos, de l'Entreprise SEPA,
126, Marseille-Arles, de l'Entreprise TERLAY et COBETTO,

il soit indiqué dans la colonne du tableau 11 relative au plan minimum qu'ils sont supprimés. Le Comité Restreint des Bouches-du-Rhône avait, en effet, admis cette suppression dans sa séance du 19 août 1942.

Vous me donnerez votre avis sur cette question, afin de me permettre de prendre, s'il y a lieu, une décision en ce sens.

6° - les suppressions et réductions prescrites par ma décision du 26 juillet 1943 concernant les services :

Digne - Marseille,
Manosque - Marseille,
Allos - Marseille,
Barcelonnette - Marseille,
Gap - Marseille,
Riez - Marseille,

doivent être mentionnées dans le plan nouveau d'application les départements intéressés, sous réserve des propositions nouvelles que vous estimerez devoir présenter pour tenir compte de la mise en vigueur du service d'hiver de la S.N.C.F.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur des Transports,

Signé : MORONI.

DEPARTEMENT DU GARD

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS

Coordination des transports ferroviaires et routiers pour la durée des hostilités

SERVICES ROUTIERS interdépartementaux intéressant peu le GARD pour lesquels le Comité restreint du Gard se rallie à l'avance aux propositions des Comités restreints des départements voisins.

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nbre de voyages aller et retour	Départements dont les Comités restreints présenteront les propositions de coordination.
	a) Services de remplacement de trains		
	- NEANT -		
	b) Services subventionnés		
	- NEANT -		
	c) Services autorisés non subventionnés		
M.M. AURAN et Cie à Pont St.Esprit	PONT-ST-ESPRIT à BOURG ST-ANDEOL	1 le Jeudi et jours de foire	ARDECHE
- id -	PONT-ST-ESPRIT ORANGE	1 le Jeudi	VAUCLUSE
- id -	PONT-ST-ESPRIT-AVIGNON (par la rive gauche du Rhône)	3 p.j.	VAUCLUSE
M.M. MEZIN à Florac et LIAURON à St-Jean-du-Bruel	FLORAC à GENOLHAC	3 p.j.	LOZERE
M. RIEUBON Roger à Aubenas	VALS à AVIGNON	1 p.j.	ARDECHE

.....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour	Départements dont les Comités restreints présenteront les propositions de coordination
Sté Nouvelle des CEVENNES CARS	BEAUCAIRE- CAVAILLON	2 p.j	BOUCHES-du-RHONE et VAUCLUSE
Sté Nouvelle des CEVENNES CARS.	TARASCON - ARLES (ligne libre prolongeant pour 2 navettes le service de remplacement REMOULINS - TARASCON.)	8 p.j.	BOUCHES-du-RHONE

Le présent état a été dressé par les membres soussignés du Comité restreint de coordination du Gard, en exécution de l'article 2 du décret-loi du 19 septembre 1939, et est annexé au procès-verbal de la séance du 12 Octobre 1939 de ce Comité.

l'Ingénieur en Chef Président,	Le Délégué de la S.N.C.F.	Le Transporteur Routier désigné par le Préfet

DEPARTEMENT DU GARD

Transports publics de voyageurs

Coordination des transports ferroviaires et routiers pour la durée des hostilités

MODIFICATIONS APPORTEES
par le plan proposé au plan précédemment en vigueur

Chemins de fer d'intérêt général

- NEANT -

Chemins de fer d'intérêt local

- NEANT -

(sous réserve de considérer comme plan précédemment en vigueur celui proposé par le Comité technique départemental le 7 Avril 1938)

Services routiers à créer

- NEANT -

Services routiers à supprimer

(se reporter à l'état spécial joint au présent)

Services routiers maintenus

Les modifications portent généralement sur le nombre des navettes et exceptionnellement sur l'itinéraire ou la longueur du parcours . Ces modifications sont indiquées dans la 4ème colonne de l'état ci-joint ayant pour titre "Services routiers prévus dans le nouveau plan départemental."

Le présent état a été dressé par les Membres soussignés du Comité restreint de coordination du Gard, en exécution de l'article 2 du décret-loi du 19 septembre, et est annexé au procès-verbal de la séance du 12 Octobre 1939 de ce Comité.

L'Ingénieur en Chef, Président, — Le Délégué de la S.N.C.F. — Le Transporteur routier désigné par M. le Préfet

DEPARTEMENT DU GARD

Transports publics de voyageurs

Coordination des transports ferroviaires
et routiers pour la durée des hostilités

LIGNES DE CHEMINS DE FER

dont la fermeture au service des voyageurs
est proposée

- N E A N T -

Le présent état a été dressé par les membres soussignés du Comité restreint de coordination du Gard, en exécution de l'article 2 du décret-loi du 19 septembre 1939, et est annexé au procès-verbal de la séance du 12 Octobre 1939 de ce Comité.

L'Ingénieur en Chef
Président,

Le délégué
de la S.N.C.F.

Le transporteur routier
désigné par M. le Préfet,

DEPARTEMENT DU GARD.

Transports publics de voyageurs

Coordination des transports
ferroviaires et routiers

Application de la Loi du 15 Octobre 1940.

P L A N DE T R A N S P O R T

dressé par le Comité de Coordination du Gard

dans sa Séance du 25 Novembre 1940.

-:-:-:-

ENTREPRISES	LIGNES	Services prévus au plan approuvé par arrêté du 31-1-40 complété par arrêté du 23 Mai 40.	Services prévus au plan réduit de transport de Juillet 1940.	Services proposés dans le nouveau plan.	OBSERVATIONS.
	A.- SERVICES DE REMPLACEMENT DE TRAINS.				
AURAN et Cie à Pont St.Esprit.	MONTELIMAR-AVIGNON par Pont d'Avignon, Pont St.Esprit.	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Interdiction de trafic entre les gares desservies par les express.
ALLAUZEN à Joyeuse.	LA LEVADE-ALES via Ruoms et St. Alban.	supprimée	supprimée	supprimée	
CARS BLEUS à Nimes.	ALES-AVIGNON via Remoulins, Uzès	3 p.j.	1 p.j. sauf D	1 p.j. sauf D.	
	AVIGNON-ALES	3 p.j.	supprimée	1 p.j. sauf D.	à exploiter au gazogène
LAFONT à St.Jean du-Gard	SOMMIERES-NIMES via Aubais, Grand Gallargues, Aigues-Vives, Vergèze, N.87.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Un doublage autorisé les lundis et jeudis si l'affluence le justifie. Interdiction de trafic de bout à bout.
MOLHERAC et SOUSTELLE au Martinet.	LE MARTINET - St.JULIEN-les-FUMADES	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	supprimée	Addition d'une voiture de voyageurs au train charbonnier.
S.G.T.D. à Montpellier.	SOMMIERES-MONTPELLIER via St. Géniès et St.Sériès.	supprimée	supprimée	supprimée	
	SOMMIERES-LUNEL via St.Sériès	supprimée	supprimée	supprimée	
S.G.T.D. à Nimes.	l'ARDOISE-ALES via Laudun, Tresques, Lussan, Brouzet.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	UZES-NOZIERES	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Horaire modifié pour arriver à Nozières à 8H,20, départ à 11H,50

Société CEVENNES CARS à Nimes.	LUNEL-ARLES	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	REMOULINS-TARASCON	2 p.j.	1 p. j. sauf D.	1 p. j. sauf D.	
	NIMES-LE GRAU-du-ROI via Générac Beauvoisin, Vauvert, Aimargues, R.N. 579	supprimée	supprimée	supprimée	
Sté FLECHES CARS à Montpellier	SOMMIERES-MONTPELLIER via R.N.110	4 p.j.	1 p.j. sauf D.		La quasi totalité du parcours étant située dans l'Hérault, la proposition du Comité restreint de l'Hérault sera adoptée.
	MONTPELLIER-NIMES	10 p.j.	6 p.j. sauf D.	6 p.j. y compris D.	Au gaz de ville comprimé. Horaires à modifier pour avoir une arrivée à Nimes et une à Montpellier un peu avant 8 H. Interdiction du trafic de bout en bout et entre Nimes et Lunel Passage obligé par Gd Gallargues pour toutes les navettes.
Sté St.JEANTAISE à Millau	LA CAVALERIE-LE VIGAN via Nant, St.Jean-de-Bruel, Sauclières,	1 p.j.	supprimée	supprimée	Double ligne suivante.
	St.ROMES-de-CERNON-LE VIGAN via La Cavalerie, Nant, St.Jean-de-Bruel, Sauclières.	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p. j. sauf D	

B.- SERVICES SUBVENTIONNES.

ATGER Armand à St.Hippolyte-du-Fort.	L'SALLE à St.HIPPOLYTE-du-FORT via G.C.39	3 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	MONOBLET à St.HIPPOLYTE-du-FORT via I.C. 33,	1 p.j.	supprimée	supprimée	
	St.HIPPOLYTE-du-FORT- ANDUZE	1 p.j.	3 p.Sem.	3 p. s.	
AUJOULAT Emile à Poulx	POULX-NI TES.-I.C.27, R.N.87	4 p.s.	4 p.s.	3 p.s.	
AURAN et Cie à Pont St Esprit	St.ETIENNE-des-SORTS- PONT St. ESPRIT	2. S.	2 S.	2 S.	
	St.ETIENNE-des-SORTS-BAGNOLS	1 Mer.	1 Mer.	1 Mer.	
	BARJAC-BOLLENE via R.N.IOI,Laval St.Roman,St.Julien-de-Peyrolas, St.Paulet-de-Caisson,Pont St.Esppit, R.N. 94	1 p.j.	5 p.s.	3 p. s.	Le nombre de navettes pourra être porté à 5 si le besoin en est reconnu.
BARRAL à Montdardier.	BLANDAS-LE VIGAN via Avèze, Montdardier, Rogues.	1 p.j. * 2 p.s. prolongés jusqu'à Vissec.	3 p.s.	3 p.s. dont 2 jusqu'à Vissec	
BRUC à Aigladine	AIGLADINE à ALES via I.C. 60, St.Paul-la-Coste,I.C.72, Roubarbel, I.C.72, I.C.60, Cendras, R.N.I07Bis.	3 p.s.	3 p.s.	3 p.s.	
Mme CAIZERGUES à Pompignan	POMPIGNAN-St.HIPPOLYTE-du-FORT	3 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
CAMBE à Roquemaure.	SAUVETERRE - NIMES via Remoulins	1 p.j.	3 p.s.	3 p.s.	

à supprimer

CARS BLEUS à Nimes	Section POUZILHAC-NIMES de la ligne PONT St.ESPRIT via Remoulins.	3 p.s.	3 p.s.	3 p.s.	Voir observations en service libre.
COULET Gaston au Vigan.	Circuit LE VIGAN, l'ESPEROU, l'AIGOUAL, l'Aven ARMAND	1 p.j. l'été	3 p.s. l'été	3 p.s. l'été	
	LE VIGAN - l'ESPEROU	.	3 p.s. l'hiver supprimée	3 p.s. l'hiver supprimée	
	LE MAZEL - le VIGAN	1 p.j.			
COULON aux Horts par Lasalle.	LASALLE-l'ESTRECHURE	1 p.j.	3 p.s	3 p.s.	
EGLIN et DELENNE à Rochessadoule	ROCHESSADOULE à ROBIAC	4 p.j.	supprimée	supprimée	Résiliée - 1 service de taxi est exploité par M.Siggaf Tai
HUGUET Benjamin à Vigremont.	St.THEODORIT-ALES via I.C. 94, Savignargues, Canaules, I.C.9 St.Jean-de-Serres,Lédignan,N.IIO Massannes, St.Christol,	L.Mer.V	L.Mer.V	L.Mer.V.	
	LEDIGNAN-NERS via I.C. 9,Marué-jols-les-Gardons, R.N. 582,R.N.106	3 p.j.	supprimée	supprimée	Non exploitée depuis Février
HUGUET Emile à Florac .	FLORAC-St.ANDRE-de-VALBORGNE	1 p.j.	3 p.s.	1 p.j. y compris D.	Proposition de la Lozère adoptée.
GAL Fortuné à Lasalle(Sucr de CHABAL).	LASALLE-St.HIPPOLYTE-du-FORT via I.C. 53, Colognac, St.Roman Cros, I.C.69.	1 p.j.	3 p.s.	3 p.s.	
LAFONT à St.Jean du-Gard.	St.JEAN-du-GARD - St.GERMAIN-de-CALBERTE.	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
LAUPIES à la Vernarède.	La VERNAREDE-ALES, via I.C.143, R.N.106	1 p.j.+ 2 L.	3 p.s.	3 p.s.+ 1 L.	au gazogène.

LEDUC à Laudun	LAUDUN-BAGNOLS via I.C.2I, N.580	3 Mer+1J.	supprimée	supprimée	Résiliée
	LAUDUN-ORANGE via G.C.9,N.580, Roquemaure,N.576.	1 J.	supprimée	supprimée	Résiliée
	LAUDUN-AVIGNON via G.C.9,N.580	supprimée	supprimée	supprimée	
MALBOS à Courry	COURRY-St.AMBROIX via N.104	supprimée	supprimée	1 Mer.	village non desservi depuis Octobre I939.
MONTET Paul à Aulas.	ARPHY-LE VIGAN via I.C.90,I.C.I72 I.C.90, N.99, Avèze,N.99.	1 p.j. + 1 entre Aulas et le Vigan	3 p.s.	3 p. s.	
MOURGUES Fernand à Ganges	St.LAURENT-le-MINIER-GANGES,via I.C.I0, G.C.25.	2 p.j.	1 p. j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
OZIL à St.André-de-Valborgne.	St.ANDRE-de-VALBORGNE-St.JEAN-du-GARD via N.I07	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
PASCAL Fernand à Bessèges	Circuit de Bessèges,Chamborigaud Bessèges.	1 M.J.D.	supprimée	3 p.s. 2 fois dans un sens 1 fois dans l'autre.	Service de compensation,anciennement exploité par la S.G.T.D.
PERRIER Joel aux Plantiers	LES PLANTIERS-SAUMANE via G.C.20	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	3 p.s.	Ligne déjà desservie 3 fois par semaine par service libre CREISSENT.
PIALOT Pius à Dourbies	DOURBIES-St.JEAN-de-BRUEL via I.C.5I,Pierre Plantée,I.C.4I	1 p.j.	3 p.s.	3 p.s.	
	DOURBIES-l'ESPEROU via I.C.5I	2 p.j.	3 p.s.	3 p.s.	Service saisonnier du 1-5 au 30-9.
POMMIER à Villeneuve-les-Avignon	St.VICTOR-la-COSTE-AVIGNON via St.Laurent-des-Arbres,G.C.26 Lirac, Tavel,G.C.4,I.C.77,Pujaut	1 L.M. Mer.J. + 2 S.	3 p.s.	3 p.s.	

PORTALES à Sanissac	St.MARTIAL-SUMENE via G.C.20	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
Poste automobile rurale -					
Serre à Vézénobres	Circuit de VEZENOBRES				
Dumas à Quissac	Circuit de QUISSAC				Citées pour mémoire, le carburant étant prélevé sur la dotation des P.T.T.
Bergeon à Sommières	Circuit de SOMMIERES				
QUET à la Vernarède.	VERNAREDE-CHAMBORIGAUD via le Paulin, N.106,	4 p.j.	2 p.j. sauf D.	2 p.j. sauf D.	Maintenue à cette fréquence à cause de la faible distance. (6 Kilomètres).
SALLES à Lasalle.	LASALLE-ALES via G.C.57,Thoiras, N.107, Anduze, N.110,St.Christol N.110	1 L.V.	1 L.V.	1 L.V.	
	LASALLE-gare de THOIRAS via G.C.57	2 p.j.	1 p.j.	1 p.j.	Le dimanche,seules les messageries sont autorisées.
SAUVAGNAC à Anduze.	Section BAGARD-ALES de la ligne ANDUZE-ALES,via St.Christol,N.110	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	2 p.j. sauf D.	Voir observations au service libre.
S.G.T.D. à Montpellier.	SOMMIERES-NIMES via St.Géniès, St.Seyriès (ancien service de remplacement).	2 p.j.	1 p.j. y compris D.	1 p.j. y compris D.	Propositions de l'Hérault adoptées.
S.G.T.D. à Nimes.	PONT St.ESPRIT-UZES via N.86, Bagnols,Connaux,Gaujac,Pouzilhac, La Capelle Masmolène, Flaux,St.Hippolyte de M. St.Siffret.	1 S.	supprimée	supprimée	
	BAGNOLS-UZES via G.C.5,Tresques, Connaux, Gaujac, Pouzilhac,La Capelle Masmolène,St.Hippolyte-de-M. St.Victor-des-Oules,St.Siffret.	1 L.	supprimée	supprimée	

S.G.T.D. à Nimes (suite)	BAGNOLS-UZES via N.86, Connaux, Gaujac, Pouzilhac, La Capelle Masmolène St.Hippolyte-de-M. St.Victor-des-Oules, St.Siffret.	1 Mer.	supprimée	supprimée	
	BAGNOLS-UZES, N.86, Connaux, Gaujac, Pouzilhac, La Capelle Masmolène, St.Hippolyte-de-M. Flaux, St.Siffret.	1 Mer.	supprimée	supprimée	
	BAGNOLS-UZES via N.86, Tresques, Connaux, Gaujac, Pouzilhac, La Capelle Masmolène, St.Hippolyte-de M. St.Victor, St.Siffret.	1 S.	supprimée	supprimée	
	BAGNOLS-UZES via tous les villages des 4 lignes ci-dessus.			1 S.	En remplacement des 4 lignes Bagnols-Uzès et de la ligne Pont St.Esprit-Uzès qui avaient été suspendues par manque de matériel.
	UZES-BAGNOLS vis tous les villages des 4 lignes ci-dessus.			1 Mer.	
	CORCONNE-NIMES via I.C.18, Brouzet, Carnas, Gailhan, St.Clément, Salinelles, Sommières, Souvignargues, St.Côme, Clarensac, Caveirac, St.Césaire, N.87.	1 L.Mer. J.S.D.	1 L.Mer. J.S.	4 p.s.	
	MOULEZAN-NIMES via I.C.23, N.110 Montmirat, Crespian, Combas, Montpezat, St.Mamert, Parignargues St.Pierre-de-V. N.99.	1 L.M. Mar.J.S.	1 M.	4 p.s.	
	UZES-NIMES via N.579, Pont-de-Seynes, Sagriès, Sanilhac, Collias Cabrières, St.Gervasy, N.87.	1 L.Mer. J.S.D.+ 1 S.	1 L.J.S.	1 L.J.S.	
	UZES-NIMES via Arpaillargues Aureillac, Aubussargues, Garrigues, Collorgues, St.Chaptes, La Calmette, Nimes.	1 L.Mer. J.S.	1 L.Mer. J.S.	1 L.Mer. J.S.	

S.G.T.D. à Nimes (suite)	UZES-NIMES via N.582, G.C.22, I.C.36,Blauzac, St.Nicolas,Vic, Tubarne, Russan, Dions,La Calmette N.106.	1 p.j. + 1 S.	1 M.V.	1 M. V.	
	St.QUENTIN-UZES-NIMES via G.C.23 N.582, N.579.	2 L.M. Mer.J.V. D.+2 S. St.Quentin Uzès.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Un doublage autorisé Lundi, Jeudi et Samedi.
	FONS-sur-LUSSAN-ALES via I.C.87, Fons, Vendras, Bouquet,Navacelles Servas, Salindres, Saut-du-Loup, G.C.16, Mazac, Clavières.	1 L.V.	1 V.	1 V.	
	FONS-sur-LUSSAN-UZES via I.C.87, Malataverne, Lussan, Vallérargues Sudabiac, La Bruguière,Fontarèche St.Laurent,La Bastide,Pougnadoresse,Vallabrix,St.Quentin,G.C.23, G.C.5,N.582.	1 L.Mer. J.S.	1 L.J.S.	1 L.J.S.	
	FONS-sur-LUSSAN-BAGNOLS via I.C.13 Verfeuil,Goussargues,Vilgoutres, St.André d'Olérargues,St.Marcel, Carnes,Donnat,Combes,Colombier.	1 M.Mer. J.S.	1 Mer.	1 Mer.	
	FONS-sur-LUSSAN-St.AMBROIX via I.C.87,Malataverne,Lussan,Vendras, Bouquet,Navacelles,Les Fumades,La Bégude,Potelières,Le Moulinet.	1 M.	1 M.	1 M.	
	MONTFRIN-NIMES via G.C.2,Meynes N.86, Sernhac,I.C.105,I.C.123, Lédenon,N.87,Marguerittes.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j sauf D.	Plus 2 navettes Nimes-Marguerittes 3 fois par semaine,le service normal étant complet lors du passage à Marguerittes
	VALLABREGUES-NIMES via Tarascon Beaucaire,Comps,Jonquières,Redessan N.99.	2 p.j.	supprimée	1 p.j. sauf D.	Ligne suspendue pour manque de matériel.Le rétablissement s'impose car elle dessert en crochet toutes localités éloignées du chemin de fer.Interdiction de trafic de ville à ville pour Tarascon,Beaucaire,Redessan,Nimes.

S.G.T.D. à Nimes (suite)	BARJAC-BAGNOLS via N.IOI, St.Privat Lende, Montelus, St. André, la Vérune Goudargues, St.Gély, St.Laurent, St. Michel, St.Gervais.	1 p.j.	1 Mer.	1 Mer.	
	BARJAC-St.AMBROIX via N.579, Avéjan St.Jean-de-Maruéjols, St.Denis, G.C.5I, St.Victor-de-Malcap.	3 p.j.	1 p.j. sauf D + 1 Mer.	1 p.j. sauf D.+ 1 Mer.	
	BAGNOLS-GOUDARGUES via N.580, St. Gervais, St.Michel, St.Laurent, St. Gély, la Vérune.	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	2 p.j. sauf D.	Une navette au moins sur les 2 sera faite par car à gazogène. Un doublage autorisé le Mercre.
	St.ANDRE-d'OLERARGUES-BAGNOLS via G.C.23, St.Marcel, Carne, Donnat, Combe, Colombier.	2 p.j.	supprimée	1 Mer.	Ces lignes n'avaient été suspendues que par manque de matériel.
	St.ANDRE D'OLERARGUES-BAGNOLS via G.C.23, St.Marcel, St.Laurent, La Bastide, Pougnadoresse, Le Pin, Cavillargues, St.Pons, Tresques, G.C.5	1 Mer.	supprimée	1 Mer.	
	St.ANDRE D'OLERARGUES-UZES via G.C.23, St.Marcel, Cavillargues, St. Pons, Le Pin, Vallabrix, St.Quentin G.C.23, G.C.5, N.582.	1 S.	supprimée	1 S.	-id-
	VALLERAUGUE-PONT D'HERAULT via au Casquet, le Mazel, Peyregrosse, Pont d'Hérault,	3 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	au gazogène
	CHAMBORIGAUD St.AMBROIX via G.C.52 G.C.I7, Bessèges, G.C.5I,	1 p.j.	supprimée	supprimée	
	Circuit de BESSEGES via Bessèges Peyremale, le Chambon, Chamborigaud Génolhac, Aujac, Bordezac, Bessèges	1 M. J. D.	supprimée	supprimée	Ligne donnée en compensation à M. Pascal à Bessèges.
	MARGUERITTES-NIMES via N.87	supprimée	supprimée	supprimée	

S.G.T.D. à Nimes (suite)	LANDUEL-NIMES via N.99, Rodilhan,	supprimée	supprimée	supprimée	
	GOUDARGUES-BAGNOLS via la Vérune St.Gély,St.Laurent,St.Michel,St. Gervais,	supprimée	supprimée	supprimée	
Sté FLECHES CARS à Montpellier	LUNEL-le-GRAU-du-ROI,via G.C.34 N.579,	supprimée	supprimée	supprimée	
Sté St.JEANTAISE à Millau	SAUCLIERES-MEYRUEIS via St.Jean-de Bruel,Trèves,Lanuéjols	1 p.j.	supprimée	supprimée	
SOUSTELLE et MOLHERAC au Martinet.	LES MAGES-ALES via N.I04,N.I06,	3 p.s.	3 p.s.	3 p.s.	
TAULAN Sully à la Grand Combe	LA GRAND COMBE-St.AMBROIX via I.C.28,le Pontil,L'Affenadou,le Martinet,les Mages,N.I04.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	L'horaire de la S.N.C.F. avec détours par Alès est tardif. Maintien sous réserve d'utilisation d'un gazogène.
Vve TEISSONNIERE au Vigan.	LE VIGAN-GANGES via N.99,	supprimée	supprimée	supprimée	
VALETTE Louis à Durfort.	DURFORT-SAUVE via I.C.I7	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
VEYRIE et DIEYRE à Trèves.	LANUEJOLS-TREVES-LE VIGAN	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
VILLARET Gaston à Maruéjols-les-Gardons.	NERS-UZES via I.C. 9I,Martignargues,St.Cézaire,St.Maurice,Valence,St.Dézéry,Collorgues,Garrigues Aubussargues,Arpaillargues.	1 J.S.	1 J.S.	1 J.S.	
	NERS-ALES via I.C. 9I,Martignargues St.Cézaire,St.Maurice,Bains-d'Euzet,St.Hippolyte-de-C.I.C.I6,N.58I	1 L.Mer. V.	1 L.Mer. V.	1 L.Mer. V.	

C.- SERVICES AUTORISES NON SUBVENTIONNES.

AILLAUZEN à Joyeuse	LA LEVADE-ALES via Vogué, St. Alban.	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. y compris D.	Proposition de ~~la Lozère~~ l'Ardèche adoptée.
ATGER Armand à St.Hippolyte-du-Fort.	LASALLE-NIMES via G.C.39,N.99	1 p.j.	2 p.s.	supprimée	Double la S.N.C.F.
	St.HIPPOLYTE-ALES via N.582, Anduze, St.Christol, N.IIO,	1 L.V.	1 L.V.	1 L.V.	
	ANDUZE-ALES via N.IIOa, St.Christol, N.IIO.	1 p.j.	3 p.s.	3 p.s.	
ALTEIRAC à Alès	ALES-St.MARTIN-de-VALGALGUES via N.IO6,	9 L. 3M.Mer.J.V S. 2 D.	3.L.M. J.V.	3 L.M.J. V.	
AURAN et Cie à Pont St.Esprit.	PONT St.ESPRIT-la CROISIERE via n.91.	7 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	PONT St.ESPRIT-le GARN via N.IOI, le Garn, Laval, N.IOI.	2 J.S.	2 S.	2 S.	
	PONT St.ESPRIT-St.JULIEN-de-PEYROLAS via N.IOI,	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	PONT St.ESPRIT-AVIGNON via N.86, Bagnols, N.580.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Interdiction de trafic entre les villes où les express s'arrêtent.
	LE TEIL-PONT St.ESPRIT		1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Prolongation de la précédente ligne à cause destruction du pont du Teil. Même interdiction
	PONT St.ESPRIT-St.CHRISTOL via N.IOI, St.Julien-de-Peyrolas, Salazac, St.Christol, I.C.80, N.IOI.	2 Mer. 3 S.	1 S.	1 S.	

AURAN et Cie à Pont St.Esprit (suite)	PONT St.ESPRIT-BAGNOLS via N.86,	supprimée	supprimée	supprimée	
	VENEJAN à Embranchement C.D.I38			2 S	Crochets du service subventionné St.Etienne-des-Sorts-Pont St.Esprit.
BARBEZIER à Lédignan Suc^{r} de RATH	St.THEODORIT-NIMES via Savignargues, Canaules, Lédignan, Migremon, Domezargues, Sauzet, St. Géniès, la Rouvière, la Calmette N.I06.	1 L.J.S.	1 L.J.S.	1 L.J.S.	
BETTON à Domazan	DOMAZAN-NIMES via I.C.I35, Estézargues, N.I00, Fournès, Remoulins N.87.	1 L.J.D.	1 L.J.	supprimée	Double ligne Avignon-Nimes. En outre, le service sur Théziers permet d'utiliser le train.
	THEZIERS (gare) DOMAZAN via I.C. 8	1 p.j.	3 p.s.	3 p.s.	
	DOMAZAN-AVIGNON via I.C.I35, Estézargues, N.I00, Saze,	1 Mer. 2 S.	1 Mer.S.	1 Mer. S.	
BOUBIS à Pujaut	PUJAUT-AVIGNON via I.C. 77, N.580	1 p.j.+ 1 S.D.	3 p.s.	3 p.s.	Possibilité de porter la fréquence à 1 p.j. quand l'effectif du Camp d'Aviation augmentera.
BOUISSE Paul à Pont d'Avignon	AVIGNON-BELLEGROIX	12 p.j.	4 p.j. sauf D.	4 p.j. sauf D.	
	AVIGNON-TAVEL via N.I00, I.C.11 Rochefort, Tavel.	2 L.M. Mer.V.D. 3 J.4 S.	2 nav. 3 p.s.	2 nav. 3 p.s.	
	AVIGNON-ROCHEFORT via N.I00 et I.C. 11	2 S.1 D.	1 S.	1 S.	
	LES ANGLES-AVIGNON via Bellevue, Candau,	12 p.j.	4 p.j. sauf D	4 p.j. sauf D.	
BOVERO à Pont d'Avignon.	VILLENEUVE-AVIGNON	12 p.j.	4 p.j. sauf D.	4 p.j. sauf D.	

BRIGNAUD à Pont de Montvert	PONT DE MONTVERT-ALES via St.Maurice du Ventalon, Vialas, Chamborigaud N.I06.	1 p.j.	1 V.	1 V.	Interdiction de trafic de ville à ville pour Chamborigaud et ...lès.
CAMBE à Roquemaure.	ROQUEMAURE-ORANGE via Montfaucon N.576,	1 J.	1 J.	1 J.	
	ROQUEMAURE-AVIGNON via Sauveterre N.580.	5 p.j.+ 1 D.	1 p.j. sauf D.	supprimée	Double emploi avec la S.N.C.F.
	AVIGNON-VILLENEUVE-les-AVIGNON	12 p.j.	4 p.j. sauf D.	4 p.j. sauf D.	
CACHON à Salindres Succr de Sevieri	SALINDRES-ALES via G.C.I6	4 p.j.	1 p.j. sauf D.	supprimée	Double emploi avec la S.N.C.F.
	ALES-ANDUZE			2 p.j. sauf D.	Service nouveau à exploiter par car fonctionnant au gazogène.
CARS BLEUS à Nimes.	NIMES-BEAUVOISIN via G.C.12, I.C. 35, G.C.I3, I.C.39	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	PONT St.ESPRIT-NIMES direct par Pouzilhac et Remoulins subventionnée entre Pouzilhac Nimes	1 p.j.	3 p.s.	1 p.j. sauf D.	Horaire imposé arrivée à Nimes 9 heures, départ avant 12 Heures. Relations SNCF assurées le soir.
	UZES-NIMES via N.58I , Vers, Lafoux, N.87	supprimée	supprimée	supprimée	
	NIMES-PONT St.ESPRIT via N.87, Lafoux, Uzès, Pouzilhac, N.86	supprimée	supprimée	supprimée	
CHABALIER à St.Géniès-de-	St.GENIES-de-MALGOIRES-NIMES via G.C.1 , Montignargues, St.Bauzély Fons, Gajan, N.I07, N.I06.	2 L.J.S.	supprimée	supprimée	
CHAS à St.Hilaire de Lavit	St.HILAIRE-de-LAVIT LA GRAND COMBE	supprimée	supprimée	supprimée	

CHAUVET François à Alès	ALES- LA GRAND COMBE (spéciale pour forains)	1 Mer.S.	supprimée	supprimée	
	ALES-BESSEGES (spéciale pour forains)	1 J.	supprimée	supprimée	
	ALES - les TAVERNES via N.110	12 D.	supprimée	supprimée	
	ALES - St.AMBROIX (spéciale pour forains)	supprimée	supprimée	supprimée	
COMBE Henri à Nimes	NIMES (gare) NIMES (ville)	ad libi-tum	ad libi-tum	supprimée	Le correspondan officiel de la S.N.C.F. étant Emmanuelli.
Cie Provençale de Transports Automobiles à Avignon.	AVIGNON - VILLENEUVE, VALLIGUIERE UZES , NIMES , PONT-du-GARD, AVIGNON.	1 p.j.	supprimée	supprimée	
	AVIGNON-TARASCON Beaucaire, Bellegarde,St.Gilles, Aigues Mortes, Stes Maries, Arles,Tarascon AVIGNON.	supprimée	supprimée	supprimée	
CORBESSAS à Tarascon.	TARASCON - BOULBON via Vallabrègues, Mezoargues.	3 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
COUBES et DUGAS à Malbosc	MALBOSC - BESSEGES	1 jour de marché.	supprimée	supprimée	
CREISSENT Antoine aux Plantiers	LES PLANTIERS- ALES via G.C.20, Sumane,l'Estréchure,N.107,Anduze N.110.	1 L.V.	1 L.V.	1 L.	
	LES PLANTIERS - St.JEAN-du-GARD via G.C.20,Saumane, N.107.	1 S.	1 S.	1 S.	
	LES PLANTIERS - NIMES via G.C.20, Saumane,l'Estréchure,St.Jean-du-Gard, Anduze,Lédignan,Marvéjols N.582, N.106.	1 Mer.	1 Mer.	1 Mer.	
	LES PLANTIERS - ANDUZE via Saumane,l'Estréchure.	1 J.	supprimée	supprimée	

DAUDET à Ribaute les-Tavernes	CARDET - ALES via N.582, N.II0	supprimée	supprimée	supprimée	
DEMINCK à Générac Suc. de Allier	AUBORD - NIMES via I.C.35,G.C.I3	1 L.J.D.	réunies en une seule ligne, 3 p.s.	1 L. J.	au gazogène
	GENERAC - NIMES via G.C.I3	2 p.j.		1 p.j.+ 1 L.	au gazogène
EGLIN et DELENNE à Rochessadoule	ROCHESSADOULE - BESSEGES	3 p.s.	supprimée	supprimée	
EMMANUELLI à Nimes	NIMES (gare) NIMES (ville)	ad libitum	ad libitum	ad libitum	Correspondant officiel de la SNCF.
FORT Emile à St.Jean-du-Gard	St.JEAN-du-GARD - NIMES via N.I07 Anduze, Lédignan,Marujols,N.582, N.I06.	3 p.j.+ 1 D.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
GARNIER Edouard à Massillargues	MASSILLARGUES-NIMES	1 L.M.J. S.	supprimée	supprimée	
GAZAGNON à la Grand Combe.	LA GRAND COMBE - ALES via N.I07Bis	2 p.j.	3 L.J.S. +1 service écoliers	2 p.j. sauf D.	au gazogène avec interdiction de trafic de ville à ville pour la Grand Combe,Les Salles et Alès.
	CHAMPS CLAUZON-LA GRAND COMBE via la Levade	2 p.j. + 2 S.	supprimée	supprimée	
	CHAMPS CLAUZON - ALES via la Levade, la Grand Combe	supprimée	supprimée	supprimée	
	LA GRAND COMBE - BRANOUX via IC.5	2 Mar.S	supprimée	supprimée	
GLEIZE Louis à Florac.	MENDE à ALES via Florac N.I07Bis	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Sur la section Mende-Florac seulement.Section Florac-Alès suspendue pour double emploi avec CFD de la Lozère.
GUYOT à Barbentane	ARAMON - AVIGNON via Barbentane, Rognanas,N.570.	2 p.j.	supprimée	supprimée	

HOSATTE Denise à Nimes.	NIMES (gare) - MASILLAN	ad libitum	supprimée.	supprimée	Le correspondant officiel la SNCF étant Emmanuelli.
HUGON à St.Frézan de-Ventalon	St.FREZAN-de-VENTALON - LA GRAND COMBE.	supprimée	supprimée	supprimée	
HUGUET Benjamin à Aigremont.	LEDIGNAN - ALES via N.110	1 p.j.	supprimée	supprimée	
	St.THEODORIT - ALES via I.C.94, Savignargues, Canaules, I.C.9, St. Jean-de-Serres, Lédignan, N.110, Massanes, St.Christol,	1 L.M.J. S.2 D.	1 L.J.S.	1 L.	déjà 3 navettes en serv subventionné.
	MOULEZAN - ALES via I.C.23, N.107 Aigremont, Lédignan, I.C.9, Maruéjols I.C.24, Cassagnoles, I.C.6, Massanes N.110.	1 L.V.	supprimée	supprimée	
	ALES- MONTEZE	1 L.	supprimée	supprimée	
JOLY à Alès	ALES - TAMARIS via N.106	7 p.j.+ 1 S.D.	4 p.j. sauf D.	4 p.j. sauf D.	Maintenue à 2 voix contre le train ne permettant pas ouvriers de venir déjeuner chez eux.
JOUANON à St. Germain-de-Calberte.	LE ROUVE - LA GRAND COMBE	supprimée	supprimée	supprimée	
LACAN à Arles	MARSEILLE - NIMES via Aix, Salon Arles	supprimée	supprimée	supprimée	
LAFONT à St.Jean-du-Gard.	St.JEAN-du-GARD - FLORAC via I.C.553, N.107.	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. y compris D.	Proposition de la Lozère adoptée.
	St.JEAN-du-GARD - ALES via Mialet Générargues.	1 p.j.	supprimée	supprimée	
	Ste.JEAN-du-GARD- Ste CROIX VALLEE FRANCAISE.	1 p.j.	supprimée	supprimée	
	St.JEAN-du-GARD - MONTPELLIER via Anduze, Lédignan, Sommières, N.87	1 p.j.	5 p.s.	5 p.s.	Ligne cédée par S.G.T.D. Montpellier.

LAFONT à St.Jean du-Gard	St.JEAN-du-GARD - St.MARTIN-de-LANUSCLE			1 p.j. y compris D.	Service créé par le département de la Lozère qui fournit le carburant.
LAUPIES Marcel à la Vernarède.	LA VERNAREDE - la GRAND COMBE via la Jasse, I.C.143,N.106,I.C. 28.	1 S.	1 S.	1 S.	
LAUZE à St.Privat	St.PRIVAT-de-VALLONGUE - LA GRAND COMBE.	supprimée	supprimée	supprimée	
LEAUTHAUD à Vaison Suc.de Davoust.	NIMES - AVIGNON via Tarascon, Boulbon, Barbentane,Rognonas,	5 p.j.	1 p.j. sauf D.	supprimée	Double la S.N.C.F.
MONLEAU à Montfrin	MONTFRIN - NIMES via G.C.2,Meynes G.C.2,N.87.	2 p.j.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	Itinéraire différent de la S.G.T.D. Horaires à décaler.
	MONTFRIN - AVIGNON via Théziers, Aramon, G.C.2.	1 M.Mer. 2 S.	1 M.Mer. 2 S.	supprimée	Création du service ci-après donnant correspondance avec S.N.C.F.
	MONTFRIN-TARASCON via G.C.2,N.86	1 J.D.	1 S.	supprimée	
	MONTFRIN -THEZIERS (gare)			1 p.j. sauf D.	En remplacement des deux lignes précédentes.
MONTET PAul à Aulas.	AULAS - le VIGAN via I.C.90,N.99 Avèze,N.99,	2 p.j.	supprimée	supprimée	
	Service touristique le VIGAN-l'ESPEROU.	supprimée	supprimée	supprimée	
MOURET Henri à Aigues-Mortes	LE GRAU-du-ROI - NIMES via N.579 Uchaud, N.87	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Horaires à décaler avec Cévennes Cars. Arrivée à Nimes vers 10 H. Trafic interdit dans la section Uchaud-Nimes.
MOUTET Adrien à Alès	ALES - FLORAC via N.107Bis	supprimée	supprimée	supprimée	
OZIL à St.André de-Valborgne.	St.JEAN-du-GARD-ALES via Mialet, Générargues, Anduze, G.C.50.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Prolongement de la ligne subventionnée St.André-de-Valborgne St.Jean-du-Gard.

PASCAL André à Avignon.	AVIGNON - NIMES via N.I00, G.C.I9 N.58I, N.87.	6 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Interdiction de trafic entre les villes où les express s'arretent.
PASCAL Ferdinand à Alès	ALES - BESSEGES via N.I0I, St. Ambroix, G.C.5I.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	supprimée	Double la S.N.C.F.
PANSE à Valleraugues	VALLERAUGUES - le VIGAN via N.586 Pont d'Hérault, N.99,	supprimée	supprimée	1 p.j. sauf D.	au gazogène - Horaires assurant les correspondances avec la ligne ferrée Nimes-le Vigan.
PERRIER Joel aux Plantiers	SAUMANE - St.JEAN-du-GARD	1 M.	1 M.	1 M.	Prolongement du service subventionné les Plantiers-Saumane.
PERTUS au Pontil	LE PRADEL - la GRAND COMBE via N.I06, l'Affenadou, Le Pontil, I.C.28.	1 Mer.S.	1 Mer.S.	1 Mer.S.	
	LE PONTIL - ALES via l'Affenadou Le Pradel, N.I06, N.I0I.	supprimée	supprimée	3 p.s. + I L.	Les jours de fonctionnement différeront de ceux du service Laupies, sauf le Lundi.
PERTUS Ferdinand aux Vans.	Les VANS - ALES	supprimée	supprimée	supprimée	
POMMIER à Avignon.	St.VICTOR-la-COSTE - AVIGNON via I.C.I40, I.C.45, St.Paul, Connaux, N.86.	1 Mer.	1 Mer.	supprimée	Non exploitée.
	BAGNOLS- AVIGNON via N.580,	supprimée	supprimée	supprimée	
	CODOLET - BAGNOLS	supprimée	supprimée	supprimée	
PORTALES à Sanissac.	SUMENE - GANGES via G.C.11, G.C.4	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Cet exception de maintien malgré le double emploi avec le fer se justifie par l'éloignement de la gare de Ganges (1 Km.500), le fait que le service limité à St.Martial-Sumène n'est pas viable et la faible dépense de carburant (6Km)

PRADES à St.Jean de Maruéjols.	St.JEAN-de-MARUEJOLS - ALES via N.579, Rochegude, G.C.6, la Bégude G.C.7,Brouzet,G.C.6.	1 L.Mer. V. + 1 L. V.Alès-Brouzet+ 1 L.Alès Navacelles	3 p.s.	3 p.s.	
QUINSAC à Génolhac.	VIALAS - GENOLHAC	supprimée	supprimée	supprimée	
RIGAL à QUissac	QUISSAC - NIMES via G.C.8,Bragassargues, I.C.88, Sérignargues, Cannes,I.C.23,Montmirat,N.II0, Crespian,N.99,	1 L.		supprimée	Double S.N.C.F.
	QUISSAC - NIMES via N.99,Sérignargues,Cannes,I.C.23,Montmirat, N.II0,Crespian, N.99.	1 J.	2 p.s. pour l'ensemble des 3 Lignes.	supprimée	-id-
	QUISSAC - NIMES via N.99,	1 L.S.		supprimée	-id-
	Circuit Quissac, Bragassargues, Sérignargues,Cannes,Montmirat,Vic le-Fesq.			1 p.j. sauf D.	En remplacement des 3 lignes Quissac - Nimes.Horaires à coordonner avec le fer en gare de Vic-le-Fesq.
	QUISSAC - ALES via G.C.35,G.C.24 Lograan,Canaules,Lézan,Ribaute-les-Tavernes,I.C.6,N.II0.	supprimée	supprimée	1 p.j. sauf D.	De nombreuses pétitions justifient ce rétablissement. (2 voix contre une).
	QUISSAC - MONTPELLIER	supprimée	supprimée	supprimée	
SALLES à Lasalle.	LASALLE - ALES via G.C.57,Thoiras N.I07,Anduze,St.Christol,N.II0	1 Mer.	1 Mer.	1 Mer.	Complément du service subventionné.
SAUVAGNAC à Anduze.	ANDUZE - ALES via Boisset,Gaujac Bagard,St.Christol,N.II0.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	2 p.j. sauf D.	Obligation de correspondre avec cars Nimes-St.Jean-du-Gard.
	ANDUZE - ALES via Boisset,Gaujac, Bagard,St.Christol,N.II0.	2 L.I V.	supprimée	supprimée	

SCIOU Benoit à St.Gilles.	St.GILLES - ARLES via N.572,G.C.28 Saliers,I.C.32,N.572,	supprimée	supprimée	supprimée	
	St.GILLES - NIMES via G.C.42,	supprimée	supprimée	supprimée	
SERRES à St.Laurent-le-Minier.	St.LAURENT-le-MINIER - GANGES via I.C.IO, G.C.25,	3 p.j.	supprimée	supprimée	
S.G.T.D. à Montpellier.	LE VIGAN - MONTPELLIER via N.99, Ganges, N.586,	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. y compris D.	Interdiction de trafic dans la section le Vigan-Ganges.
	QUISSAC - MONTPELLIER	2 p.j.	1 p.j. sauf D.		Le Comité se rallie à la décision qui sera prise par l'Hérault.
	NANT - le VIGAN via N.99,	1 M.Mer. J.V. du 1-1 au 9/4	supprimée	supprimée	
	NANT - le VIGAN via N.99	1 p.j.+ 1 L.S.D. du 1/1 au 9/4 2 p.j.du IO/4 au 3I/I2	supprimée	supprimée	
	St.HIPPOLYTE-du-FORT - MONTPELLIER via Pompignan,Claret,Valflorès, Tréviers,Prades,Montferrier.	1 p.j.	supprimée	supprimée	
S.G.T.D. à Nimes.	PONT D'HERAULT - LE VIGAN via N.99.	3 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Prolongement du service subventionné Valleraugue-Pont d'Hérault.Interdiction de trafic dans la section Pont d'Hérault-le Vigan.
	VALLERAUGUE - PONT D'HERAULT via Haut-Casquet,le Mazel,Peyregrosse	1 p.j.	supprimée	supprimée	
	UZES - BLAUZAC via N.582,G.C.22 I.C.36.	1 S.	1 S.	1 S.	

S.G.T.D. à Nimes.	St.QUENTIN - UZES - NIMES via G.C23 N.582,Uzès,N.579,	1 p.j.+ 1 L.+ 2 S.	supprimée	supprimée	
	AUBARNE - NIMES via G.C.I8,Russan G.C.22,Dions,La Calmette,N.I06.	1 L.M. Mer.J.S.	supprimée	supprimée	
	CIRCUIT de Sabran via Bagnols, Colombier,Cadignat,Mégier,Charavel Sabran,Carmes,Combes,Bagnols.	1 Mer.	supprimée	supprimée	
	SOMMIERES - NIMES via G.C.22,Souvignargues,I.C.3,St.Côme s,Clarensac,Caveirac,G.C.40,St.Césaire, N.87,	supprimée	supprimée	supprimée	
	NIMES - REDESSAN via N.99,	supprimée	supprimée	supprimée	
	MANDUEL - NIMES via N.99,Rodilhan,	supprimée	supprimée	supprimée	
	NIMES - COLLIAS via N.87,St.Gervasy,G.C.3,Cabrières,	supprimée	supprimée	supprimée	
	MARGUERITTES - NIMES via N.87	supprimée	supprimée	supprimée	
	BAGNOLS- SABRAN - BAGNOLS			2 Mer.	Créée pour les voyageurs de Carmes et Sabran qui ne peuvent utiliser le car complet de la ligne subventionnée Barjac-Bagnols.
SIGGAI TAIB à Robiac.	ROBIAC - ROCHESSADOULE		2 p.j. sauf D.	2 p.j. sauf D.	Service de taxis collectifs en remplacement du service Eglin et Delonne.
Sté CEVENNES CARS à Nimes.	NIMES - LE GRAU-du-ROI via N.87 Uchaud,N.579,	2 p.j. l'hiver 1 p.j. l'été	2 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D. par Générac Beauvoisin Vauvert + 1 p.j. sauf D Le Grau-du-Roi Nimes.	Trafic interdit dans la section Uchaud-Nimes . Dans le sens:le Grau-du-Roi - Nimes, arrivée à Nimes vers 7 H,50.

Sté CEVENNES CARS à Nimes.	NIMES - ALES via N.106,	supprimée	2 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Par car au gazogène. L'horaire sera fixé de façon à différer des horaires S.N.C.F. Interdiction de trafic de bout à bout.
	NIMES - AVIGNON via Tarascon; N.570, Graveson. (à supprimer)	13 p.j.+ 1 D.	2 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Mêmes conditions que pour la ligne ci-dessus.
	NIMES - MARSEILLE via Arles, Salon Aix.	supprimée	supprimée	supprimée	
	NIMES - ARLES	supprimée	supprimée	supprimée	
	NIMES - St.JEAN-du-GARD			1 p.j. sauf D.	Service créé. A exploiter au gazogène.
Sté GARDOISE de Transports à Vauvert.	LE CAILAR - NIMES via I.C.4, N.572 Vauvert, G.C.56, Vestric, N.87, desserte de Gallician.	supprimée	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.+ 1 Vauvert-Nimes p.j. sauf D.	Par car au gazogène.
	VAUVERT - NIMES via G.C.56, Vestric, N.87.	supprimée	supprimée	supprimée	
	VAUVERT - NIMES via G.C.56, Vestric N.87, Gallicina, le Cailar.	supprimée	supprimée	supprimée	
Sté FLECHES CARS à Montpellier.	MONTPELLIER - ALES VIA N.87, N.110	supprimée	supprimée	supprimée	Décision prise à 2 voix contre une pour la section située dans le Gard. (Sommières-Alès).
SOUSTELLE Fernand à St.Frézal de Ventalon.	St.FREZAL-de-VENTALON à LA GRAND COMBE	supprimée	supprimée	supprimée	
SOUSTELLE et MOLHERAC au Martinet.	LE PRADEL - LE MARTINET via N.106, G.C.59,	1 p.j.	1 p.j. sauf D.	supprimée	Non exploitée.
	LE MARTINET - ALES via G.C.59,	1 p.j.+ 4 p.s.	1 p.j. sauf D.+ 1 p.s.	7 p.s.	Par car au gazogène. Une navette p.j. sauf D sera déviée, à l'aller et au retour par St.Julien-les-Fumades.

SOUSTELLE et MOLIERAC au Martinet.	LE MARTINET - Les MAGES	3 p.s.	supprimée	3 p.s.	Complément du service subventionné.
TAULAN Sully à LA GRAND COMBE	St.JEAN-de-VALERISCLE - St. AMBROIX, via G.C.59, les Mages, N.IO4.	1 p.j.	3 p.s.	2 p.s.	Possibilité d'utiliser le car Soustelle-Molhérac qui donne la correspondance aux Fumades avec le fer pour St.Ambroix.
	LAVAL - LA GRAND COMBE via les Oulles.	2 Mer.S +service écoliers	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	CITES-FORET, -CITES de RIBES - LA GRAND-COMBE.	1 Mer.S+ service écoliers	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	LA FAVEDE - LA GRAND COMBE	2 Mer.S.	1 Mer.S.	1 Mer.S.	
TEISSONNIERE(Vve) au Vigan.	LE VIGAN - NIMES via N.99.	2 p.j.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	Par car au gazogène. Horaire distinct de celui de la SNCF.
	LE VIGAN - ALES via N.99, Sauve, G.C.8, Logrian, G.C.24, Canaules, Lézan, St.Christol, N.IIO.	1 L.J.V. D. l'hiver 1 p.j. l'été	3 p.s.	3 p.s.	
	LE VIGAN - ARRIGAS via N.99, I.C.I32, Aumessas, I.C.8[illegible]	été : 3 p.j.+ 1 S.D. hiver: même service jusqu'à Aumessas seulement.	1 p.j. sauf D.	1 p.j. sauf D.	
	LE VIGAN - ARRE via N.99	supprimée	supprimée	supprimée	
TESTE à Nyons	BOURG St.ANDEOL - PONT St.ESPRIT	supprimée	supprimée	supprimée	

ENTREPRISES	LIGNES	Services prévus au plan approuvé par arrêté du 23-1-10 complété par arrêté du 23 Mai 40.	Services prévus au plan réduit de transport de Juillet 1940.	Services proposés dans le nouveau plan.	OBSERVATIONS.
TRAUCHESSEC à Sommières.	SOMMIERES-NIMES via G.C.40 Calvisson, G.C.I, St.Côme, Clarensac, I.C.3, Caveirac, G.C.40, N.87.	supprimée	supprimée	supprimée	
VEDEL à Milhaud	MILHAUD - NIMES via N.87	supprimée	supprimée	supprimée	
VERDELHAN à Cassagnas.	CASSAGNAS -LE GRAND COMBE	supprimée	supprimée	supprimée	
VILLARET Gaston à Marujols-les Gardons.	NERS - ALES via I.C.9I, Martignargues, I.C.I04, St.Etienne-de-l'Olm I.C.I6, Vézénobres, I.C.3I, Deaux, Méjannes-les-Alès, N.58I.	1 L.	1 L.	1 L.	
	COLLORGUES - ALES via St.Dézéry I.C.20, Valence, St.Maurice, G.C.7 St.Jean, Euzet-les-Bains, N.58I.	2 L.	1 L.	1 L.	
VIOLET Emile à St.André-de-Cruzières.	St.ANDRE-de-CRUZIERES - St. AMBROIX, via St.Sauveur.	1 Mer.	1 Mer.	supprimée	non exploitée
	St.ANDRE-de-CRUZIERES - ALES via St.Sauveur, St.Ambroix.	1 J.	1 J.	supprimée	Double SNCF de St.Ambroix à Alès. Non exploitée actuellement.
VOLLE à Barjac	VALLON - ALES via Salavas, N.579 Vagues, Barjac, St.Jean-de-Marujols, Tharaux, Rochegude, G.C.I6, Uzon, le Saut-du-Loup.	1 p.j. + 1 L.entre Alès et St.Jean-de-Marujols.	3 p.s.	3 p.s.	Interdiction de trafic dans la section Salindres-Alès.

ENTREPRISES	LIGNES	Services prévus au plan approuvé par arrêté du 31-I-1940 complété par arrêté 23-F-1940	Services prévus au plan réduit de transport de Juillet 1940	Services proposés dans le nouveau plan	OBSERVATIONS
X..... (service réservé)	SAINT-JEAN-DU-GARD--NIMES			1 p.j. sauf D	Par car ou gazogène.
Y..... (service réservé)	NOTRE-DAME la ROUVIERE-LE VIGAN par Mandagout			3 p.s.	Extension de l'ancien service Le Mazel-Le Vigan. Subvention à étudier.

Le présent état a été dressé par les membres soussignés du Comité Restreint de coordination du GARD, en exécution de l'article 2 de la Loi du 15 Octobre 1940, et est annexé au procès-verbal de la séance du 25 Novembre 1940 de ce Comité.

L'Ingénieur en Chef
Président,

Le Délégué
De la S.N.C.F.,

Le Transporteur routier
désigné par M. le Préfet,

ANNEXE

Entreprises	Services	Nombre de navettes		Observations
		au plan précédent.	au nouveau plan	
CAMBE à Roquemaure.	Sauveterre-Nîmes, viâ Remoulins	3 p. sem.	3 p; sem.	A supprimer pour les motifs déjà exposés dans ma note du 8/11/40.
S.G.T.D. à Montpellier	Sommières-Montpellier	1 p. jour y compris D	1 p. jour y compris D.	Erreur de dactylographie dans le texte du plan, lire : "Montpellier" au lieu de "Nîmes".
S.G.T.D. à Nîmes	Corconne - Nîmes	4 p. sem.	4 p. sem.	Interdiction de trafic à prévoir entre Caveirac et Nîmes
-d°-	Vallabrègues - Nîmes (viâ Tarascon)	suppression	1 p. jour sauf D.	A supprimer entre Tarascon et Nîmes, relation desservie par 6 navettes de trains express et 3 navettes de trains omnibus.
CARS BLEUS, à Nîmes.	Pont St-Esprit - Nîmes	3 p. sem.	1 p. jour sauf D.	Complète la desserte de la ligne en desservant les localités dont les gares sont fermées. Prévoir une interdiction de trafic entre les villes desservies par les express.
GAZAGNON, à La Gd. Combe.	La Grand Combe - Alès	1 p. jour sauf D.	2 p. jour sauf D	4 navettes trains sur ce parcours. A supprimer.
JOLY, à Alès.	Alès - Tamaris	1 p. jour sauf D.	1 p. jour sauf D.	Pour permettre aux ouvriers de venir déjeuner chez eux. Pas de trains vers midi. Peut être maintenu.
MOURET, à Aigues-Mortes	Le Grau du Roi - Nîmes, par . 579, Uchaud N. 87	1 p. jour sauf D.	-d°-	A détourner par Générac et les autres localités, antérieurement desservies par la ligne de Nîmes au Grau du Roi.
PORTALES à Sanissac.	St-Martial - Sumène - Ganges	-d°-	-d°-	Double emploi entre Sumène et Ganges. Peut cependant être maintenu en raison du faible parcours parallèle (6 km) de la distance entre la gare et la ville de Ganges (1km.500) et du fait que, limité à Sumène, le service ne serait vraisemblablement pas viable.
S.G.T.D. à Montpellier	Le Vigan - Montpellier	-d°-	1 p. jour y compris D	Double emploi entre Le Vigan et Ganges. A supprimer sur ce parcours et à mettre en correspondance à Ganges vaec nos trains Le Vigan - Nîmes.
CEVENNES CARS à Nîmes.	Nîmes - Le Grau du Roi	2 p. jour	1 p. jour sauf D par Générac + 1 p. jour sauf D par Uchaud	Les 2 navettes seraient à détourner par Générac et les autres localités antérieurement desservies par la ligne de Nîmes au Grau du Roi.
-d°-	Nîmes - Alès	Suppres.	1 p. jour sauf D	Double emploi caractérisé. A supprimer
-d°-	Nîmes - Avignon, par Tarascon	-d°-	-d°-	-d°)
Vve TEISSONNIERE	Le Vigan - Nîmes	-d°-	-d°-	-D°-

M.AUSSEL
Ingénieur en Chef

D E P A R T E M E N T d u G A R D

TRANSPORTS PUBLICS
de
VOYAGEURS

COORDINATION des TRANSPORTS FERROVIAIRES et ROUTIERS

P L A N d e T R A N S P O R T

a u
1er N o v e m b r e 1 9 4 2

Département du Gard

Ponts & Chaussées

M.AUSSEL
Ingénieur en Chef

PLAN de TRANSPORT du Département du GARD

T A B L E A U II

annexé à la circulaire du 6 août 1942

I°) L I G N E S de C H E M I N de F E R

fermées au service des voyageurs

a) totalement fermées

S.N.C.F	SOMMIERES-GALLARGUES	Fermée en 1936
"	UZES-NOZIERES	fermée en 1936
"	MONTPELLIER - SOMMIERES	Fermée le 15 mai 1938
" "	ARLES - LUNEL	Fermée le 15 décembre 1938
"	MARTINET - TARASCON	Fermée le 15 décembre 1938
"	ALES - l'ARDOISE	Fermée le 15 décembre 1938
"	NIMES - le GRAU du ROI	fermée le 15 décembre 1938
"	LA VALETTE - ROSIAC	Fermée le 15 décembre 1938
"	NIMES - REMOULINS	Fermeture des gares intermédiaires le 20 mai 194.
"	ALES - QUISSAC	Fermée le 5 juin 1940
"	LEZAN - St-JEAN du GARD	Fermée le 5 juin 1940

b) partiellement fermées

N° d'Ordre	EXPLOITANTS	LIGNES	NOMBRE de VOYAGES . Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum 3/10/1941(1)	Plan nouveau d'application	DANS le Département : Longueur de la ligne	DANS le Département : parcours hebdomadaire	OBSERVATIONS (2)
		II°) Liste de tous les services Routiers							
		A - SERVICES de REMPLACEMENT de TRAINS							
1	ALLAUZEN Joyeuse	LA LEVADE -ALES - Ruoms-St-Alban	1 p.j	sup.	sup.	sup.	"	"	
2	AURAN & Cie Pont-St-Esprit	MONTELIAR - AVIGNON - Le Teil Pont-St-Esprit, Pt-d'Avignon	4 p.j	1 p.j	1 p.j	1 p.j	48	576	(1)
3	LAFONT St-Jean du Gard	SOMIERES -NIMES -Aubais, Gd-Gallargues, Aigues-Vives, Vergèze - N 87	3 p.j	2 p.j	1 p.j	5 p.s	46	460	
4	SOUSTELLE & MAULHERAC Le Martinet	LE MARTINET -St-JULIEN les Fumades -	5 p.j	2 p.j	sup	2 p.j	12	288	
5	Sté Les CARS BLEUS-Nimes	ALES - AVIGNON - Uzès, Remoulins	3 p.j	3 p.j	1 p.j	1 p.j	72	864	
6		AVIGNON -ALES - Remoulins-Uzès	3 p.j	3 p.j	1 p.j	1 p.j	72	864	
7	Sté Cévennes Cars - Nimes	LUNEL -ARLES -	3 p.j	3 p.j	2 p.j	1 p.j	32	384	
							---	---	
						à reporter :	282	3.436	

Tous les services sont compris :"sauf dimanche "
Voir p.32 texte des "OBSERVATIONS"

		report :						28[2]	3.436
8	Sté CEVENNES CARS -Nimes	REMOULINS - TARASCON	3 p.j	2 p.j	1 p.j	sup.		"	"
9		NIMES - LE GRAU DU ROI-Générac Beauvoisin,Vauvert,Aimargues N 579	2 p.j du 3/10 au 15/5	sup.	sup.	sup.		"	"
10	Sté FLECHES CARS -Montpellier	SOMMIERES - MONTPELLIER -	4 p.j	4 p.j		1 p.j		2	24
11		MONTPELLIER - NIMES -	13 p.j	10 p.j	6 p.j	4 p.j		26	1.248 (2)
12	S.G.T.D à Montpellier	SOMMIERES - MONTPELLIER - St-Géniès - St-Sériès	2 p.j	sup.	sup.	sup.		"	"
13		SOMMIERES - LUNEL - St-Sériès	1 p.j	sup.	sup.	sup.		"	"
14	S.G.T.D à Nimes	ALES - l'ARDOISE - Brouzet-Lussan-Fontarèche,Connaux, Laudun	3 p.j	2 p.j	1 p.j	1 p.j		70	840
15		UZES - NOZIERES -	2 p.j	2 p.j	1 p.j	fusionné			(3
16	Sté St-Jeantaise à Millau(Aveyron)	LA CAVALERIE - LE VIGAN-Nant, St-Jean du Bruel,Sauclières	1 p.j	1 p.j	sup	sup		"	"
17		St-ROME de Cernon - LE VIGAN La Cavalerie,,Nant,St-Jean du Bruel,Sauclieres	1 p.j	1 p.j	1 p.j	4 p.s		26	208
							TOTAUX :	406	5.756

B - AUTRES SERVICES (libres ou contractuels)

a) Services ne sortant pas du département

18	ALTEIRAC Alès	ALES -St-MARTIN de VALGAGUES - N 106	3 M.Me J.V.S 9 L et f 2 D du 1/10 au 30/4	3 M.Me J.V S 9 L 2 D	3 L.M J.V	8 p.s	5	80
19	ARNAUD Georges Durfort	DURFORT - SAUVE - IC 17-	2 p.j	2 p.j	1 p.j	3 p.s	21,5	129
20	ATGER Armand St-Hippolyte du Fort	LASALLE-NIMES -GC 39,N 99.	1 p.j	1 p.j	sup.	1 les 3 premiers J du mois et 1ème éventuellement	65	98
21		St-HIPPOLYTE-du-FORT -ALES N 582,Anduze,St-Christol N 110.	1 L.V et f	1 L.V	1 L.V	1 L.V	35	140
22		ANDUZE - ALES - N 110 -St-Christol N 110	1 p.j	1 p.j	3 p.s	2 p.s	13	52
23		LASALLE-St-HIPPOLYTE-du-Fort GC 39 -	3 p.j	3 p.j	1 p.j	5 p.s	13	130
24		MONOBLET-St-HIPPOLYTE-du-Fort. IC 33	1 p.j	1 p.j	sup.	2 p.s	8	32
25		St-HIPPOLYTE-du-Fort - ANDUZE	1 p.j	1 p.j	3 p.s	2 p.s	18	72
						à reporter	178,5	733

						report :	178,5	733	
26	AUJOULAT Emile Poulx	POULX -NIMES-IC 27 N 87	4 p.s	4 p.s	3 p.s	2p.s	11,5	46	
27	AURAN : Cie à Pont-St-Esprit	PONT-St-ESPRIT -ISSIRAC N 101, Laval,N 101.	1 J.S	2 J.S	2 S	2 S	16	64	(4)
28	AURAN & CIE	PONT-St-ESPRIT -St-JULIEN de PEYROLAS - N 101.	1 p.j	1 p.j	1 p.j	4 p.s	8;5	68	
29		PONT SAINT -ESPRIT - St-CHRISTOL - N 101,St-Julien de Peyrolas,Salazac,St-Christol,IC 80 -N 101.	2 Me 3 S	2Me,3 S	1 S	1 S	17	34	
30		PONT SA NT-ESPRIT -BAGNOLS -	1 f	sup	sup	sup	sup	"	
31		VENEJEAN à embranchement N 110	"	"	2 S	2 S	2	8	
32		St-ETIENNE des SORTS - PONT-St-ESPRIT	2 S & f	2 S	2 S	2 S	10,5	42	
33		St-ETIENNE des SORTS -BAGNOLS	1 Me & f	1 Me	1 Me	1 Me	13	26	
34	BARBEZIER Lédignan	St-THEODORIT - NIMES -Savignargues,Canaules,Lédignan,Aigremont,Daumezargues,Sauzaie St-Géniès,La Rouvière,La Calmette,N 106.	1 L.J. S	1 L.J S	1 L.J. S	3 p.s	50	300	
35	BETTON Domazan	DOMAZAN -NIMES - IC 135,Estézargues,N 100-Fournès,Remoulins,N 87.	1 L.J D & f	1 L.J D	sup.	1 p.s	35	70	
36		THEZIERS(gare) à DOMAZAN -	1 p.j	1 p.j	3 p.s	2 p.s	. 5	20	
							---	---	
						à reporter :	347	1.411	

						report	347,	1.411
37	BONAMY Avignon	CODOLET - BAGNOLS -	1 Me & f	sup	sup	sup	"	"
38	BRUC à Aigladine	AIGLADINE - ALES - IC 60,St-Paul La Coste,IC 72,Roubarbel,IC 72,IC 60,Cendras, N 107 bis	3 p.s	3 p.s	3 p.s	2 p.s	30	120
39	CACHON Salindres	SALINDRES - ALES -GC 16.	2 L.V D f+ Serv écoliers	4 p.j	sup.	2 p.j	9,5	228
40	CALVAS Montdardier	BLANDAS -LE VIGAN -Avéze, Montdardier,Rogues.	1 p.j + 1 Me S jusqu'à Vissec	1 P.j + L MeS jusqu'à Vissec	3 p.s dont 2 jusqu'à Vissec	2 p.s dont 1 jusqu'à Vissec + 1 sup.f	27	108(5)
41	Mme CAIZERGUES Pompignan	POMPIGNAN -St-HIPPOLYTE-du Fort	3 p.j	3 p.j	1 p.j	3 p.s	10	60
42	CA BE Roquemaure	SAUVETERRE - NIMES -Roquemaure Remoulins	1 p.j	1 p.j	3 p.s	2 p.s	48	192
43	CHABALIER St-Géniès de Malgoirès	St-GENIES de MALGOIRES - NIMES - GC 1 -Montignargues St-Bauzély,Fons,Gajan, N 107,N 106.	2 L.J S	2 L.J S	sup.	sup.	"	"
44	CHAUVET François ALES	ALES - LA GRAND COMBE (spécial pour forains)	1 Me,S f	1 Me,S	sup	sup	"	"
45		ALES - LES TAVERNES - N 110	12 D F	12 D	sup.	sup	"	"
46		ALES - BESSEGES - spécial pour forains	1 J,f	1 J	sup	sup	"	"
47		ALES - St-AMBROIX spécial pour forains	1 M f,	sup	sup	sup	"	"
48	COMBE Henri Nimes	NIMES (gare)NIMES(ville)	ad lib.	ad lib.	sup	sup	"	"
						à reporter:	471,5	2.119

.	.	.	.	.	. reports.		471,5	2.119
49	COULET Gaston Le Vigan	LE VIGAN - 1'ESPEROU	1 P.j du 30/9 au 20/6	3 p.s hiv	3 p.s hiv	sup	"	"
50		LE MAZEL - LE VIGAN	1 p.j	1 p.j	sup	2 AR 3 fois p.s.	23,5	282
51	COULON Albin Les Horts par Lasalle	LASALLE -1'ESTRECHURE	1 p.j F & f	1 p.j	3 p.s	2 p.s	13	52
52	CREISSENT Les Plantiers	LES PLANTEERS - ALES GC20	2 L.V.	1 L.V	1 L	1 L	47	94
53		LES PLANTEERS-St-JEAN DU GARD GC 20 - Saumane,N 107.	1 Me,J + 1 J été	1 S	1 S	sup	sup	"
54		LES PLANTIERS - NIMES -Gc 20 Saumane,L'Estréchure,St-Jean du Gard,Anduze,Lédignan,N 582pN 106	1 Me	1 Me	1 Me	1 p.s	82,5	165
55		LES PLANTIERS - ANDUZE - Saumane,l'Estréchure	1 H hiv.	1 J	sup.	sup.	"	"
56	DAUDE Ribaute-les-Tavernes	CARDET - ALES - N 582 -N 110	2 L 1 V	2 p.s	sup	1 p.s	20	40
57	DEMUNCK Générac	AUBORD - NIMES -IC 35,GC 13	1 L J D	1 L.J D	1 L.J	sup	"	"
58	———	GENERAC - NIMES	2 p.j	2 p.j	1 p.j + 1 L	3 p.s + 2 L J via Aubord	15	150
							----	-----
						à reporter :	672,5	2.909

			reports :				672,500	2.902	
59	EGLIN & DELENNE Rochessadoule	ROCHESSADOULE-BESSEGES	3 p.s	3 p.s	sup	sup	"	"	(6)
60		ROCHESSADOULE-ROBIAC	4 p.j	4 p.j	sup	sup	"	"	(7)
61	EMANUELLI Nimes	NIMES(gare)NIMES(ville)	ad lib.	adlib.	adlib.	sup	"	"	
62	FORT Emile St-JEAN du Gard	St-JEAN du GARD -NIMES -N 107 And ze,Lédignan,Maruéjols, N 582 - N 106	3 p.j + 1 D F	2 p.j + 1 D	1 p.j	1 p.j + 1 L	65	910	
63	GAL Fortuné Lasalle	LASALLE -St-HIPPOLYTE du Fort IC 53,Colognac,St-Roman,Cros IC 69	1 p.j	1 p.j	3 p.s	2 p.s	30	120	
64	GAZAGNON La Grand Combe	LA GRANDCOMBE - ALES N 107bis	14 p.j + sup.f	2 p.j	2 p.j	8 p.s	15	240	
65		CHAMPS CLAUZON - LA GRAND COMBE - La Levade	2 p.j + 2 S + Serv écoliers	2 p.j + 2 S	sup	sup	"	"	
66		CHAMPS CLAUZON -ALES -La Levade La Gd'Combe	1 J	sup	sup	sup	"	"	
67		LA GRAND COMBE -BRANOUX IC 54	2 Me,S	2 MeS	sup	sup	"	"	
68	HOSATTE Denise Nimes	NIMES -MASSILLAN -	ad Lib	ad Lib	sup	sup	"	"	
					à reporter :		782,5	4.172	

		reports:					732,5	4.172
69	HUGUET Benjamin Aigremont	LEDIGNAN-ALES-N 110	1 p.j	1 p.j	sup	sup.	"	"
70		St-THEODORIT - ALES -IC 94, Savignargues, Canaules, IC9 St-Jean de Serres, Lédignan, N 110, Massanes, St-Christol	1 L.M.J S 2 D F et f + 1 D hiv	2 D 1 L.M. J.S	1 L	3 p.s	29	174
71		St-THEODORIT -ALES -- d°--	1 L.Me.V	1 L.Me V	1 L.Me.V		29	
72		LEDIGNAN -NERS -IC9, Maruéjols, N 582, N 106-	3 p.j	3 p.j	sup	sup	"	"
73		MOULEZAN - ALES -IC 23, N 107, Aigremont, Lédignan IC9, Maruéjols, IC24, Cassagnoles, IC 6, Massanes, N 110	1 L.V + 2 f + 1 L Aigremont Alès	1 L.V	sup	sup	"	"
74		ALES - MONTEZE	1 L	sup	sup	sup	"	"
75	JOLY Fernand Alès	ALES TAMARRIS - N 106	7 p.j + 1 SDF	7 p.j + 1 SD	4 p.j	4 p.j	3,5	168
76	LAFONT St-Jean du Gard	St-JEAN du GARD - ALES -Mialet Générargues.	1 p.j	1 p.j	sup	sup.	"	"
77		St-JEAN du GARD - ALES, Anduze St-Christol	0	1 p.j	1 p.j	1 p.j	27	234 (8
					à reporter		871	4.740

							reports:	871	4.748.
78	LAUPIES La Vernarède	LA VERNAREDE - LA GRAND COMBE La Jasse, IC 143, N 106 IC 28	1 S	1 S	1 S	1 S	14	28
79		LA VERNAREDE - ALES - IC 143 N 106	1 p.j + 2 L	1 p.j + 2 L	3 p.s +1 L	4 p.s	35	280
80	LEDUC Laudun	LAUDUN - BAGNOLS - IC 21, N 580	3 Me + 1 J + 4 f par an	3 Me + 1 J	sup	sup	"	"
81	MALBOS Courry	COURRY - St-AMBROIX, N 104	1 Me J.S	1 p.s	sup	1 p.s	7	14
82	MONLEAU Montfrin	MONTFRIN - NIMES - GC 2, Meyhes, GC 2, N 87	2 p.J + 1 ret L.J.& 1 ret.fac.L	2 p.j	1 p.j	3 p.s	22	132
83		MONTFRIN - THEZIERS (gare)	0	0	1 p.j	1 p.j	4,5	54
84	MONTET Paul Aulas	ARPHY - LE VIGAN - IC 90-IC 172, IC 90, N 99, Avéze, N 99	1 p.j + 1 Aulas-Le Vigan	1 p.j + 1 Aulas Le Vigan	3 p.s	2 Arphy-Le Vigan + 4 Aulas Le Vigan	12 & 8	112
85		AULAS - LE VIGAN - IC 90, N 99, Avéze, N 99	2 p.j	2 p.j	sup	sup	"	"
86		LE VIGAN - l'ESPEROU (serv. touristique).	1 D/F du 1/1 au 28/2	sup	sup	sup	"	"
87	MOURET Henri Aigues-Mortes	LE GRAU DU ROI - NIMES N 579 - Uchaud - N 87	2 p.j + 1 L.J du 1/10 au 30/5 + 4 p.j + 1 D F du 1/10 au 30/9	2 p.j	1 p.j	3 p.s	50	300
						à reporter:	1.023,5	5.668

						;reports :	1.023,5	5.669	
88	OZIL St-André de Valborgne	St-ANDRE de VALBORGNE - St-JEAN du Gard -N 107	2 p.j	2 p.j	1 p.j	6 p.s	25	300	
89		St-JEAN du GARD - ALES - Mialet, Générargues,Anduze,GC 50.	2 p.j	2 p.j	1 p.j	1 p.j	32	384	(9)
90	PASCAL Ferd. Alès	ALES - BESSEGES - N 104,St-Ambroix,GC 51	4 p.j	2 p.j	1 p.j	4 p.s	32	256	
91	PANSE Valleraugue	VALLERAUGUE - LE VIGAN-N 586 Pont d'Hérault - N 99.	3 p.j	1 p.j	1 p.j	4 p.s	22,5	180	
92	PERRIER Joël Les Plantiers	LES PLANTIERS - SAUMANE GC 20.	2 p.j	2 p.j	3 p.s	sup	Sup	"	
93		SAUMANE - St-JEAN du Gard	1 M	1 M	1 M	sup	"	"	
94	PERTUS Le Pontil	PRADEL - LA GRAND COMBE N 106 Laffenadou ,Le Pontil,IC28	1 Me + 1 A et 3 R le S	1 MS	1 M.S	1 S	8	16	
95		LE PONTIL - ALES - Laffenadou - Le Pradel,N 106, N 104	2 L, 1 M,J,V,S + 1 Me fac.	1 p.j	3 p.s + 1 L	3 p.s	22	132	
96	PIALOT Pius Dourbies	DOURBIES - l'ESPEROU - IC 51	serv.saisonnier du 1/5 au 30/9	2 p.j	3 p.s	4 p.s	15	120	
97	POMMIER Villeneuve-les Avignon	St-VICTOR - LA COSTE - BAGNOLS - IC 140,IC 45-St-Paul,Connaux,N 86	1 Me	1 Me	1 Me	1 Me	16,5	33	
						à reporter :	1.196,5	7.089	

		report :					1.196,5	7.089	
98	PORTALES Sannisaac	St-MARTIAL - SUMENE -GC20	2 p.j	2 p.j	1 p.j	4 p.s	9	72	
99	POSTE AUTOMOBILE RURALE	Circuit de VEZENOBRES	1 p.j	ne prend plus de voyageurs					
100		circuit de QUISSAC	1 p.j	- d° -					
101		circuit de SOMMIERES	1 p.j	- d° -					
102	PRADES St-JEAN de Maruéjols	St-JEAN de MARUEJOLS -ALES 579;Rochegude,GC6,La Bégude,GC 7 -Brouzet,GC6	1 L.Me,V + 1 L.V Alés-Brouzet+ 1 L Alès Navacelles + L Alès-St-Privat des V	1 L.Me.V + 1 LV Alès-Brouzet+ 1 L Alès-Navacelles	3 p.s	2 p.s	31	124	
103	QUET La Vernarède	LA VERNAREDE -CHAMBORIGAUD Le Pollin,N 106	4 p.j	4 p.j	2 p.j	8 p.s	5,5	88	
104	RIGAL Quissac	QUISSAC - NIMES -GC8,Bragassargues,IC 88,Sérignargues Cannes,IC23,Montmirat,N 110 Crespian,N 99	1 L	1 L	sup				
105		QUISSAC - NIMES -N 99,Sérignargues,Cannes,IC23,Montmirat,N 110,Crespian,N 99	1 J	1 J	sup	1 p.s via Montmirat	40	80	
106		QUISSAC - NIMES - N 99	1 L.S & F + 1 L fac.	1 L.S	sup				
107		circuit de QUISSAC - Vic le Fesq	0	0	1 p.j	sup	"	"	
							---	---	
		à reporter:					1.282	7.453	

					reports :		1.282		7.453
108	RIGAL Quissac	QUISSAC - ALES a) GC 35,Logrian,Canaules,Lézan Cardet,Les Tavernes,Ribaute, Les Tavernes,St-Christol. b) GC 35,Logiran,Canaules,St-Jean de Serres,Lédignan, ,Alès.	1 p.j + 1 L hiv + f	1 p.j	0	3 p.s 3 p.s	30,5		390
109	SALLES Lasalle	LASALLE - ALES - GC 57,Thoiras N 107 - Anduze,St-Christol N 110	1 Me	1 Me	1 Me	2 p.s	30		120
110		LASALLE - ALES -- d° --	1 L.V	1 L.V	1 L.V		30		
111		LASALLE (THOIRAS (gare)	2 p.j	2 p.j	1 p.j	1 p.j	10,5		126
112	SAUVAGNAC Anduze	BAGARD - ALES - (section de la ligne Anduze-Alès)	p.m	p.m	p.m	p.m			
113		ANDUZE-ALES - Boisset,Gaujac Bagard,St-Christol,N 110	4 p.j + 1 L f + 3 D F	2 p.j	2 p.j	2 p.s	16		160
114		ANDUZE - ALES -- d° --	2 L & f+ 1 V	2 L 1 V	sup	sup	"		"
115	SCIOU BENOIT St-Gilles	St-GILLES - NIMES -GC 42	3 p.j	sup	sup	sup	"		"
116	SIGGAÏ TAÏB Robiac	ROBIAC-ROCHESSADOULE -	0	0	2 p.j	2 p.j	4		96 (10)
						à reporter:	1.405		8.345

						reports		1.405	8.345.
117	COUSTELLE & MAULHERAC Le Martinet	LES MAGES - ALES N 104-N 106	3 p.s	3 p.s	3 p.s	2 p.s		25	100
118		LE PRADEL - LE MARTINET-N 106 GC 59	1 p.j + Serv.Ecoliers	1 p.j	sup	sup.		"	"
119		LE MARTINET - ALES GC 59	1 p.j + 4 p.s	1 p.j + 4 p.s	7 p.s	5 p.s		26	160
120		LE MARTINET - LES MAGES	1 P.j	3 p.s	3 p.s	2 p.s		8	32
121	TAULAN Sully Le Cd Combe	LA GRAND COMBE -St-AMBROIX IC 28,Le Pontil,Laffenadou Le Martinet,Les Mafes,N 104	2 p.j	2 p.j	2 p.j	6 p.s + 1 St-Ambroix Le Martinet		23,5	302
122		St-JEAN de VALERISCLE-St-AMBROIX - Les Mages,N 104	1 p.j	1 p.j	2 p.s	sup		"	"
123		LAVAL - LA GRAND COMBE - Les Oulles	2 Me S + serv.écoliers	2 Me S + serv.E	1 p.j	4 p.s		2	16
124		CITES FORET CITES RIBES - LA GRAND COMBE -	1 Me S + serv.Ecol	1 Me S+ serv.Ecol	1 p.j	4 p.s		1,5	12
125		LA FAVEDE - LA GRAND COMBE	2 ME S	2 Me S	1 p.s	1 p.s		5	10
126	TEISSONNIERE LE VIGAN	LE VIGAN - NIMES -N 99	été 3 p.j hiv.2 p.j + 1 L.S + 1 aller D	2 p.j	1 p.j	1 p.j		80	960
							à reporter:	1.576.	9.957.

					reports:	1.576,-	65	9.937 130
127	TEISSONNIERE Le Vigan	LE VIGAN - ALES - N 99, Sauve GC 8, Logiran, GC 24, Canaules Lézan, St-Christol, N 110	hiv: 1 L. J.V.D été: 1 p.j	hiv: 1 L.J.V.F été : 1 p.j	3 p.s	1 p.s		
128		LE VIGAN - ARRIGAS - N 99 IC 132, Aumessas, IC 89	été: 3 p.j + 1 S D F f hiv: idem jusqu'à Aumessas Arrigas le S	été: 3 p.J + 1 S.D hiv: serv. limité à Aumessas	3	3 p.s	14	84
129		LE VIGAN - ARRE N 99	3 p.j	sup	sup	sup	"	"
130	TRAUCHESSES Sommières	SOMMIERES - NIMES - GC 40 Calvisson, GC 1, St-Côme Clarensac, IC 3, Caveirac GC 40, N 87.	2 p.j + 1 D F	1 p.j	1 p.j	3 p.s	30,5	183
131	NEDEL Milhaud	MILHAUD - NIMES - N 87	2 L.M.J. S F + 1 D hiv. + Serv. écol.	sup	sup	sup	"	"
132	VILLARET Gaston Maruéjols-Les Gardons	NERS - UZES - IC 91, Martignargues, St-Cézaire, St-Maurice, Valence, St-Dézery, Collorgues, Garrigues, Aubussargues, Arpaillargues.	1 J.S + 1 Uzès St-Maurice de C + 1 r Uzès-Ners S	1 J.S	1 J.S	2 p.s + 1 Uzès-St-Maurice	30	150
133		NERS - ALES - IC 91, Martignargues, St-Cézaire St-Maurice, Bains d'Euzet, St-Hippolyte de C - IC 16 N 581	1 L.Me V + 1 L St-Maurice-Alès	1 L.Me V	1 L.Me V	2 p.s + 1 St-Maurice-Alès le L	30	150
					à reporter:	1.745,5		10.634

					report :	1.745,5	10.834	
134	VILLARET Maruéjols-les G	NERS - ALES - IC 91, Martignargues, IC 104, St-Etienne, IC 16, Vézenobres, IC 31, Deaux, Méjannes les Alès , N 581.	1 L	1 L	1 L	sup	"	"
135		COLLORGUES - ALES - St-Dézery, IC 20, Valence, St-Laurice, GC7 St-Jean, Buzet-les Bains, N 581	2 L	2 L	1 L	1 L	27	54
136	VEYRIE & PIEYRE à Trèves	LANUEJOLS-TREVES - LE VIGAN a) Lanuéjols, Trèves, Camprieu, l'Espérou, Valleraugue, Le Vigan				2 p.s	78	312
		b) Lanuéjols, Tréves, St-Jean de Bruel - Le Vigan	1 p.j	1 p.j	1 p.j	2 p.s	[illegible]	236
137		LANUEJOLS - CAMPRIEU - TREVES	0	1 p.j	1 p.j	2 p.s		112
138	Ste "Les Cars Bleus - Nimes	NIMES - BEAUVOISIN - GC 42, IC 55, GC 13, IC 39.	3 p.j	2 p.j	1 p.j	3 p.s + 1 L	1	120(11)
139		PONT-St-ESPRIT - NIMES direct par Pouzilhac et Remoulins	2 p.j	1 p.j	1 p.j	3 p.s + 1 L	60	480
140		POUZILHAC - NIMES - section de la ligne Nîmes-Pont-St-Esprit						
141		UZES - NIMES - N 581, Vers, Lafoux N 87.	3 p.j + 1 D T + 1 Uzès Remoulins	sup	sup	sup	"	"
142		NIMES - PONT-St-ESPRIT - N 87 - Lafoux, Uzès, Pouzilhac N 86.	2 p.j	sup	sup	sup	"	"
					à reporter :		2.057,5	11.948

						reports:	2.057,5		11.948.
143	Sté CEVENNES CARS Nimes	NIMES - ALES - N 106	10 p.j + 2 L Brignon -Alès	1 p.j	1 p.j	1 p.j	45		540
144	"	NIMES - St-JEAN du Gard N 106,N 582,Maruéjols, Lédignan,Anduze,N 107.	0	1 p.j	0	1 p.j	65		780
145	"	NIMES - LE GRAU du ROI N 87 Tchaud,N 87.	hiv:4 p.j + 2 D F été:10 p.j + 5 D F	2 p.j hiv, 4 p.j été	2 p.j via Générac Beauvoisin, Vauvert,+ 1 p.j direct	2 p.j via Générac Beauvoisin	45		1.080
146	Sté Gardoise de Transports Vauvaert	LE CAILAR -NIMES -IC 4 N 572,Vauvert,GC 56,Vestric N 87 (desserte de Gallician)	4 p.J + 2 L.J.D	1 p.j + 1 Vauvert-Nimes	1 p.j + 1 Vauvert Nimes	1 p.j + 1 L	25		350
147		VAUVERT - NIMES - GC 56 Vestric,N 87,	1 p.j	sup	sup	sup	"		"
148		VAUVERT - NIMES - GC 56 Vestric,N 87,Gallician Le Cailar.	1 D F	sup	sup	sup	"		"
149	Société Générale des Transports départementaux à NIMES	PONT_St-ESPRIT - UZES N 86 Bagnols,Connaux,Gaujac, Pouzilhac,La Capelle,Masmolène,Flaux,St-Hippolyte-St-Siffret	1 S	sup	sup	sup	"		"
150		BAGNOLS-UZES - GC 5,Tresques Connaux,Gaujac,Pouzilhac, La Capelle,Masmolène,St-Hippolyte,St-Victor,St-Siffret.	1 L	1 L	sup	sup	"		"
						à reporter :	2.192,5		14.698.

				. reports:		2.192,5	14.698	
151	S.G.T.D Nimes	BAGNOLS-UZES - N 86, Connaux, Gaujac,Pouzilhac;La Capelle, Masmolène,St-Hippolyte,St-Victor, St-Siffret	1 Me	1 Me	sup	sup	"	"
152		BAGNOLS - UZES - N 86,Connaux, Gaujac,Pouzilhac,La Capelle, Masmolène,St-Hippolyte,Flaux, St-Siffret.	1 Me	1 Me	sup	sup	"	"
153		BAGNOLS - UZES - N 86,Tresques Connaux,Gaujac,Pouzilhac,La Capelle,Masmolène,St-Hippolyte, St-Victor,St-Siffret.	1 S	1 S	sup	sup	"	"
154		BAGNOLS - UZES - via tous les villages des 4 lignes ci-dessus.	"	"	1 S	1 S	49	98 (12)
155		UZES - BAGNOLS - via tous les villages des 4 lignes ci-dessus.	"	"	1 Me	1 Me	49	98 (12)
156		CORCONNE - NIMES - IC 18, Vrouzet,Carnas,Gailhan,St-Clément,Salinelles,Sommières, Souvignargues,St-Côme,Clarensac,Caveirac,N 87	1 L.Me J.S.D	1 L.Me J.S.D	4 p.s	3 p.s	58,5	351
157		MOULEZAN - NIMES - IC 23,N 110 Montmirat,Crespian,Combas, Monpezat,St-Mamert,Parignargues,St-Pierre de V,N 99.	1 L.M Me J.S	1 L.M. Me.J.S	4 p.s	4 p.s	42,5	340
							-----	-----
				à reporter :			2.391,5	15.585.

						reports:	2.391,5	15.585.
158	S.G.T.D Nimes	UZES - NIMES - N 579,Pont de Seynes,Sagriès,Sanilhac,Collias,Cabrières,St-Gervasy, N 87.	1 L.Me.J S.D + 1 S f + 1 L Sanilhac, Nimes	1 L.Me J.S.D + 1 S+ 1 L Collias-Nimes	1 L.J.S	3 p.s	35	210
159		UZES - NIMES - Arpaillargues, Aureilhac,Aubussargues, Garrigues,Collorgues,St-Chaptes,La Calmette.	1 L.Me.J S	1 L.Me.J S	1 L.Me.J S	1 L.Me J.S	63	504(13
160		UZES - NIMES - N 582,GC22 IC 36,Blauzac,St-Nicolas, Vic,Aubarne,Russan,Dions, La Calmette,N 106.	1 p.j + 1 S	1 p.j + 1 S	1 M.V	2 p.s	49,5	158
161		St-QUENTIN - UZES -NIMES GC 23,N 582,N 579.	2 L.M.Me J.V.D + 2 S St-Quentin Uzès	2 L.M.Me J.V.D + 2 S St-Quentin Uzès	1 p.j	1 p.j	32	384
162		St-QUENTIN - UZES-NIMES - d° -	1 p.j + 1 L+ 2 S St-Quentin Uzès	1 p.j + 1 L + 2 S St-Quentin-Uzès	sup	3 p.s	25	150(14
163		FONS-sur-Lussan - ALES IC 87,Fons,Vendras, Bouquet,Navacelles,Servas Salindres,le Saut du LoupnGC 16,Mazac,Clavières	1 L.V f	1 L.V	1 V	1 V	39	78
						à reporter :	2.635	17 089

		.reports :					2.635	17.069
164	S.G.T.D à Nimes	FONS-s/LUSSAN - UZES - IC 87,Malataverne,Lussan, Vallérargues,Audabiac,La Bruguiere,Fontarèche,St-Laurent,La Bastide,Pougnadoresse,Vallabrix,St-Quentin	1 L.Me.J S	1 L.Me.J S	1 L.J.S	1 L.J S	45,5	273
165		FONS-s/LUSSAN - BAGNOLS -IC 43 Verfeuil,Goussargues,Vilgoutres,St-André d'Olérargues, St-Marcel,Carnes,Donnat,Combe Colombier.	1 M.Me J.S	1 M.Me J.S	1 Me	1 Me	39	78
166		FONS-s/LUSSAN - St-AMBROIX IC 87,Malataverne,Lussan, Vendras,Bouquet,Navacelles Les Fumades,La Bégude, Potelières,Le Moulinet.	1 M f	1 M	1 M	sup	"	"
167		MONTFRIN - NIMES - GC2,Meynes N 86,Sernhac,IC 105,IC 123, Lédenon,N 87,Marguerittes.	2 p.j	2 p.j	1 p.j + 2 Nimes Marguerittes	sup	"	"
168		BARJAC - BAGNOLS - N 101 St-Privat,Lende,Montclus, St-André,La Vérune,Goudargues,St-Gély,St-Laurent, St-Michel et St-Gervais	1 p.j + 1 f	1 p.j	1 Me	3 p.s	36	216
169		BARJAC - St-AMBROIX - N 579 Avéjan,St-Jean de Maruéjols, St-Denis,GC 51,St-Victor de Malcap.	3 p.j	3 p.j	1 p.j + 1 Me	3 p.s	20,5	123
170		BAGNOLS-GOUDARGUES - N 580 St-Gerbais,St-Michel,St-Laurent, St-Gély,La Vérune,	1 p.j	1 p.j	2 p.j	sup	"	"
					à reporter :		2.776,5	17.750

						report :	2.776,5	17.759
171	S.G.T.D à Nimes	St-ANDRE d'OLERARGUES - BAGNOLS GC 23,St-Marcel,Carnes,Donnat, Combe,Colombier.	2 p.j + 1 Me S vers Verfeuil	2 p.j	1 Me	sup	"	"
172		St-ANDRE d'OLERARGUES-BAGNOLS GC 23,St-Marcel,St-Laurent,La Bastide,Rougnadoresse,Le Pin Cavillargues,St-Pons Tresques, GC 5	1 Me + 1 Cavillargues Bagnols	1 Me	1 Me	sup	"	"
173		St-ANDRE d'OLERARGUES - UZES GC 23,St-Marcel,Cavillargues, St-Pons,Le Pin,Vallabrégues, St-Quentin.	1 S + 1 Cavillargues-Uzès	1 S	1 S	sup	"	"
174		VALLERAUGUE- PONT d'HERAULT Haut-Gasquet,Le Mazel,Meyregrosse.	3 p.j	3 p.j	1 p.j	1 p.j	14	168
175		VALLERAUGUE - PONT d'HERAULT - d° -	1 p.j	1 p.j	sup	sup	"	"
176		PONT d'HERAULT - LE VIGAN N 99	3 p.j	3 p.j	1 p.j	1 p.j	9	108 (15
177		CHAMBORIGAUD - St-AMBROIX -	1 p.j	1 p.j	sup	sup	"	"
178		circuit de BESSEGES - Bessèges Peyremale,Le Chambon,Chamborigaud,Génolhac,Aujac,Bordezac Bessèges	1 M.J D + 1 M Aujac Bessèges	1 M.J D	sup	2 p.s	70	280(16)
						à reporter :	2.869,5	-18.315

						reports:	2.869	18.315
179	S.G.T.D - Nimes	MARGUERITTES - NIMES N 87	2 L.D	sup	sup	2 L	6	24
180		MARGUERITTES - NIMES -N 87	2 p.j + 2 M.Me.J V.S	sup	sup	sup	"	"
181		MANDUEL - NIMES -N 99-Rodilhan	2 M.Me J.S	sup	sup	sup	"	"
182		UZES - BLAUZAC - N 582 - GC22 IC 36	1 S	1 S	1 S	sup	"	"
183		AUBARNE - NIMES - GC 18 - Russan,GC 22 - Dions,La Calmette,N 106	1 L.M Me J,S	1 L.M Me,J.S	sup	sup	"	"
184		circuit de SABRAN - Bagnols, Colombier,Cadignat,Mégier, Charavel,Sabran,Carnes,Combe, Bagnols	1 Me,f	sup	sup	sup	"	"
185		SOMMIERES - NIMES - GC 22 Souvignargues,IC 3,St-Côme Clarensac,Caveirac,GC40, St-Césaire,N 87	1 L.Me J.S	sup	sup	sup	"	"
186		NIMES - REDESSAN - N 99	3 L 1 J 2 D	sup	sup	sup	"	"
187		MANDUEL - NIMES -N 99 Rodilhan	2.M.Me J.S	sup	sup	sup	"	"
188		NIMES - COLLIAS - N 87- St-Gervasy,GC 3,Cabrières	1 D	sup	sup	sup	"	"
						a reporter :	2.875,5	18.339

					reports :			2.875	18.339
189	S.G.T.D -Nimes	BAGNOLS - SABRAN -BAGNOLS	0	0	2 me	sup		----"----	----"----
					TOTAUX :			2.875	18.339
								=======	=======

b) Services pénétrant dans le département de l'ARDECHE

190	ALLAUZEN Joyeuse	LA LEVADE - ALES - Largentière Les Vans,St-Paul,St-Ambroix	1 p.j	2 p.j	1 p.j	2 L.J S 1 M. Me.V		30	540(16
191	AURAN & Cie Pont-St-Esprit	LE TEIL - PONT-St-ESPRIT -	0	1 p.j	1 p.j	sup		"	(16
192		PONT-St-ESPRIT - BOURG-St-ANDEOL	1 J f	sup	sup	sup		"	"
193	COUBES & DUGAS Malbosc	MALBOSC - BESSEGES -	1 marché F 2 f	1 p.s	1 p.	1 p.s		8	16
194		MALBOSC-St-AMBROIX	1 marché F 2 f	1 p.s	1 p.s	1 p.s		19	38
195	PERTUS Les Vans	LES VANS - ALES	1 L.J f	1 L.J.f	1 L.J.f	1 L+ 1 ler & 3e Jet f		43	129
196	TEST Nyons	BOURG-St-ANDEOL - PONT-St-ESPRIT	1 S.F.f	sup	sup	sup		"	"
197	VIOLET St-André de Cruzières	St-ANDRE de CRUZIERES -St-AMBROIX - St-Sauveur de Cruzières	1 M f	1 M	1 M	sup		"	"
						à reporter :		100	723

					repo ts :		100	723	
198	VIOLLET	St-ANDRE de CRUZIERES - ALES	1 J	1 J	1 J	sup	"	"	
199	VOLLE Barjac	VALLON - ALES - Vagnas, Barjac St-Jean de Maruéjols, Auzon, Salindres.	1 p.j + 1 L Alès-St-Jean de M	1 p.j + 1 L Alès - St-Jean de Maruéjols	3 p.s	2 p.s	40	160	(17)
					totaux :		140	883	
		c) Services pénétrant dans le département de l'AVEYRON							
200	PIALOT Pius Dourbies	DOURBIES -St-JEAN DU BRUEL	1 p.j	1 p.j	3 p.s	4 p.s	8	64	
201	S.G.T.D à Montpellier	NANT -LE VIGAN - N 99	1 M.Me J.V du 1/1 au 9/4	1 M.Me J.V du 1/1 au 9/4	sup	sup	"	"	
202		NANT - LE VIGAN - N 99	1 p.j + 1 L S.D du 1/1 au 9/4 2 p.j du 10/4 au 31/12	1 p.j + 1 L S.D du 1/1 au 9/4 2 p.j du 10/4 au 31/12	sup	sup	"	"	
					TOTAUX :		8	64	
203		d) Services pénétrant dans le département des Bouches du Rhône							
203	LACAN Arles	MARSEILLE - NIMES -Aix, Salon Arles	2 p.j	sup	sup	sup	"	"	
204	MONLEAU Montfrin	MONTFRIN - TARASCON	1 J.D	1 J.D	sup	sup	"	"	

205	SCIOU Benoit St-Gilles	St-GILLES - ARLES	1 S	sup	sup	sup	"	"	
206	Sté CEVENNES CARS Nimes	NIMES -MARSEILLE	4 p.j	sup	sup	sup	"	"	
207		NIMES - ARLES	6 p.j 1 D F	sup	sup	sup	"	"	
208	S.G.T.D-Nimes	VALLABREGUES - NIMES a) Tarascon, Beaucaire, Comps, Jonquières, Redessan... b) Tarascon, Beaucaire, Comps, Montfrin, Bernhac, St-Gervasy.	2 p.j	1 p.j	1 p.j	3 p.s	55	210	
						3 p.s	39	234	(19
						TOTAUX :	74	444	

d) Services pénétrant dans le département de l'HERAULT

209	GARNIER Massillargues	MASSILARGUES - NIMES	1 L.M.J S		1 L.M.J S	sup	sup	"	"
210	LAFONT St-Jean du Gard	St-JEAN du GARD - MONTPELLIER Anduze, Lédignan, Sommières, N 87	1 p.j	1 p.j	5 p.s	4 p.s	55	440	
211	MOURGUES St-Laurent le Minier	St-LAURENT le Minier -GANGES IC 10, GC25	2 p.j	2 p.j	1 p.j	4 p.s	5	40	
212	PORTALES Sanissac	SUMENE - GANGES -GC 11, GC4	2 p.j	2 p.j	1 p.j	4 p.s	6,5	52	
213	RIGAL Quissac	QUISSAC - MONPELLIER	1 M	sup	sup	sup	"	"	
						à reporter :	66,5	552	

						reports:	66,5	532	
214	SERRES St-Laurent le Minier	St-LAURENT -Le Minier GANGES IC 10,GC 25	3 p.j	3 p.j	sup	sup	"	"	
215	Sté FLECHES CARS Montpellier	MONTPELLIER - ALES - N 87 N 110	3 p.j	sup	sup	1 p.j + 9 Montpellier-Sommières. (p.s)	44	528	(19)
216		LUNEL - LE GRAU DU ROI	3 p.j hiv 4 p.j été	sup	sup	sup	"	"	
217	S.G.T.D-Mont-Pellier	St-HIPPOLYTE-du-FORT - MONTPELLIER - Pom ignan, Claret,Valflorès,Tréviers, Trèves,Mon tferrier	1 p.j	1 p.j	sup	sup	"	"	
218		SOMMIERES - MONTPELLIER - St-Gé niès,St-Sériès(ancien service de remplacement)	2 p.j	2 p.j	1 p.j	4 p.s	2,5	20	(20)
219		LE VIGAN - MONTPELLIER - N 99,Ganges,N 586	2 p.j	2 p.j	1 p.j	1 p.j	13	156	(21)
220		QUISSAC - MONTPELLIER -	2 p.j	2 p.j	1 p.j	4 p.s	13	104	
						TOTAUX	139	1.340	

f) Lignes pénétrant dans le département de la LOZERE

221	BRIGNAND Pont de Montvert	PONT DE MONTVERT - ALES - St-Maurice de Ventalon,Vialas Chamborigaud,N 106	1 p.j	1 p.j	1 Me	1 Me	36	72	(22)

						reports:	36	72
222	CHAS St-Hilaire de Lavit	St-HILAIRE de LAVIT - La GRAND COMBE	1 S	sup	sup	sup	"	"
223	COULET Le Vigan	LE VIGAN - l'ESPEROU MEYRUEIS L'AVEN ARMAND	1 p.j du 30/6 au 30/9	1 p.j du 20/6 au 30/9	2 p.s	2 p.s	60	240 (23)
224	GLEIZE Florac	MENDE - ALES - N 107 bis -	1 p.j	1 p.j	1 p.j	1 p.j	25	300
225	HUGON St-Fraizal de Ventalon	St-FRAIZAL de VENTALON - LA GRAND COMBE	1 S	sup	sup	sup	"	"
226	HUGUET Emile Florac	FLORAC - St-ANDRE de VALBORGNE	1 p.j	1 p.j	2 p.s	2 p.s	10	40
227	JOUANON St-Germain de Calberte	LE ROUVE - LA GRAND COMBE	1 S	sup	sup	sup	"	"
228	LAFONT St-Jean du Gard	St-JEAN DU GARD - St-GERMAIN DE CALBERTE	1 p.j du 1/6 au 4/10 - 1 L.M S/D du 5/10 au 31/5	1 p.j	3 p.s	3 p.s	5	30
229		St-JEAN DU GARD - FLORAC IC 553 - N 107	1 p.j	1 p.j	1 p.j	5 p.s	5	50
230		St-JEAN DU GARD - Ste-CROIX Vallée Française	1 P.j	1 p.j	sup	sup	"	"
231		St-JEAN du GARD - St-MARTIN de lannuscle	0	0	0	sup	é	é (24
						à reporter :	141	732

						reports :	141	732
232	LAUZE-St-Prival de Val-longue	St-PRIVAT de VA LONGUE - LA GRAND COMBE	1 S	sup	sup	sup	"	"
233	MOUTET Adrien rte de Salindres ALES	ALES - FLORAC -	1 p.j	sup	sup	sup	"	"
234	QUINSAC Génolhac	LE VIALA - GENOLHAC	1 p.j	sup	sup	sup	"	"
235	SOUSTELLE Fernand St-Fraizal de V	St-FRAIZAL de Ventalon - LA GRAND COMBE	1 S	sup	sup	sup	"	"
236	VERDELHAN Cassagnas	CASSAGNAS - LA GRAND COMBE	1 S	sup	sup	sup	"	"
						TOTAUX :	141	732

g) Services pénétrant dans le département de VAUCLUSE

237	AURAN & Cie Pt-St-Esprit	BARJAC - BOLLENE IC 76 - Orgnac Laval,St-Julien N 101 -Montclus de Peyrolas,St-Paulet de Caisson Pont-St-Esprit - N 94	1 p.j	1 p.j	3 p.s	4 p.s	32	256(25)
238		PONT SAINT ESPRIT - LA CROISIERE	7 p.j	7 p.j	1 p.j	1 p.j		
239		PONT-SAINT ESPRIT - AVIGNON - N 86,Bagnols,N 580	2 p.j	2 p.j	1 p.j	sup	"	"
240	BETTON Domazan	DOMAZAN - AVIGNON - IC 135,Esté-zargues,N 100,Saze	1 Me 2 S f	1 Me,S	1 Me,S	1 Me,S	17	68
						à reporter	49	324

					reports:		49	324
241	BONAMY Avignon	BAGNOLS -AVIGNON	1 p.j	"	3 p.s	sup	"	"
242	BOUBIS Pujaut	PUJAUT - AVIGNON IC 77 N 580	1 p.j + 1 S D	1 p.J + 1 S.D	3 p.s	3 p.s	10	60
243	BOUISSE Pt-d'Avignon	AVIGNON - BELLECROIX	12 p.j dont 2 de Villeneuve les A	12 p.j	4 p.j	3 p.j	8	48
244		AVIGNON - TAVEL - N 100 IC 11, Rochefort, Tavel	2.L.M.Me V.D -3J 4 S	2 L.M.M. V.D 3 H 4 S	2 AR 3 fois p.s	2 AR 2 fois p.s	16	128
245		AVIGNON - ROCHEFORT - N 100 IC 11	2 S + 1 D août sept. oct.	2 S + 1 D	sup	sup	"	"
246		LES ANGLES - AVIGNON - Bellevue, Candau	12 p.j	4 p.j	4 p.j	3 p.j	6	108
247		AVIGNON - PONT d'AVIGNON -	"	pour mémoire		"	"	" (26
248	BOVERO Villeneuve les A	VILLENEUVE-les-AVIGNON - AVIGNON	24 p.j	12 p.j	4 p.j	3 p.j	2	72 (27
249		VILLENEUVE - les-AVIGNON- AVIGNON	24 p.j + 2 S D F	12P;J	4 p.j	3 p.j	2	72
250	CAMBE Roquemaure	(MONTFAUCON) ROQUEMAURE - AVIGNON - Sauveterre, N 580	7 p.j + 1 D F	5 p.j + 1 D	sup	1 p.j	14	168
251		ROQUEMAURE - ORANGE - Montfaucon, N 576	1 J.f	1 j.f	1 J	1 J	3	6
					à reporter:		110	986

					.reports:.		110	986
252	GUYON Barbentane	ARAMON - AVIGNON - Barbentane Rognonas,N 570	3 p.j	2 p.j	sup	sup	"	"
253	LEDUC Laudun	LAUDUN - ORANGE - GC 9,N 580 Roquemaure,N 576	1 J + 6 f	1 J	sup	sup	"	"
254		LAUDUN - AVIGNON -	1 L.M. V 2 S + f	sup	sup	sup	"	"
255	MONLEAU Montfrin	THEZIERS -ARAMON -GC 2,	1 M.Me 2 S 1 f	1 M.Me 2 S	sup	sup	"	"
256	POMMIER St-Victor-la-Coste	St-VICTOR-LA COSTE -AVIGNON St-Laurent des Arbres,GC26 Lirac,Tavel,GC4,IC77,Rujaut	1 L.M. Me.J + 2 S	1 L.M. Me.J+ 2 S	3 p.s	2 p.s	24	96
257	PASCAL André AVIGNON	AVIGNON - NIMES - N 100 GC 19,N 581,N 87	6 p.j + 1 été	6 p.j	1 p.j	3 p.s	48	288(28)
258	POMMIER St-Victor la Coste	BAGNOLS - AVIGNON - N 580	1 Me f	sup	sup	sup	"	"
259	Sté Provençale de Transports Automobiles-AVIGNON	AVIGNON VILLENEUVE - VALLIGUIERES UZES NIMES - PONT DU GARD AVIGNON	1 L.Me V du 16/10 au 14/3 1 p.j du 15/3 au 15/10	1 p.j	sup	sup		"
260		AVIGNON-TARASCON-BEAUCAIRE-BELLEGARDE-St GILLES-AIGUES-MORTES-Stes-MARIES -ARLES - TARASCON AVIGNON	1 M.J.S	sup	sup	sup	----	----
						TOTAUX:	182	1.370

.h) Services pénétrant dans plusieurs départements

261	COMBE Marcel Vals	VALS AVIGNON - Aubenas, Vogüe, Ruoms, Vallon Barjac, Goudargues, St-Gervais, Bagnols	2 p.j été 1 p.j hiver	1 p.j	"	4 p.h les L.Me.J S	38	304 (28)
262	DAVOUST Avignon	AVIGNON - NIMES	5 p.j	5 p.j	sup	2 p.s	0	0 (29)
263	Sté CEVENNES CARS Nimes	NIMES - AVIGNON - Tarascon, N 570, Graveson	13 p.j + 1 D F	13 p.j	1 pj	1 p.j	24	288 (30)
264	Sté St-JEANTAISE Millau	SAUCLIERES - MEYRUEIS - St-Jean du Bruel, Tréves, Lanuéjols.	1 p.j	1 p.j	sup	sup	"	"
					TOTAUX :		62	592

OBSERVATIONS

1 Interdiction de trafic entre les gares desservies par les express

2 --- d° ---

3 Ligne fusionnée avec UZES -NIMES n°159

4 ancienne ligne PONT-St-ESPRIT ⟨ LE GARN

5 Blandas -Le Vigan :2 p.s dont 1 jusqu'à Vissec; 1 navette supplémentaire avec desserte de Vissec les jours de foire?

6 -7 remplacés par un service de taxi collectif

8 en remplacement de la ligne n°76

9 crochet Générargues -Anduze supprimé

10 en remplacement du service n°60

11 pas d'antenne sur Caissargues

12 ligne créée au 25 Nov.1940 en remplacement des lignes au-dessus-ne fonctionne pas actuellement

13 Ligne fusionnée avec UZES-MOZIERES n°15

14 limité à Uzès-Nimes _desserte sens NIMES-UZES.

15 desserte de Notre-Dame de la Rouvière 1 fois par semaine.

16 circuit effectué 1 fois dans un sens, 1 fois dans l'autre -le véhicule utilisé est celui de la ligne Barjac-St-Ambroix.

16bis sens Ardéche-Gard :les Mardi, Mercredi, Vendredi 1 voyage dans chaque sens les L.J.S

16ter prolongement par suite de destruction du Pont du Teil de la ligne Pont-St-Esprit-Avignon

17 interdiction de trafic dans la section Alès-Salindres.

18 le 2éme itinéraire a été créé pour remplacer Montfrin-Nimes supprimé.

19 limité à Alès-Sommières

20 ancien service de remplacement de trains

21 sens Le Vigan-Montpellier

22 interdiction de trafic de ville à ville pour Chamborigaud et Alès

23 limité à Le Vigan-Meyrueis.

24 service créé par le départ de la Lozère au plan du Novembre 1940. n'a fonctionné qu'à titre d'essai

25 2 fois p.s via Orgnac, 2 fois via Montclus

26 service de gare: Avignon (Vaucluse) à gare de Pont-d'Avignon (Gard) ne doit pas figurer au Plan arrêté du 22 mai 1942-

27 ligne achetée à M.CAMBE-

28 interdiction de trafic entre les villes où les express s'arrêtent.

28bis limité à VALS BAGNOLS

29 limité à Avignon-Tarascon

30 limité à Nimes-Tarascon

R E C A P I T U L A T I O N D E S K I L O M E T R A G E S

d u p l a n d u 1er Novembre 1942

	Longueur des lignes	kilométrage parcouru par semaine
Service de remplacement de trains	406	5.756
autres services		
ne sortant pas du département	2.875	18.339
Gard-Ardéche	140	883
Gard-Aveyron	8	64
Gard-Bouches-du-Rhône	74	444
Gard-Hérault	139	1.540
Gard-Lozère	141	732
Gard-Vaucluse	192	1.370
Gard et divers départements	62	592
TOTAUX :	4.027	29.520

COEFFICIENT de REDUCTION
par rapport à la situation au 1er août 1942

Economie de km-cars par semaine :

42.187 - 29.520 = 12.667

Coefficient de réduction

$$100 \cdot \frac{12.667}{42.187} = 30.00$$

Département du Gard

Transports publics de voyageurs.

COORDINATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES ET ROUTIERS

pour la durée des hostilités

-=-=-=-=-=-=-

SERVICES ROUTIERS PREVUS

dans le nouveau plan départemental

-:-:-:-:-

Désignation des entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires.	Nbre de voyages A & R à maintenir.	Modification des services par rapport au plan précédent.	Motifs du maintien
	A.- SERVICES DE REMPLACEMENT DE TRAINS			
ALLAUZEN à Joyeuse	LA LEVADE - ALES Vogüé, Ruoms, St-Alban, N.104.	1 par jour		
AURAN & Cie à Pont Saint-Esprit et SINARD à Courthézon	(AVIGNON) PONT D'AVIGNON - PONT-St-ESPRIT (MONTELIMAR)	4 par jour		
(LES) CARS BLEUS à Nîmes	AVIGNON, ALES via REMOULINS UZES, N.581	3 par jour		
LAFONT à St-Jean-du-Gard	SOMMIERES, NIMES par AUBAIS	2 par jour	1 navette supprimée	
MOLHERAC Edmond à Alès et SOUSTELLE Roger au Martinet	LE MARTINET, ST-JULIEN-LES-FUMADES (ALES)	3 par jour	2 navettes supprimées	
S.G.T.D. à Nîmes	ALES, AVIGNON via Célas, Mons, Brouzet, Seynes, Lussan, La Bruguière, Le Pin, Cavillargues, Tresques, Connaux; St-Victor, Laudun, L'Ardoise et Roquemaure.	2 par jour plus 1 navette supplémentaire les jours de marché ou d'affluence entre ALES et MONS.	1 navette supprimée	

.....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages Aller et Retour à maintenir	Modification des services par rapport au plan précédent	Motifs du maintien
S.G.T.D. à Nîmes	NOZIERES- UZES - NIMES	2 par jour	plus de fusion avec le service Uzès St-Chaptes, Nîmes, plus de passage à St-Chaptes.	
Sté Nouvelle des Cévennes Cars à Nîmes	ARLES - LUNEL	2 par jour	1 navette supprimée	
-d°-	NIMES - LE GRAU-DU-ROI, via G.C.13 Générac, Beauvoisin, N.572 Aimargues, N.579	1 par jour	-d°-	
-d°-	REMOULINS - TARASCON (ARLES)	2 par jour	-d°- desserte de Meynes par le G.C.2 à titre d'essai	
Sté Nouvelle Flèche-Cars Lou Camel à Montpellier	SOMMIERES, MONTPELIER via R.N.110	4 par jour		
-d°-	MONTPELLIER - NIMES	10 p.jour	3 navettes supprimées	
Société St-Jeantaise à Millau (Aveyron)	LA CAVALERIE - LE VIGAN via Nant, St-Jean-de-Bruel, Sauclières	1 par jour		en considérant comme supprimés les trains sur la relation Tournemire, Le Vigan.
Société St-JEANTAISE à MILLAU (Aveyron)	St-ROME-DE-CERNON - LE VIGAN via La Cavalerie, Nant, St-Jean-de-Bruel, Sauclières	1 par jour		-d°-
	B - SERVICES SUBVENTIONNES			
ATGER Armand à St-Hippolyte-du Fort.	LASALLE à St-HOPPOLYTE-du-FORT. G.C.39	5 par jour		Assurant le service postal et desservant des localités qui n'ont pas le chemin de fer
-d°-	MONOBLET - St-HIPPOLYTE-DU-FORT I.C.53	1 par jour		
-d°-	St-HIPPOLYTE-DU-FORT - ANDUZE IC.33	1 par jour		

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires.	Nombre de voyages A & R à maintenir	Modification des services par rapport au plan précédent.	Motif du maintien
AUJOULAT Emile à Poulx	POULX - NIMES - IC.27 - RN.87	4 par semaine		Pas de double emploi.
AURAN & Cie à Pont-St-Esprit	St-ETIENNE-DES-SORTS - PONT-St-ESPRIT - IC.38	2 samedi		Dessert les localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	St-ETIENNE-DES-SORTS - BAGNOLS - IC.65, Chusclan N.580	1 mercredi		--d°--
-d°-	BARJAC à BOLLENE - N.IOI, Laval, St-Roman, N.IOI, St Julien-de-Peyrolas, St-Paulet-de-Caisson, Pt-St-Esprit, N.94	1 par jour		--d°--
BARRAL Ernest à Montdardier	BLANDAS - LE VIGAN, Avèze, GC.48; Montdardier, Rogues IC.58.	1 par jour plus 1 les mardi et samedi avec prolongation jusqu'à Vissec.		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
BRUC Albert à Aigladine	AIGLADINE - ALES, IC.60, St-Paul-la-Coste, IC.72 Roubarbel, IC.72, 60 Cendras, N.IO7 bis.	3 par semaine		--d°--
Mme CAIZERGUES à Pompignan	POMPIGNAN - St-HIPPOLYTE-du-FORT, GC.25	3 par jour		service postal, dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
CAMBE Germain à Roquemaure	SAUVETERRE - NIMES via Remoulins	1 par jour	X	Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
CHABAL Henri à Massot	LASALLE - ST-HIPPOLYTE-DU-FORT, IC.53, Colognac, St-Roman-de-Codières, Cros, IC.69	1 par jour		
COULET Gaston au Vigan	Circuit LE VIGAN - L'ESPERROU - L'AIGOUAL - L'AVEN ARMAND.	1 par jour du 20/6 au 30/9		pas de double emploi.
COULON Albin Les Horts	LASALLE - L'ESTRECHURE, GC.39	1 par jour		service postal, dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages Aller et Retour à maintenir	Modification des services par rapport au plan précédent	Motif du maintien
EGLIN et DELENNE à Rochessadoule	ROCHESSADOULE à ROBIAC I.C. 62	4 par jour		Service postal ne fait pas de double emploi
FORT Emile à St-Jean-du-Gard	ANDUZE - NIMES (St-Jean-du-Gard N. 107, Anduze, Lédignan, I.C.9 Maruéjols N.582, 106 Nîmes).	4 par semaine		Relations ferroviaires difficiles entre Nîmes et Anduze ou St-Jean du-Gard
HUGUET Benjamin à Aigremont	St-THEODORIT - ALES I.C. 94 Savignargues, Canaules, I.C.9, St-Jean-de Serres, Lédignan, N.110, Massannes, St-Christol.	3 par semaine		Pas de double emploi.
-d°-	LEDIGNAN - NERS I.C.9, Maruejols-les-Gardons, N.582 I06	3 par jour		Service postal et correspondance trains.
HUGUET Emile à Vebron	FLORAC à St-ANDRE-de-VALBORGNE			Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
LAFONT Daniel à St-Jean-du-Gard	St-JEAN-DU-GARD - St-GERMAIN-DE-CALBERTE	1 par jour été 4 par semaine: hiver		-d°-
LAUPIES Marcel à La Vernarède	LA VERNAREDE - ALES I.C.I43, N.I06 serv. sup . les dim. et fêtes.	1 par jour plus 2 le lundi		-d°-
LEDUC à Laudun	LAUDUN - BAGNOLS I.C. 21 N.580	3 mercredi 1 jeudi		pas de double emploi.
-d°-	LAUDUN à ORANGE G.C.9, N.580 Roquemaure N.576	1 jeudi		-d°-
MONTET Paul à Aulas	ARPHY - LE VIGAN I.C.90 I.C.I72, 90, N.99, Avèze N.99 (desserte de Serre et Mars par une navette les samedis et jours de foire)	1 par jour plus 1 entre Aulas et Le Vigan.		dessert des localités qui n'ont pas de chemin de fer.
MOURGUES Fernant à St-Laurent-le-Minier	St-LAURENT-LE-MINIER - GANGES (gare) I.C.10 G.C.25	2 par jour		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
OZIL Jules à St-André-de-Valborgne	St-ANDRE-DE-VALBORGNE à St-JEAN-DU-GARD, N. 107	2 par jour		-d°-

.....

Désignation des Entreprises	Ponts terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages A & R. à maintenir	Modification des services par rapport au plan précédent.	Motifs du maintien
PERRIER Joël aux Plantiers	LES PLANTIERS - SAUMANE GC.20	2 par jour		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
PIALOT Pius à Dourbies	DOURBIES à St-JEAN-DE-BRUEL IC.51, La Pierre Plantée, IC.41	1 par jour		service postal. Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-dº-	DOURBIES - ESPEROU, IC.51	2 par jour du I/5 au 30/9		Dessert des localités qui' n'ont pas le chemin de fer.
POMMIER Louis à Villeneuve-les-Avignon	St-VICTOR-LA-COSTE - AVIGNON, IC.1, St-Laurent-des-Arbres, GC.26, Lirac, Tavel, GC.4, IC.77, Pujaut.	1 les lundi, mardi, mercredi, jeudi, 2 le samedi.		Pas de double emploi.
PORTALES Fernand à Sanissac	St-MARTIAL - SUMENE, GC.20	2 par jour		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
POSTE AUTOMOBILE RURALE (Divers Entrepreneurs)	CIRCUIT DE VEZENOBRES.- Vézenobres, gare-Vézenobres, Deaux, Méjannes-les-Alès, Monteil, Euzet, St-Hippolyte-de-Caton, St-Jean-de-Ceyrargues, St-Maurice-de-Cazevieille, Castelnau, Valence, Brignon, Cruviers, Lascours, St-Césaire-de-Cauzignan, Martignargues, St-Etienne-de-Lolm, Vézenobres. CIRCUIT de QUISSAC.- Quissac, Bragassargues, St-Théodorit, St-Clément, Cannes, Clairan, Orthoux, Sérignac, Sardan, Gailhan, Carnas, Brouzet, Lioux, Quissac. CIRCUIT de SOMMIERES.- Campagne Garrigues, St-Hilaire-de-B, Buzignargues, St-Bauzile-de-M., Montaud, Bussargues, St Jean-de-C. Beaulieu, Restinclières.			

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages Aller et Retour à maintenir	Modification des services par rapport au plan précédent	Motif du maintien
QUET Germain à La Vernarède	LA VERNAREDE - CHAMBORIGAUD Le Paulin, N.106	4 par jour		service postal. pas de double emploi
SALLES Paul à Lasalle	LASALLE à ALES, GC.57, Thoiras, N.107, Anduze, N.110a, St-Christol, N.110 subventionné lundi, vendredi.	1 lundi, vendredi		pas de relation directe par chemin de fer.
-d°-	LASALLE - GARE de THOIRAS	2 par jour		service affluent du chemin de fer
SAUVAGNAC Henri à Anduze	BAGARD - ALES, Bagard, St-Christol N.110 (subvention entre Bagard et Alès pour 2 navettes service postal)	2 par jour		pas de relation par le chemin de fer.
S.G.T.D. Montpellier.	SOMMIERES - MONTPELLIER via St-Geniès, St-Sériès (ancien service de remplacement)	2 par jour		supprimé en tant que service de remplacement
S.G.T.D. Nîmes	PONT-ST-ESPRIT - ~~UZES~~ Anduze N.86 Bagnols, Connaux, Gaujac, Pouzilhac I.C.179, La Capelle, Masmolène, La Capelle I.C.119, St-Hippolyte-de-M. IC.25, Flaux, St-Hippolyte-de-M., St-Siffret.	1 le samedi		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	CORCONNE - NIMES I.C. 18, Brouzet, Carnas, Gailhan, St-Clément, G.C.35, Salinelles, Sommières G.C.22, Souvignargues, I.C.3 St-Côme, Clarensac, Caveirac, G.C.40, St-Césaire N.87	3 par semaine		-d°-
	MOULEZAN - NIMES I.C.23 N.110 Montmirat, Crespian, N.99, Combas N. 99, G.C.22 Montpezat, G.C.22, St-Mamert G.C.1, Parignargues, St-Pierre de V.N° 99	5 par semaine		-d°-
S.G.T.D. Nîmes	UZES - NIMES N.579 Pont-de-Seynes, Sagriès I.C.112 Sanilhac, Collias, G.C.3, Cabrières, St-Gervasy, N.87 (une navette supplémentaire entre Uzès et Collias le samedi)	6 par semaine		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
	Uzès Nimes via Arpaillargues Aubussargues - Bourdic - Garrigues - ste Eulalie - Collorgues St Dezery - St Chaptes - La Calmette Nimes (observer de Valence 2 fois par semaine	1 L Me J. S.		..... -d°-

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires.	Nombre de voyages A & R, à maintenir	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motifs du maintien
S.G.T.D. à Nîmes	MONTFRIN - NIMES, GC.2, Meynes, N.86, Sernhac, IC.I06, IC.I23, Lédenon, N.87, Marguerittes	2 par jour		relation ferroviaire difficile.
	VALLABREGUES - NIMES, IC.83, IC.25, Tarascon, Beaucaire, N.86, Comps, IC.2, Jonquières-St-Vincent, Redessan, N.99.	2 par jour		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
	CHAMBORIGAUD - ST-AMBROIX GC.52, GC.I7, Bessèges, GC.51,	1 par jour		---d°---
	CIRCUIT DE BESSEGES, Bessèges Peyremale, Le Chambon, Chamborigaud, Génolhac, IC.55, Pont-de-Brésis, Aujac, Bordezac, Bessèges.	3 par semaine		---d°---
	LUSSAN - ALES, IC.87, Fons, Vendras, IC.47, Bouquet, Navacelles, Servas, Salindres, Le Saut-du-Loup, GC.I6, Mazac, Clavières.	2 par semaine		ne fait pas double emploi avec le service de remplacement Itinéraire différent.
	UZES - NIMES, Blauzac, Aubarne, La Calmette	1 par jour plus 1 le samedi.		
	ST-QUENTIN - UZES - NIMES GC.23, N.582, Uzès, N.579.	3 par jour plus 1 le lundi.		ne fait pas double emploi avec le chemin de fer
	UZES - St-QUENTIN, GC.23, N.582.	2 le samedi.		service postal.
	BAGNOLS - UZES, GC.5, VO Tresques, GC.9, N.86, Connaux Gaujac, Pouzilhac, IC.I19, N.582, IC.119, La Capelle-Masmolène, La Capelle, IC.II9 N.582, St-Hippolyte-de-Montagu, IC.25, Flaux, St-Hippolyte-de-M., IC.25, St-Victor-des Oules, St-Siffret, N.582	1 service hebdomadaire par itinéraire		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
	BAGNOLS - UZES, N.86, Connaux Gaujac, Pouzilhac, IC.I19, La Capelle-Masmolène, La Capelle IC.II9, St-Hippolyte-de-M., IC.25, St-Victor-des-Oules, St-Siffret, N.582.			

....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages Aller et Retour à maintenir	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motif du maintien
S.G.T.D. à Nîmes	BAGNOLS - UZES N.86, Connaux, Gaujac, Pouzilhac, I.C.I79, La Capelle, Masmolène, La Capelle I.C. II9 St-Hippolyte-de-M. I.C.25 Flaux, St-Hippolyte-de-M. St-Siffret N.582.	1 service hebdomadaire par itinéraire. (v.page 7)		
BAGNOLS. S.G.T.D. à Nîmes	BAGNOLS - UZES N.86, G.C.9, Tresques, V.O. Connaux, Gaujac, N.86, Pouzilhac I.C.I79, La Capelle-Masmolène, La Capelle I.C.II9, St-Hippolyte-de-M. I.C.25, St-Victor-des-Oules St-Siffret	1 par jour par itinéraire		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
	FONS-SUR-LUSSAN - UZES I.C.87 Malataverne -Lussan N.579, Vallérargues, G.C.6 Audabiac, I.C.44, La Bruguière, Fontarèche, St-Laurent-la-Verrède, G.C.23, La Bastide-d'Engras, I.C.III, Pougnadoresse, I.C.66 G.C.5, Vallabrix, G.C.5 I.C.25, St-Quentin, G.C.25, G.C.5, N.582	4 par semaine		-d°-
	BARJAC - BAGNOLS N.IOI St-Privat-de-Champclos, Lende, Montclus N.580 St-André-de-Roquepertuis, La Vérune, St-Gély, St-Laurent-de-Carnols, St-Michel-d'Euzet, St-Gervais.	1 par jour		-d°-
	BAGNOLS - GOUDARGUES N.580, St-Gervais, St-Michel d'Euzet, St-Laurent-de-Carnols, St-Gély-la-Vérune	1 par jour		pas de double emploi
	BARJAC - St-AMBROIX N.579 Avejean - St-Jean-de-Maruéjols (Rochegude) GC.51 St-Denis, GC.51 St-Victor-de-Malcap.	3 par jour		-d°- service postal
	VALLERAUGUE - PONT-D'HERAULT, Haut-Gasquet, Le Mazel, Peyregrosse, Pont-d'Hérault	4 par jour		pas de double emploi. .....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages A & R. à maintenir	Modifications des services par rapport au plan précédent.	Motifs du maintien
S.G.T.D. à Nîmes	LUSSAN - BAGNOLS, IC.43, Verfeuil, Goussargues, Vilgoutres, GC.25, St-André d'Olérargues, St-Marcel-de-Careiret, GC.6, Carme, IC.66, Donnat, IC.43, Combe, Colombier	4 hebdomadaires.		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
-d°-	St-ANDRE D'OLERARGUES - BAGNOLS, GC.23, St-Marcel de-Careiret, GC.6, Carme, IC.66, Donnat, IC.43, Combe, Colombier.	2 par jour		ne fait pas double emploi avec le service Lussan-Bagnols qui n'est qu'hebdomadaire.
-d°-	FONS-SUR-LUSSAN - ST-AMBROIX IC.87, Malataverne, Lussan, GC.37, Vendras, IC.47, Bouquet, Navacelles, GC.7, Cal, IC.I4I, Les Fumades, La Bégude, Pont d'Auzon, GC.37, Potellières, Le Moulinet	1 mardi et j. de F.		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
-d°-	St-ANDRE D'OLERARGUES-BAGNOLS GC.25, St-Marcel-de-Careiret, GC.6, GC.23, St-Laurent-la-Vernède, , La Bastide d'Engras, IC.111, Pougnadoresse, IC.66, GC.5, Le Pin, St-Pons-la Calm (gare), GC.9, Cavillargues, St-Pons-la-Calm (village) Tresques, GC.5.	1 mercredi		ne fait pas double emploi avec le service quotidien St-André d'Olérargues Bagnols, les itinéraires étant différents.
-d°-	St-ANDRE D'OLERARGUES- UZES, GC.23, St-Marcel-de-Careiret GC.6, GC.9, Cavillargues, St-Pons-la-Calm (gare) , Le Pin, GC.5, Vallabrix, St-Quentin-La Poterie, GC.23, GC.5, N.582.	1 samedi		Pas de double emploi
Sté St-JEANTAISE à Millau (Aveyron)	SAUCLIERES à MEYRUEIS St-Jean-du-Bruel, Trèves, Lanuéjols.	1 par jour		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer. service postal.
TAULAN Sully à La Grand' Combe	LA GRAND'COMBE - ST AMBROIX IC.28, Le Pontil, La Fénadou GC.59, Le Martinet, Les Mages, N.I04.	2 par jour		Relations difficiles par le chemin de fer
Mme Vve TEISSONNIERE au Vigan	LE VIGAN - LE MAZEL IC.70	1 par jour		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer

Désignation des Entreprises.	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages Aller et Retour à maintenir	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motif du maintien
VALETTE, Louis à Durfort	DURFORT - SAUVE I.C.I7	2 par jour		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer et service postal.
VEYRIE et PIEYRE à Trèves	TREVES - LE VIGAN G.C.47 Lanuéjols, Villemagne, Camprieu, La Sereyrède L'Espérou G.C.48	1 par jour		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
VILLARET Gaston à Maruéjols-les-Gardon	NERS - UZES I.C.91 Martignargues I.C.20, St-Césaire-de-Gauzignan, St-Maurice de-Cazevieille, Valence, St-Dézéry, Colbrgues, Garrigues-Ste-Eulalie, Aubussargues, I.C.20, Arpaillargues.	2 par semaine		pas de double emploi
-d°-	NERS - ALES I.C.91 Martignargues I.C.20 St-Césaire-de-Gauzignan, St-Maurice-de-Cazevieille, G.C.7 St-Jean-de-C, Bains-d'Euzet, I.C.91 St-Hippolyte-de-C., I.C.16, N.581	2 par semaine		pas de double emploi avec la ligne libre Ners Uzès par Deaux
	C - SERVICES AUTORISES NON SUBVENTIONNES			
ALLAUZEN à Joyeuse (Ardèche)	LALEVADE - VALS - ALES via Aubenas	2 par jour		ne fait pas double emploi avec le chemin de fer ni avec le service de remplacement Lalevade - Alès.
ALLIER Louis à Générac	AUBORD - NIMES	1 lundi jeudi et dimanche		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
ALTEIRAC Léonce 4, rue Pasteur, Alès	ALES - St-MARTIN-de-VALGALGUES. N° 106	3 M.Me.J. V.S.& D. du 1/5 au 30/9 9 les L.& Jours de foire 2 D. du 1/10 au 30/4.		localité non desservie par le chemin de fer

.....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages A & R. à maintenir	Modifications des services par rapport au plan précédent.	Motifs du maintien
ATGER Armand à St-Hippolyte-du-Fort.	LASALLE - NIMES GC.39, St-Hippolyte-du-Fort, N.99	1 par jour		par de relations directes avec le fer entre Lasalle et Nîmes.
-d°-	St-HIPPOLYTE- ALES N.582, Anduze, N.IIO , St-Christol, N.IIO	1 les lundi vendredi et jours de foire.		Pas de services de trains vers 7 h 30 changement à Quissac - Supl.de parcours imposé aux voyageurs.
AURAN & Cie à Pont-St-Esprit	PONT-ST-ESPRIT - LA CROISIERE N.94	7 par jour		Assure la correspondance des trains entre la rive gauche et la rive droite du Rhône.
-d°-	PONT-St-ESPRIT - LE GARN N.IOI, embranchement Issirac, Le Garn, IC.74 Laval, N.IOI	1 jeudi samedi		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	PONT-ST-ESPRIT - ST CHRISTOL NN.IOI, St-Julien-de-Peyrolas, IC.41, Salazac, St_Christol-de-Rodières IC.80, N.IOI.	2 mercredi 3 samedi		ne fait pas double emploi avec d'autres services d'autobus
BETTON Alexandre à Domazan	DOMAZAN - NIMES IC.I35, Estézargues, N. N.IOO, Fournès, Remoulins, N.87	1 lundi jeudi dimanche	Interdiction de faire du trafic limité à la section de ligne Nîmes-Remoulins	Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	THEZIERS-gare - DOMAZAN IC.8	1 par jour		serv.affluent du chemin de fer.
-d°-	DOMAZAN - AVIGNON IC.I35, Estézargues, N.IOO, Saze.	1 mercredi 2 samedi		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
BOUBIS François à Pujaut	PUJAUT - AVIGNON IC.77, N.580	1 par jour plus 1 samedi, dimanche		dessert l'aérodrome et la localité qui n'a pas le chemin de fer.
BOUISSE Paul à Pont d'Avignon	Service BELLE-CROIX BELLE-VUE	12 par jour		servi suburb. reliant Avignon à la rive droite du Rhône.

....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages Aller et Retour à maintenir	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motif du maintien
BOUISSE Paul à Pont-d'Avignon	AVIGNON - TAVEL N° 100 I.C.11 Rochefort-du-Gard - Tavel	2 L.M.Me. V.D. 3 J. 4 S.		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
-d°-	PONT-D'AVIGNON (Gare) AVIGNON (Gare et Ville)			Correspondance des trains. Service Postal.
-d°-	AVIGNON - ROCHEFORT-DU-GARD.	2 S.1 D.		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
BOVERO à Pont-d'Avignon	VILLENEUVE-LES-AVIGNON AVIGNON	12 p.jour	12 navettes supprimées	service suburb.
BRIGNAUD Paul à Pont-de-Montvert.	PONT-DE-MONTVERT - ALES via St-Maurice -du-Ventalon - Vialas, Chamborigaud N° 106	1 par jour		dessert dans la Lozère toute une contrée qui n'a pas le chemin de fer. Ne peut être limité à section: Pont-de-Montvert Chamborigaud car l'entreprise ne serait pas viable.
CAMBE Germain à Roquemaure.	ROQUEMAURE - ORANGE	1 jeudi & foires		Pas de double emploi.
-d°-	AVIGNON - VILLENEUVE-LES-AVIGNON	12 p.jour	12 navettes supprimées	service suburbain
LES CARS BLEUS à Nîmes	NIMES - PONT-St-ESPRIT N.87 Lafoux, N.581 Uzès, N.582 Pouzilhac, N.86	1 par jour	1 supprimée	dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
CAMBE Henri à Nîmes	NIMES (Gare) NIMES (Ville)	ad libitum		corresp. du chemin de fer
COURBESSAC Numa à Tarascon	TARASCON - BOULBON Vallabrègues - Mézoargues	3 p.jour		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
COUBES Alfred à Malbosc ou DUGAS à Malbosc (le plus ancien sera maintenu)	MALBOSC - BESSEGES	1 j. de marchés & foires à Bessèges ou à St-Ambroix		suppression d'un ser.sur les 2 faisant le trajet Malbosc-Bessèges suppression totale des sections de ligne Bessèges St-Ambroix, des lignes Malbosc-St-Ambroix.

.....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nbre de voyages A & R. à maintenir.	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motifs du maintien
CREISSENT Antoine Les Plantiers.	LES PLANTIERS - ANDUZE GC.20, Saumane, l'Estrèchure, N.107	1 jeudi en hiver		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	LES PLANTIERS - ALES GC.20, Saumane, l'Estrèchure, N.107, Anduze, N.110a et 110	1 le mercredi et V.		-d°-
-d°-	LES PLANTIERS - NIMES GC.20, Saumane, L'Estrèchre, N.107, St-Jean-du-Gard, Anduze, Lédignan, IC.9, Maruéjols, N.582, 106.	1 le mercredi.		-d°-
-d°-	LES PLANTIERS - ST-JEAN-du-GARD GC.20, Saumane, N.107	1 samedi plus 1 jeudi en été	suppression de la navette du mardi qui fait double emploi avec le service de Perrier Joël.	-d°-
EGLIN & DELENNE à Rochessadoule	ROCHESSADOULE - BESSEGES IC.62, GC.51	3 par semaine		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
Vve EMMANUELLI & CALVEYRAC à Nîmes	NIMES-gare - NIMES-ville	ad libitum		correspondance chemin de fer.
FORT Emile à St-Jean-du-Gard	St-JEAN-DU-GARD - NIMES N.107, Anduze, Lédignan, IC.9, Maruéjols, N.582, N.106 (sur les 2 nav.quotidiennes, 4 nav.hebdomadaires sont subventionnées entre Anduze et Nîmes).	2 par jour	supprimé 1 n. M.J. 2 n. D. et fêtes.	Relations ferroviaires difficiles entre Nîmes et Anduze ou St-Jean-du Gard.
GAZAGNON Louis à La Grand' Combe	LA GRAND'COMBE - ALES N.107 bis (serv.supp.. jours de foire).	4 par jour	10 navettes supprimées	4 navettes pour les écoliers.
-d°-	CHAMPS-CLAUZON - LA GRAND'COMBE VO La Levade	2 par jour et service spécial écoliers.		n'est pas desservi par le chemin de fer.
dd°-	LA GRAND'COMBE - BRANOUX IC.54	2 par semaine		Dessert une localité qui n'a pas le chemin de fer.

...

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nbre de voyages A & R à maintenir.	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motifs du maintien
GLEIZE Louis à Florac	MENDE - ALES Florac, N.107 bis	1 par jour		Dessert dans la Lozère des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
HOSATTE Denis à Nîmes	NIMES (gare) MASSILLAN	ad lib.		service suburbain.
HUGUET Benjamin à Aigremont	LEDIGNAN à ALES N.110	1 par jour		Pas de double emploi avec le chemin de fer.
-d°-	St-THEODORIT - ALES IC.94, Savignargues, Canaules, IC.9, ST-Jean-de-Serres, Lédignan, N.110 Massanes, St-Christol.	3 par semaine		Pas de double emploi
-d°-	MOULEZAN à ALES IC.23, N.107, Aigremont, Lédignan, IC.9, Maruéjols les-Gardons, IC.24, Cassagnoles, IC.6, Massannes, N.110	2 le lundi 1 le vendredi		-d°-
-d°-	ALES - MONTEZE	1 lundi		-d°-
JOLY Fernand à Alès	ALES - TAMARIS N.106 (serv.suppl .D. L. jours de marché et fêtes)	7 par jour		service suburbain
LAFONT Daniel à St-Jean-du-Gard	St-JEAN-DU-GARD - ALES GC.50, Mialet, Générargues GC.50.	1 par jour		dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	St-JEAN-DU-GARD - FLORAC N.583, N.107	1 par jour		-d°-
-d°-	St-JEAN-DU-GARD - Ste CROIX VALLEE FRANCAISE	1 par jour		-d°-
LAUPIES Marcel à La Vernarède	LA VERNAREDE - LA GRAND COMBE La Jasse, IC.143, N.106; IC.28.	1 le samedi		-d°-
MOLHERAC Edmond à Alès	LE PRADEL - LE MARTINET N.106, GC.59 service spécial pour transport des écoliers.	1 par jour		-d°-

...

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages Aller et Retour à maintenir	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motif du maintien
MONTET Paul à Aulas	AULAS - LE VIGAN	2 par jour		ne fait pas double emploi avec le chemin de fer.
MOURET Henri, à Aigues-Mortes	LE GRAU-DU-ROI - NIMES N.579 Uchaud, N.87 du 1/10 au 30/5..... du 1/6 au 30/9.....	1 par jour 1 par jour	1 nav. supprimée + 1 L. J. du 1/10 au 30/5 4 nav. supprimée + 1 D.F. du 1/6 au 30/9	Fait double emploi avec le chemin de fer sauf pour la desserte des localités de Milhaud, Bernis, Uchaud.
MOURGUES Fernand à St-Laurent-le-Minier.	St-LAURENT-LE-MINIER - GANGES (Gard) I.C.IO, G.C.25	1 par jour	Création d'une 3° nav. (serv.lib.) pour assurer correspond. trains et du serv. post. (le serv.lib. exploité par M SERRES étant supprimé).	
OZIL Jules à St-André-de-Valborgne. et LAFONT Daniel à St-Jean-du-Gard	ST-JEAN-DU-GARD à ALES G.C.50 Mialet, Générargues Anduze, Générargues, G.C.50 (prolongement de la ligne subventionnée St-André-de-Valborgne à St-Jean-du-Gard)	2 par jour		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
PASCAL Ferdinand à Alès	ALES - BESSEGES N° I04, St-Ambroix, G.C.51 serv. sup. les jours de foire et fêtes.	2 par jour	2 navettes supprimées	Fait double emploi avec le train Alès - Bessèges sauf pour 2 navettes (écoliers)
PERRIER Joël aux Plantiers	SAUMANE - St-JEAN-DU-GARD (prolongement du service contractuel Les Plantiers Saumane)	1 mardi		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
PERTUS Albert au Pontil	LE PRADEL - LA GRAND'COMBE N° 106 Laffenadou, Le Pontil I.C.28	1 mer. services supplém. le samedi		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer
POMMIER Louis à Villeneuve-Avignon	St-VICTOR-LA-COSTE à AVIGNON. I.C.1 St-Laurent-des-Arbres, G.C.26 Lirac, Taveil G.C.4, I.C.77, Pujaut.	1 lundi 1 mardi 1 mercredi 1 jeudi 2 samedi		Pas de double emploi

.....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires.	Nbre de voyages A & R. à maintenir.	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motifs du maintien
PORTALES à Sanissac	SUMENE - GANGES GC.11, GC.4	2 par jour		Prolongement du service subventionné "St-Martial-Sumène" Eloignement de la gare de Ganges.
POURCEL Marcel à Villeneuve-les-Avignon	AVIGNON - BELIE-CROIX	12 par jour dont 2 en provenance ou à destination de Vill.les-Avignon		à maintenir tant qu'on n'aura pas une meilleure utilisation des véhicules.
PRADES Fernand à St-Jean-de-Maruéjols.	St-JEAN-DE-MARUEJOLS -ALES N.579; Vaguas, Barjac, St-Jean-de-Maruéjols, Tharaux, Rochegude, GC.16, La Bégude GC.7, Brouzet-les-Alès, GC.6 plus 1 L.V. entre Alès et Brouzet-les-Alès plus 1 L. entre Alès et Navacelles plus servi. supplémt. le lundi entre Alès et St-Privat-des-Vieux.	1 lundi, mercredi, vendredi		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
RATH Joseph à Anduze	St-THEODORIT - NIMES Savignargues, IC.94, Canaules, IC.9, St-Jean-de-Serres, Lédignan, Aigremont, GC.8, Dommessargues, IC.98 Sauzet, GC.7, St-Geniès-de-M., IC.24, La Rouvière, La Calmette, N.106.	1 L.j. S.		desserte de localités qui n'ont pas le chemin de fer
RIGAL à Quissac	QUISSAC - NIMES GC.8, Bragassargues, IC.88 Sérignargues, Cannes, IC.23 Montmirat, N.110, Crespian N.99	1 lundi		desserte de la localité de Bragassargues qui n'a pas le chemin de fer.
SALLES Paul à Lasalle	LASALLE - ALES GC.57, Thoiras, N.107, Anduze, N.110a, St-Christol, N.110, supplément au service contractuel.	1 par semaine		pas de relations directes par le fer
SAUVAGNAC Henri	ANDUZE - ALES Boisset, Gaujac, Bagard, St-Christol, N.110 (subventionné entre Bagard et Alès).	2 par jour	2 navettes supprimées plus une le lundi	Relations ferroviaires difficiles entre Anduze et Alès

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires.	Nbre de voyages A.& R. à maintenir.	Modifications des services par rapport au plan précédent.	Motifs du maintien
SAUVAGNAC Henri	ANDUZE - ALES par Boisset et Gaujac, Bagard, St-Christol, N.110	2 L.& jours de foire 1 V		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
SEVIERI Dominique à Rousson	SALINDRES - ALES GC.16 (plus 2 navettes entre Mazac les lundis et jours de foire).	serv. spécial écoliers	supprimé 2 navet.les L. & V.	4 navettes ferroviaires mais départ trop tardif le soir pour les écoliers
S.G.T.D. à Montpellier	ST-JEAN-DUGARD - MONTPELLIER. N.107, Anduze, Lédignan, N.110, Sommières, N.87 (serv.suppl.jours de f. à Sommières et Montpellier)	1 par jour		Durée du trajet par fer excessive
-d°-	LE VIGAN - MONTPELLIER N.99, Ganges, N.586.	2 par jour		relations ferroviaires difficiles.
-d°-	NANT - LE VIGAN via N.99	1 M. Me J. V.		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	NANT - MONTPELLIER par St-Jean-du-Bruel et Le Vigan	1 par jour		--d°--
-d°-	St-HIPPOLYTE-DU-FORT - MONTPELLIER Pompignan, Claret, Valflonès, Tréviers, Prades-le-Lez, Montferrier.	1 par jour		--d°--
-d°-	QUISSAC - MONTPELLIER (ne figurait pas sur l'ancien plan du Gard)	1 par jour	supprimé la navette supplémentaire du mardi.	--d°--
S.G.T.D. à Nîmes	PONT D'HERAULT au VIGAN N.99 (prolongement du service subventionné Valleraugue - Pont d'Hérault).	3 par jour		Prolongement du service subventionné "Valleraugue-Pont d'Hérault". Un changement de véhicule à Pont d'Hérault ne peut être imposé.

....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires.	Nbre de voyages A & R. à maintenir.	Modifications des services par rapport au plan précédent	Motifs du maintien
S.G.T.D. à Nîmes.	UZES - BLAUZAC - AURARNE - NIMES N.582, GC.22, IC.36 UZES - BLAUZAC	) 1 par jour		Desserte de localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	CIRCUIT DE SABRAN Bagnols, Colombier, Cadignat Mégier, Charavel, Sabran, Carme, Combe, Bagnols;	1 Me.		--d°--
Sté Nouvelle des CEVENNES-CARS	NIMES au GRAU-DU-ROI N.87, Uchaud, N.579	1 par jour	3 nav.l'hiv. 9 été.	Fait double emploi sauf pour dessete de Milhaud, Bernis, Uchaud, etc...
TAULAN Sully à La Grand' Combe	St-JEAN-DE-VALERISCLE - St-AMBROIX GC.59, Les Mages, N.104	1 par jour		service écoliers relations par fer difficiles.
-d°-	LAVAL - LES OULLES - LA GRAND'COMBE	2 par semaine plus serv. spécial écoliers.		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	CITES-FORET - CITES DE RIBES - LA GRAND'COMBE.	2 par semaine plus serv. spécial écoliers.		--d°--
-d°-	LA FAVEDE - LA GRAND'COMBE	2 par semaine		--d°--
Vve TEISSONNIERE au Vigan.	LE VIGAN - NIMES N.99	2 par jour en hiv. Plus 1 le L. etS 3 en été.		Maintien d'une seule navette avec horaire ci-après dép.le Vigan = 7 h 15 - arr. 9 h 25 dép.Nîmes: 16 h. arr. 8 h 30 Pas de double emploi dans ces conditions.
-d°-	LE VIGAN - ALES N.99, Sauve, GC.8, Logrian, GC.24, Canaules, Lézan, St-Christol, N.110	1 L.J.V.D. en hiver 1 par jour en été.		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer - horaire plus propice - économie de temps pour voyageurs.

....

Désignation des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nbre de voyages A & R à maintenir.	Modifications des services par rapport au plan précédent.	Motifs du maintien
Vve TEISSONNIERE au Vigan	LE VIGAN - ARRIGAS N.99, IC.I32, Aumessas, IC.89	3 par jour		en considérant les trains de Tournemire au Vigan comme supprimés.
VILLARET Gaston à Maruéjols-les-Gardon	NERS - ALES IC.91, Martignargues, IC.I04, St-Etienne-de-Lolm, IC.I6, Vézenobres, IC.3I, Deaux, Méjannes-les-Alès, N.581 (serv.suppl.le lundi entre Martignargues et Alès et entre Deaux et Alès)	1 L.		Dessert des localités qui n'ont pas le chemin de fer.
-d°-	COLLORGUES - ALES St-Dézéry, IC.20, Valence, St-Maurice-de-C. GC.7, St-Jean-de C., Bains d'Euzet, N.581	2 L.		--d°--
VIOLET Emile à St-André-de-Cruzières.	St-ANDRE-DE-CRUZIERES - ALES St-Sauveur, St-Ambroix.	1 jeudi		--d°--
-d°-	St-ANDRE-DE-CRUZIERES - St-AMBROIX via Sauvas, ou St-Sauveur.	1 mercredi		--d°--
VOLLE (ancienne entreprise PRADES Fernand à St-Jean-de-Maruéjols.	VALLON - ALES Salavas, N.579, Vaguas, Barjac, St-Jean-de-Maruéjols, Tharaux, Rochegude, GC.I6, Auzon, le Saut-du-Loup.	1 par jour plus 1 L. entre Alès & St-Jean-de-Maruéjols.		--d°--

Le présent état a été dressé par les membres soussignés du Comité restreint de coordination du Gard, en exécution de l'art.2 du décret-loi du 19 Septembre 1939 et est annexé au procès-verbal de la séance du 12 Octobre 1939 de ce Comité.

L'Ingénieur en Chef, Président,

Le Délégué de la S.N.C.F.

Le transporteur routier désigné par le Préfet,

DEPARTEMENT DU GARD

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS

Coordination des transports ferroviaires et routiers pour la durée des hostilités

SERVICES ROUTIERS A SUPPRIMER

DESIGNATION des Entreprises .	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour.	Motif de la suppression
	A - SERVICES DE REMPLACEMENT DES TRAINS		
S.G.T.D. à Montpellier	SOMMIERES-MONTPELLIER via St-GENIES et ST-SERIES.	2 p.j.	Incorporation de ce service dans les lignes subventionnées de l'Hérault
-d°-	SOMMIERES-LUNEL via St-SERIES	I p.j.	service inutile en temps de guerre
	B - SERVICES SUBVENTIONNES.		
LEDUC Auguste à LAUDUN	LAUDUN à AVIGNON GC 9 - N°580	I L.M.V. 2 S plus 4 foires par an	fait double emploi avec serv.de remplacement Alès-G'Ardoise.
MALBOS à COURRY	COURRY - St-AMBROIX N°I04	I M.J.S.	double emploi avec le service de remplacement La Levade Alès
S.G.T.D. à NIMES	MARGUERITTES-NIMES N°87 - Subventionné pour 2 L.D.	4	fait double emploi avec le chemin de fer
-d°-	MANDUEL - NIMES n°99 Rodilhan	2	-d°- et avec la ligne subventionnée de Vallabrègues-Nimes
-d°-	GOUDARGUES - BAGNOLS La Vérune - St-Gély St-Laurent-de-Carnols St-Michel-d'Euzet St-Gervais	I	fait double emploi avec le service d'autobus Barjac-Bagnols.

DESIGNATION des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour.	Motif de la suppression
Mme Vve TEISSONNIERE au VIGAN	LE VIGAN - GANGES N°99	2 p.j.	fait double emploi avec 2 navettes ferroviaires Le Vigan Nimes et avec serv. autobus Le Vigan-Montpellier.
	C - SERVICES AUTORISES NON SUBVENTIONNES		
ALLAUZEN à Joyeuse (Ardèche)	MONTELIMAR-ALES via Ruoms St-Alban - St-Paul-le-Jeune	I p.j.	service supprimé dans l'Ardèche
-d°-	LALEVADE-ALES Voguë-Ruoms - St-Alban - N°I04	I p.J.	ce service a été supprimé. Cette suppression doit être maintenue, la navette du service de remplacement La Levade-Alès, via Voguë étant suffisante
ALLIER Louis à Générac	GENERAC - NIMES GC I3		fait double emploi avec le chemin de fer (2 navettes train 3 le lundi)
M.M. APURE Frères à MONTPELLIER	CIRCUIT "LES CEVENNES PROVENCALES" Montpellier (Gare) Nimes (jardins de la Fontaine, Maison carrée, Arènes) Le Pont-du-Gard Uzès, Alès, Le Musée du Désert, Anduze - St-Hippolyte-du-Fort, Ganges (défilé de l'Hérault) grotte des demoiselles St-Martin-de-Londre, Montpellier (Gare)	I D.F. du I5/7 au I5/9	service déjà supprimé. La suppression de ce service touristique doit être maintenue
M.ATGER Armand à St-Hippolyte-du-Fort	ANDUZE - ALES N°II0 A St-Christol n°II0	I p.j.	fait double emploi avec les 2 navettes subv.exploitées par M.SAUVAGNAC
M.M. AURAN et Cie à PONT-St-ESPRIT	PONT-St-ESPRIT, AVIGNON n°86 - Bagnols n°580	2 p.j.	Fait double emploi avec les 4 navettes du service de remplacement
-d°-	PONT-St-ESPRIT - BAGNOLS N°86	I jours de f.	-d°-

DESIGNATION des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour	Motif de la suppression
M.M.AURAN & Cie à Pont-St-Esprit	PONT-St-ESPRIT St-JULIEN-de-PEYROLAS N°IOI	I p.j.	fait double emploi avec le service subventionné Barjac-Bollène
CAMBE Germain à ROQUEMAURE	ROQUEMAURE - AVIGNON Sauveterre - N°580	5 p.j.	fait double emploi avec les 4 navettes du service de remplacement Avignon Pont-St-Esprit-Montélimar, avec les 2 navettes du service Alès-l'Ardoise et avec la navette Vals Avignon
Société Les CARS BLEUS à NIMES	NIMES-BEAUVOISIN GC 42 - IC 35- GC I3 - IC 39	3 p.j.	fait double emploi avec le chemin de fer
-d°-	UZES-NIMES N°58I vers Pont du Gard-Lafoux N°87	4 p.j.	fait double emploi avec le fer entre Nimes et Remoulins et avec les 3 navettes quotidiennes du service de remplacement Alès-Uzès Avignon entre Remoulins et Uzès
-d°-	NIMES - PONT ST-ESPRIT n°87 - LAFOUX n°58I UZES n°582 - Pouzilhac n°86	2 p.j.	fait double emploi avec le fer entre Nimes et Remoulins avec le service de remplacement entre Remoulins et Uzès et avec la SCNM (subv.) entre Uzès et Bagnols
M.CHABALIER Georges à St-Géniès-de-Malgloirès	St-GENIES-de-MALGLOIRES NIMES-GC I - Montignargues St-Bauzély-Fons-Gajan N°IO7 N°IO6	2 l.J.S.	fait double emploi avec la ligne de chemin de fer Alès-Nimes
M.CHAS Raoul St-Hilaire-de-Lavit	St-Hilaire-deLavit-La Grand'Combe	I S.	fait double emploi avec le chemin de fer secondaire Florac -St-Cécile-d'Andorge, et la ligne Alès-Langogne
M.CHAUVET François à ALES	ALES-St-AMBROIX N°IO4 (serv.spécial pour marchands forains)		fait double emploi avec la ligne Alès-Vpguë

DESIGNATION des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour	Motif de la suppression
M.CHAUVET François à ALES	ALES-LA GD'COMBE n°I07bis (serv.spé. pour marchands forains)		fait double emploi avec la ligne Alès Langogne
-d°-	ALES--BESSEGES n°I04 - GC 5I - serv.spé.pour marchands forains)		fait double emploi avec la ligne Alès-Bessèges
-d°-	ALES - LES TAVERNES N°I04	ad libitum	fait double emploi avec la ligne Alès Quissac.
Compagnie Provençale de transports automobile à AVIGNON	AVIGNON (gare) Villeneuve-les-Avignon Valliguière-Uzès-Nimes Pont-du-Gard Avignon (Gare) du I6-I0 au I4-3 du I5-3 au I5-I0	I L.Me.V. I p.j.	services touristiques
-d°-	AVIGNON (Gare) TARASCON Beaucaire-Bellegarde-St-Gilles-Aigues-Mortes-Stes Maries-dela-Mer-Albaron Arles-Tarascon-Avignon (Gare) du I5-3 au I5-I0	I M.J.S.	-d°-
M.DAUDET Joseph à Ribaute-les-Tavernes	CARDET-ALES n°582 N°II0	2 L. I V.	fait double emploi avec la ligne Alès Quissac
M.DAVOUST à AVIGNON	NIMES-AVIGNON via Tarascon-Boulbon-Barbentane-Rognonas	5 p.j.	fait double emploi avec le fer - à supprimer en ce qui concerne le départ. du Gard
M.GARNIER Edmond à Marsillargues	MARSILLARGUES-NIMES	I L.M.J.S.	fait double emploi avec serv.de remplacement Arles-Lunel et la ligne ferrée Le Grau-du-Roi Nimes
M.GAZAGNON Louis à La Grand'Combe	CHAMPS-CLAUZON-ALES V.O. La Levade-La Gd Combe n°I07bis	I J.	La localité de Champs-Clauzon est suffisamment desservie par la ligne Champs-Clauzon-La Grd'Combe
M.SUYOT Jean Baptiste à Barbentane	ARAMON à AVIGNON G C 2 Barbentane Rognonas n°570	3 p.j.	fait double emploi dans le Gard, avec le fer

DESIGNATION des ENTREPRISES	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour	Motif de la suppression
M.HUGON Fortuné à St-Frézal de Ventalon	ST-FREZAL de Ventalon La Grand'Combe	I S.	service peu important double le CFD de Florac Ste-Cécile-d'Andorge et la Ligne Alès-La Grand'Combe
M.JOUANON à St-Germain-de-Calberte	LE ROUVE-LA GRAND'COMBE	I S.	fait double emploi avec le CFD Ste-Cécile d'Andorge-Florac et la ligne Alès-Langogne
M.LACAN Bd des Lices à ARLES	MARSEILLE-NIMES via Aix-Salon-Arles	2 p.j.	supprimé lors de l'approbation du plan de transports des Bouches-du-Rhône.
M.LAUZE Elie à St-Privat-des-Vieux	ST-PRIVAT- La GRAND'COMBE	I S.	fait double emploi avec la CFD de Ste-Cécile d'Andorge et la ligne Alès Langogne
M.M. MOLHERAC Edmond à Alès et SOUSTELLE Roger au Martinet	LE MARTINET - ALES	3 p.j.	fait double emploi avec serv.de remplacement Le Martinet-St-Julien-des-Fumades et la ligne ferrée Alès-Vogüé
M.MONLEAU Claudius à Montfrin	MONTFRIN - NIMES GC 2 - n°86 - GC 2 Meynes G C 2 n°87	2 p.j.	fait double emploi avec le serv.subv. Montfrin Nimes
-d°-	MONTFRIN-AVIGNON GC 2 THEZIERS GC I9 - ARAMON GC 2	I M. Me 2 S	fait double emploi avec serv.de remplacement Remoulins Tarascon et la ligne ferrée Tarascon Avignon
-d°-	MONTFRIN-TARASCON GC 2 n°86	I J.D.	fait double emploi avec le service de remplacement Remoulins-Tarascon
M.MOUTET Adrien à Alès	ALES FLORAC	Ip.j.	fait double emploi avec le CFD de Ste-Cécile d'Andorge et la ligne Alès Langogne
M MONTET Paul à Aulas	Service touristique LE VIGAN L'ESPEROU		service touristique

DESIGNATION des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour	Motif de la suppression
M.PANSE Jean à Valleraugue	VALLERAUGUE - LE VIGAN n°586 - Pont-d'Hérault n°99	3 p.j.	fait double emploi avec le service subventionné exploité par la SGTD
M.PASCAL André à AVIGNON	AVIGNON-NIMES n°II0 GC I9 n°58I - N°87 (2 navettes desservant Rochefort du Gard via IC II N 576)	6 p.j. plus I été	double le chemin de fer entre Nimes et Avignon et le serv. de remplacement Alès-Avignon
M.PERTUS Albert au Pontil	LE PONTIL-ALES La Fenadou Le Pradel N°I06 - N°I04	2 L. I Me J.V.S.	fait double emploi avec ligne subventionnée La Vernarède Alès
M.PERTUS Ferdinand aux Vans	LES VANS - ALES	I L.J. et jours de f.	double le serv.de remplacement La Levade-Alès et la ligne ferrée Alès-St-Paul le Jeune
M.POMMIER Louis à Avignon	BAGNOLS-AVIGNON N°580 (serv.supl.jours de foire)	I Me et jours de foire	fait double emploi avec 4 nav.du serv. de remplacement Avignon-Pt-St-Esprit
M.M.POMMIER Louis à Avignon et BONAMY Félix	BAGNOLS - AVIGNON n°580	3 p.j.	-d°-
-d°-	CODOLET - BAGNOLS	I Me et jours de f.	-d°-
M.QUINSAC Alfred à Génolhac	VIALAS - GENOLHAC	I p.j.	fait double emploi avec serv.d'autobus Pont-de-Montvert Alès
M.JUGAL à QUISSAC	QUISSAC-NIMES N°99 - Sérignac -Cannes IC 2 Montmirat n°II0 - Crespian n°99	I J.	localités desservies par les lignes d'autobus Le Vigan Nimes, Lasalle, Nimes Moulézan-Nimes
-d°-	QUISSAC - NIMES n°99	I L.S.	fait double emploi avec la ligne de chemin de fer Nimes Le Vigan
-d°-	QUISSAC - ALES GC 35 GC 24 - Logrian - Canaules Lézan - Ribaute-les-Tavernes IC 6 - N°II0	I sauf D	fait double emploi aved serv.sub.St-Théodorit-Alès -serv. Le Vigan Logrian Alès et le fer pour Quissac

DESIGNATION des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour	Motif de la suppression
M.RIGAL à Quissac.	QUISSAC - MONTPELLIER	I M.	service supprimé par l'entrepreneur suppression à maintenir
M.SCIOU Benoit à St-Gilles	ST-GILLES-ARLES n°572 GC 28 - Saliers IC 32 n°572	I S.	Double emploi avec serv.de remplacement Lunel-Arles
-d°-	ST-GILLES-NIMES via GC 42 Garons	3 p.j.	double emploi avec la ligne St-Gilles Nimes de la Camargue
M.SERRE Henri à St-Laurent-Le-Minier	ST-LAURENT-le-MINIER GANGES IC IO GC 25	3 p.j.	double emploi avec ligne subv.
Sté Gardoise de Transports à Vauvert	LE CAILAR-NIMES IC 4 n°572 Vauvert GC 56 - Vestric N°87 desserte de Gallician	4 p.j. 2 L.J;D.	fait double emploi avec la ligne ferrée du Grau-du-Roi à Nimes
-d°-	Vauvert-Nimes GC 56 - Vestric N°87	I p.j.	-d°-
-d°-	Vauvert-Nimes GC 56 - Vestric N°87 (desserte de Gallician et le Cailar à l'aller)	I D.F.	-d°- et avec le service de remplacement Arles-Lunel
[illegible] T D à NI[illegible] M.S	SOMMIERES-NIMES GC 22 Souvignargues- IC St-Côme Clarensac-Caveirac GC 40 St-Cesaire N°87	I L. Me. J.S.	double emploi avec le fer et la ligne subve. Corconne Nimes
-d°-	NIMES-REDESSAN n°99	3 L I J 2 D	double emploi avec le fer et le serv. subd. Vallabrègues Nimes
-d°-	NIMES-COLLIAS n°87 - St-Gervasy GC 3 Cabrières	I D	service pr la pêche fait double emploi avec la ligne Uzès Collias-Nimes
Sté Nouvelle des Cévennes-Cars	NIMES - ALES IO6	IO p.j. + 2 L entre Brignon et Alès	fait double emploi avec le chemin de fer (5 navettes 2 express)
-d°-	NIMES-AVIGNON par TARASCON N°570 - Graveson	I3 p J plus 1 D.F.	-d°-

DESIGNATION des ENTREPRISES	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour	Motif de la suppression.
Sté Nouvelle des Cévennes-Cars	NIMES- MARSEILLE via Arles-Salon-Aix	2 p.j.	service supprimé lors de l'approbation du plan de transports des B-d-R.
-d°-	NIMES - ARLES	6 plus I D.F.	Fait double emploi avec la ligne ferrée Nimes-Arles de la Cie de la Camargue
Sté Nouvelle Flèches-cars Lou Camel à Montpellier	LUNEL - LE GRAU-du-ROI GC 34 - N 579	3 p.j. 4 éts	fait double emploi avec serv.de remplacement Lunel-Arles et chemin de fer Nimes-Le Grau-du-Roi
-d°-	MONTPELLIER - ALES n°87 N°579	3 p.j.	fait double emploi avec le chemin de fer
M.SOUSTELLE Fernand à St-Frézal-de Ventalon	St-Frezal-de-Ventalon La Grand'Combe	I S.	double le CFD de Florac à Ste-Cécile d'Andorge et la ligne Alès-Langogne
M.SOUSTELLE Roger au Martinet	LE MARTINET-LES MAGES GC 59 (supl. au serv. contractuel Les Mages Alès)	I p.j.	fait double emploi avec serv.de rempl. Le Martinet St-Julien-les-Fumades
Mme Vve TEISSONNIERE au VIGAN	LE VIGAN - ARRE n°99	3 p.j.	fait double emploi avec la ligne ferrée Le Vigan-Tournemire et le service Nant-Montpellier
M.TESTE à NYONS	BOURG-sT-ANDEOL Pont-St-Esprit	I S. foires F.	fait double emploi avec le chemin de fer
M.TRAUCHESSEC Antoine à Sommières	SOMMIERES-NIMES GC 40 - Calvisson GC I St-Come Clarensac IC 3 - Caveirac GC 40 n°87	2 + I D.F.	double emploi avec le chemin de fer etla ligne subventionnée Corconne Nimes

DESIGNATION des Entreprises	Points terminaux des lignes et itinéraires	Nombre de voyages aller et retour	Motif de la suppression
M.VEDEL Edmond à Milhaud	MILHAUD - NIMES n°87	2 L.M.J. S.F. plus I D.(hiv) I L.M.Me. V.S + I aller J	double emploi avec la ligne ferrée Nimes-Montpellier et le service de remplacement (Flèches cars)
M.VERDELHAN à Cassagnas	CASSAGNAC - LA G'COMBE	I S	fait double emploi avec le CFD Florac Ste-Cécile d'Andorge et la ligne Alès Langogne

Le présent état a été dressé par les membres soussignés du Comité restreint de coordination du Gard, en exécution de l'art. 2 du décret-loi du I9 septembre I939, et est annexé au procès-verbal de la séance du I2 octobre I939 de ce Comité.

L'Ingénieur en Chef Président,

Le Délégué de la S.N.C.F.

Le Transporteur routier désigné par M.le Préfet,
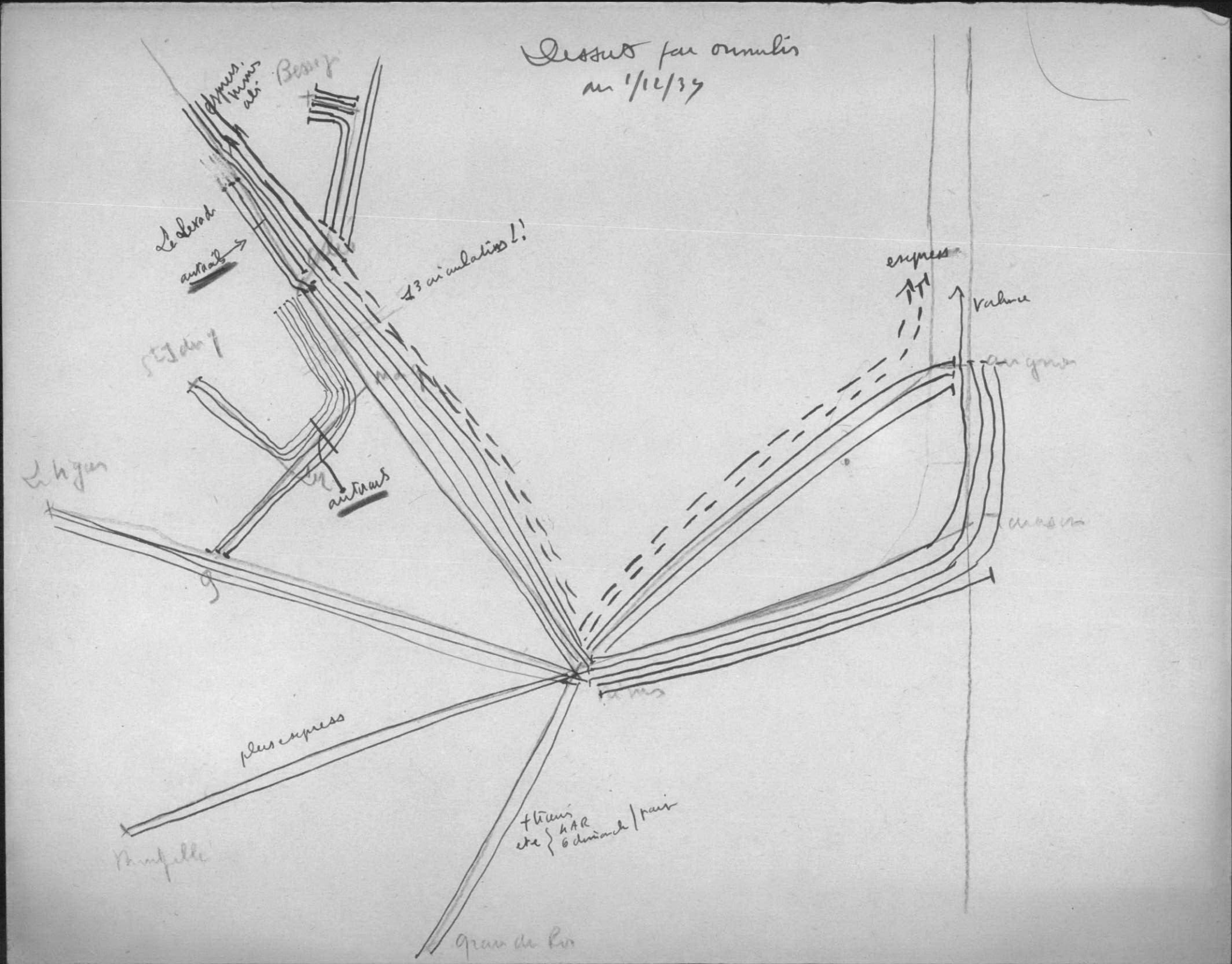
Dessus par omnibus
au 1/12/37